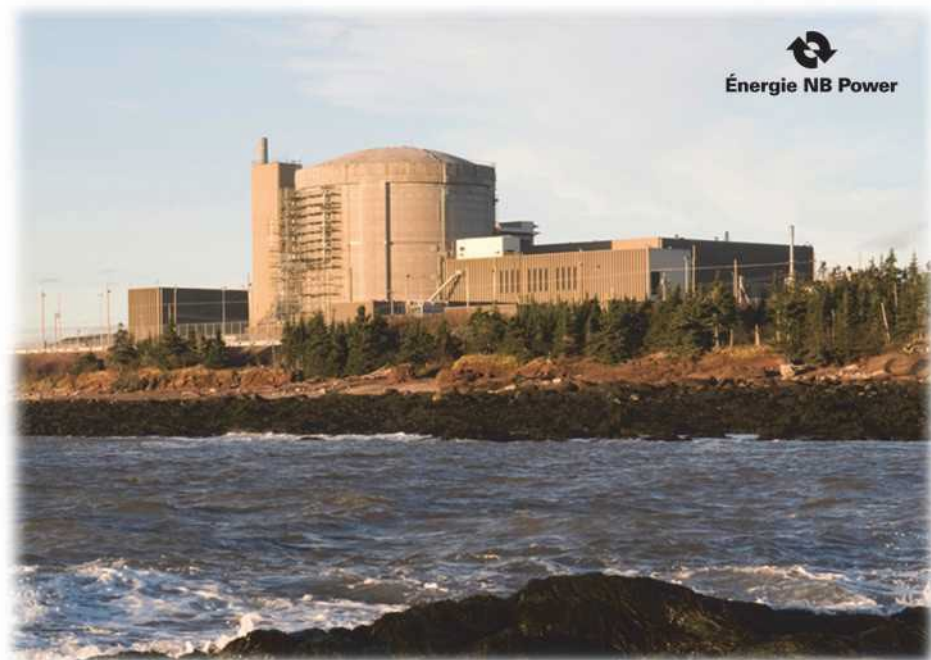


LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE POINT LEPREAU

Rapport annuel de conformité

RAPPORT ANNUEL SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - 2023 ACR-07000-2023 Rév. 1



Aux fins d'information

Approbation du document

Le document a été approuvé par voie électronique au moyen du formulaire électronique n° 2024626 le 16 avril 2023.

Les approbations suivantes sont requises avant la publication.

Rôle	Nom
Autrice(s)	Jennifer Allen
Auteur(s)	Aaron Murray
Responsable du document (approuvé par)	Jennifer Allen

Révisions

Le tableau qui suit présente les plus récentes révisions du document.

No de la révision	Date	Page	Section	Commentaires
0	2024-04-16			Nouvelle publication

Énoncé de classification

Usage exclusif

Le présent document a une valeur commerciale pour Énergie NB. Par conséquent, sans notre autorisation écrite préalable, le document ne doit pas être copié ni distribué à un tiers.

Énergie NB peut, sur demande, fournir un exemplaire du présent document, moyennant des frais (propres au document) payables à Énergie NB.

Les demandes doivent être envoyées à la personne responsable du processus ou du document, mentionnée dans la section « approbation du document », à l'adresse suivante : Centrale nucléaire de Point Lepreau C. P.
Tél. : 506-659-2220

Sommaire

Le présent rapport décrit les résultats de 2023 obtenus dans le cadre du programme de surveillance environnementale de la Centrale nucléaire de Point Lepreau (CNPL).

En 2023, 1 398 échantillons ont été analysés afin d'étudier la radiation environnementale autour de Point Lepreau et dans la province en général. Les experts ont analysé 128 échantillons qui ont servi à l'assurance de la qualité (AQ).

Les analyses ont permis de confirmer que les doses de radiation dans les émissions de la CNPL demeurent bien en dessous de la limite de la dose publique (1 000 microsieverts par année), et bien sous le seuil de conception et d'opération de la CNPL (50 microsieverts par année).

<i>Source de la dose par personne représentative</i>	<i>Dose individuelle ($\mu\text{Sv}\cdot\text{a}^{-1}$)</i>
Émissions atmosphériques de la CNPL	0,80
Émissions liquides de la CNPL	0,07

Les rapports sont remis à d'autres organismes de réglementation des émissions dangereuses non radioactives. Ces rapports sont décrits dans le présent document, dans la section 8.

Cette centrale est conforme aux normes de l'Association canadienne de normalisation (ACN) N288.4-10, Programmes de surveillance de l'environnement aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium, N288.5-11, Programmes de surveillance des effluents aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium, et N288.7-15, Programmes de protection des eaux souterraines aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium.

Table des matières

1.0	Introduction	10
2.0	Données sur les émissions radioactives de la CNPL	12
3.0	Sources, emplacements et fréquences de l'échantillonnage (PSER)	13
4.0	Résumé et explication des données du PSER	25
4.1	Particules en suspension dans l'air	26
4.2	Particules d'iode en suspension dans l'air	29
4.3	Vapeur d'eau	29
4.4	Dioxyde de carbone	34
4.5	Mesures du rayonnement gamma ambiant (DTL)	38
4.6	Particules mesurées au moyen du DDRG (Sr-89,90)	41
4.7	Eau de puits	42
4.8	Étangs, flaques d'eau et eau de surface	45
4.9	Baies	47
4.9	Baies, Suite	48
4.10	Légumes du potager	49
4.11	Végétation	50
4.12	Terre	53
4.13	Précipitations.....	55
4.14	Surveillance de l'eau de puits (près de la centrale)	57
4.15	Eau de mer	59
4.16	Mesures de tritium et de C-14 dans les fruits de mer	61
4.17	Fruits de mer	63
4.18	Autres plantes aquatiques	68
4.19	Sédiments	68
4.20	Mesures du rayonnement gamma ambiant de la zone intertidale	71
4.21	Eau composite mesurée au moyen du DDRL (Sr-89,90)	72
4.22	Tritium (eau de trou de forage, IGDRS)	73
4.23	Eau du canal Parshall à l'IGDRS.....	77
4.24	Programme régional d'enfouissement sanitaire de Hemlock Knoll	80
4.25	Données météorologiques	80
5.0	Tendances (PSER)	83
5.1	Doses mesurées dans l'air et dans les liquides	83
5.2	Tritium (vapeur d'eau)	84
5.3	Césium-137 (terre)	86
5.4	Tritium (surveillance de l'eau de puits, près de la centrale)	87
5.5	Tritium et C-14 (eau de mer)	87
5.6	Strontium-90 (eau mesurée par le DDRL).....	89
5.7	Tritium (eau du canal Parshall).....	90
6.0	Estimation des doses	91

Table des matières, Suite

7.0 Résultats de l'assurance de la qualité (PSER)	96
7.1 Vérifications de contrôle de la qualité	96
7.1.1 Détecteur de spectrométrie gamma au germanium de haute pureté	97
7.1.2 Compteur de radioactivité brute alpha/bêta LB-5100 de Tennelec	98
7.1.3 Compteur de radioactivité alpha/bêta WPC 9550 de Protean	98
7.1.4 Lecteurs DTL UD-716AGL et UD-7900U de Panasonic	98
7.1.5 Autres instruments	99
7.2 Assurance de la qualité externe.....	99
7.3 Assurance de la qualité interne	110
7.4 Vérification du programme.....	120
7.5 Examen annuel.....	120
8.0 Surveillance et rapports concernant les émissions non radioactives	121
8.1 Substance appauvrissant la couche d'ozone	121
8.2 Traitement des eaux usées domestiques (eaux usées) - Approbation d'exploitation S-2969.....	121
8.3 Conformité des eaux usées (approbation d'exploitation I-11307)	122
8.4 Émissions atmosphériques non radioactives.....	123
8.5 Chlore	124
8.6 Ammoniac	124
8.7 Hydrazine	125
8.8 Morpholine	125
8.9 Site d'enfouissement	125
8.10 Surveillance et rapports, autres substances non radioactives de l'INRP	126
8.11 Conclusion	126
8.12 Vérification du programme des SGE.....	126
9.0 Rapports et études	127
Annexe A : Statistiques, limites de détection, et doses mesurées aux limites de détection	128
Annexe B : Techniques d'échantillonnage et d'analyse	141
Annexe D : Abréviations	155
Annexe E : Échantillons d'espèces culturellement importants pour les Premières Nations	156

Liste des images

Image 3.01 :	Emplacement de la CNPL au Nouveau-Brunswick	19
Image 3.02 :	CNPL et la zone environnante immédiate (couleur)	20
Image 3.03 :	Sites de surveillance par DTL à la CNPL et dans la zone environnante (couleur)	21
Image 3.04 :	Surveillance environnementale sur le site de la CNPL (couleur)	22
Image 3.05 :	Surveillance environnementale à la péninsule Lepreau (couleur)	23
Image 3.06 :	Surveillance environnementale à l'installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS) (couleur)	24
Image 4.01 :	Radioactivité bêta brute (particules dans l'air) aux postes éloignés de mesure de la qualité de l'air (couleur)	28
Image 4.02 :	Radioactivité bêta brute (particules dans l'air) aux postes rapprochés de mesure de la qualité de l'air (couleur)	28
Image 4.03 :	Tritium (vapeur d'eau) aux postes éloignés de mesure de la qualité de l'air (couleur)	32
Image 4.04 :	Tritium (vapeur d'eau) aux postes rapprochés de mesure de la qualité de l'air (couleur)	32
Image 4.05 :	Émissions de H-3 gazeux mesurées en 2022 (couleur)	33
Image 4.06 :	Résultats relatifs aux émissions de H-3 gazeux et de H-3 (vapeur d'eau) couleur	33
Image 4.07 :	Carbone-14 (dioxyde de carbone) (couleur)	37
Image 4.08 :	Émissions de C-14 gazeux mesurées en 2022 (couleur)	37
Image 4.09 :	Résultats relatifs aux émissions de C-14 gazeux et de C-14 (vapeur d'eau) (couleur)	38
Image 4.10 :	Résultats moyens du rayonnement gamma (DTL) pour 2021 (couleur)	41
Image 4.11 :	Tritium (eau de puits) 2022 (couleur)	44
Image 4.12 :	Tritium (étangs, flaques d'eau et eau de surface) 2022 (couleur)	45
Image 4.13 :	Césium-137 (terre) 2022 (couleur)	53
Image 4.14 :	Résultats relatifs aux émissions de H-3 gazeux et de tritium (précipitations) (couleur)	55
Image 4.15 :	Tritium (Surveillance de l'eau de puits près de la centrale) 2022 (couleur)	57
Image 4.16 :	Émissions de H-3 liquide mesurées en 2022 (couleur)	62
Image 4.17 :	Émissions de C-14 liquide mesurées en 2022 (couleur)	62
Image 4.18 :	Césium-137 (sédiments) 2022 (couleur)	69
Image 4.19 :	Émissions liquides de Sr-90 en 2022 (couleur)	72
Image 4.20 :	Tritium (eau de trou de forage, IGDRS) 2022 (couleur)	74
Image 4.21 :	Tritium (eau du canal Parshall, IGDRS) 2022 (couleur)	77
Image 4.22 :	Rose des vents de Point Lepreau (2022) (couleur)	82
Image 5.01 :	Doses mesurées dans l'air et dans les liquides (couleur)	83

Liste des images, Suite

Image 5.02 :	Émissions atmosphériques de H-3 (couleur)	84
Image 5.03 :	Tritium (vapeur d'eau) aux postes éloignés de mesure de la qualité de l'air (couleur)	85
Image 5.04 :	Tritium (vapeur d'eau) aux postes rapprochés de mesure de la qualité de l'air (couleur)	85
Image 5.05 :	Césium-137 (terre) (couleur)	86
Image 5.06 :	Tritium (Surveillance de l'eau de puits près de la centrale) (couleur)	87
Image 5.07 :	Émissions liquides de H-3 (couleur)	88
Image 5.08 :	Émissions de C-14 liquide (couleur)	88
Image 5.09 :	Émissions liquides de Sr-90 (couleur)	89
Image 5.10 :	Tritium (eau du canal Parshall) (couleur)	90
Image 6.01 :	Contribution des radionucléides à la dose totale (dans l'air) - 2022 (couleur)	94
Image 6.02 :	Contribution des radionucléides à la dose totale (dans les liquides) - 2022 (couleur)	95
Image 7.01 :	Performance du rayonnement alpha (AQ interne - double/multiple) (couleur)	112
Image 7.02 :	Performance du rayonnement bêta (AQ interne - double/multiple) (couleur)	112
Image 7.03 :	Performance du béryllium-7 (AQ interne - double/multiple) (couleur)	113
Image 7.04 :	Performance du carbone -14 (AQ interne - double/multiple) (couleur)	113
Image 7.05 :	Performance du cobalt-60 (AQ interne - double/multiple) (couleur)	114
Image 7.06 :	Performance du tritium (AQ interne - Double/multiple) (couleur)	114
Image 7.07 :	Performance du potassium-40 (AQ interne - Double/multiple) (couleur)	115
Image 7.08 :	Performance du rayonnement gamma (AQ interne - Double/multiple) (couleur)	115
Image 7.09 :	Performance du strontium-90 (AQ interne - Double/multiple) (couleur)	116
Image 7.10 :	Performance du Cs-137 (AQ interne - Double/multiple) (couleur)	116
Image 7.11 :	Performance du niobium-95 (AQ interne - Double/multiple) (couleur)	117
Image 7.12 :	Performance du Sb-124 (AQ interne - double/multiple) (couleur)	117
Image 7.13 :	Performance de l'actinium-228 (AQ interne - double/multiple) (couleur)	118
Image 7.14 :	Performance du rayonnement gamma (AQ interne - pics) (couleur)	119
Image 7.15 :	Performance du C-14 (AQ interne - pics) (couleur)	119

Liste des tableaux

Tableau 2.01 : Radionucléides mesurés dans les déchets radioactifs	12
Tableau 3.01 : Fréquence de collecte et d'analyse des échantillons	14
Tableau 3.02 : Renseignements au sujet des échantillons	16
Tableau 3.03 : Codes généraux des emplacements	18
Tableau 4.01 : Particules en suspension dans l'air ($\text{Bq}\cdot\text{m}^{-3}$).....	27
Tableau 4.02 : Vapeur d'eau ($\text{Bq}\cdot\text{m}^{-3}$)	30
Tableau 4.04 : Dioxyde de carbone ($\text{Bq}\cdot\text{m}^{-3}$).....	35
Tableau 4.05 : Carbone -14 (dioxyde de carbone) à chaque emplacement de surveillance ($\text{Bq}\cdot\text{m}^{-3}$)	36
Tableau 4.06 : Rayonnement gamma ambiant - DTL (μGv) (+/- 10 %).....	39
Tableau 4.07 : Eau de puits ($\text{Bq}\cdot\text{L}^{-1}$)	43
Tableau 4.08 : Eau des étangs, flaques et surfaces ($\text{Bq}\cdot\text{L}^{-1}$).....	46
Tableau 4.09 : Baies ($\text{Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$)	48
Tableau 4.10 : Légumes du potager ($\text{Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$).....	51
Tableau 4.11 : Végétation ($\text{Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$).....	52
Tableau 4.12 : Terre ($\text{Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$).....	54
Tableau 4.13 : Précipitations ($\text{Bq}\cdot\text{L}^{-1}$)	56
Tableau 4.14 : Surveillance de l'eau de puits, près de la centrale ($\text{Bq}\cdot\text{L}^{-1}$).....	58
Tableau 4.15 : Eau de mer ($\text{Bq}\cdot\text{L}^{-1}$)	60
Tableau 4.16 : Palourdes, comestibles, masse brute ($\text{Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$).....	64
Tableau 4.17 : Dulse, masse humide ($\text{Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$)	64
Tableau 4.18 : Poisson, masse brute ($\text{Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$).....	65
Tableau 4.19 : Homard, comestible, masse de cuisson ($\text{Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$)	65
Tableau 4.20 : Bigorneaux, comestibles, masse brute ($\text{Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$).....	66
Tableau 4.21 : Saumon d'élevage, masse brute ($\text{Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$)	66
Tableau 4.22 : Pétoncles, masse humide ($\text{Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$).....	67
Tableau 4.23 : Plantes aquatiques, masse humide ($\text{Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$).....	67
Tableau 4.24 : Sédiments ($\text{Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$).....	70
Tableau 4.25 : Mesures du rayonnement gamma ambiant de la zone intertidale (chambre d'ionisation) - ($\text{p}\cdot\text{Sv}\cdot\text{h}^{-1}$)	71
Tableau 4.26 : Eau de trou de forage, IGDRS - Phase 1 ($\text{Bq}\cdot\text{L}^{-1}$)	75
Tableau 4.27 : Eau de trou de forage, IGDRS - Phase 2 ($\text{Bq}\cdot\text{L}^{-1}$)	75
Tableau 4.28 : Eau de trou de forage, IGDRS - Phase 3 ($\text{Bq}\cdot\text{L}^{-1}$)	76

Liste des tableaux, Suite

Tableau 4.29 : Eau du canal Parshall, IGDRS - Phase 1 (Bq·L ⁻¹).....	78
Tableau 4.30 : Eau du canal Parshall, IGDRS - Phase 2 (Bq·L ⁻¹).....	78
Table 4.31 : Parshall Flume Water, SRWMF - Phase 3 (Bq·L ⁻¹)	79
Tableau 4.32 : Données météorologiques de Point Lepreau (2022)	81
Tableau 6.01 : Dose annuelle (2022)	92
Tableau 6.02 : Contribution des radionucléides à la dose de chaque mode de propagation (2022)	93
Tableau 7.01 : Résultats des vérifications de contrôle de la qualité	97
Tableau 7.02 : Résultats de l'assurance de la qualité externe qui dépassent les limites prévues	100
Tableau 7.03 : Fréquence de l'assurance de la qualité externe.....	101
Tableau 7.04 : Performance des filtres (AQ externe)	102
Tableau 7.05 : Performance des cartouches de charbon (AQ externe)	103
Tableau 7.06 : Performance du lait (AQ externe)	104
Table 7.07 : Water Performance (External QA)	105
Tableau 7.07 : Performance de l'eau (AQ externe) - Suite	106
Tableau 7.08 : Performance des aliments ou de la végétation (AQ externe).....	108
Tableau 7.09 : Performance de la terre (AQ externe)	109
Tableau 7.10 : Performance des DTL environnementaux (AQ externe)	109
Tableau 7.11 : Fréquence de l'assurance de la qualité interne	111
Tableau 8.01 : Soumission des données électroniques au SIRRE (2022)	122
Tableau 8.02 : Émissions annuelles (2022)	124
Tableau 8.03 : Autres substances de l'INRP (2022).....	125
Tableau A.01 : Dose annuelle de la QMD dans l'air	131
Tableau A.02 : Dose annuelle de la QMD dans l'eau	132
Tableau A.03 : Dose annuelle de la QMD dans les aliments.....	133
Tableau A.04 : Dose annuelle de la QMD dans la terre	134
Tableau A.05 : Dose annuelle de la QMD dans l'eau de mer	135
Tableau A.06 : Dose annuelle de la QMD dans les palourdes.....	136
Tableau A.07 : Dose annuelle de la QMD dans le poisson	137
Tableau A.08 : Dose annuelle de la QMD dans le homard	138
Tableau A.09 : Dose annuelle de la QMD dans la dulse	139
Tableau A.10 : Dose annuelle de la QMD dans les sédiments	140
Tableau B.01 : Aperçu des techniques d'analyse	141

1.0 Introduction

Le présent document décrit les résultats du Programme de surveillance de l'environnement et des radiations (PSER), et fournit un résumé des rapports sur les émissions dangereuses non radioactives de 2023, comme exigé dans l'article 3.5 du document réglementaire *REGDOC 3.1.1, Rapports à soumettre par les exploitants de centrales nucléaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)*.

Le PSER de 2023 est décrit dans le document *IR-03541-HF02, Radiation Environmental Monitoring Program (REMP)*. Les exigences du PSER sont énoncées dans les documents *EXP-03400-0001, Radiation Protection Directives*, et *SR-79100-3010, Solid Radioactive Waste Management Facility 2007 Safety Report*.

La principale raison de l'existence du programme est la grande quantité de radionucléides qui se trouvent sur les lieux. Le programme est mené conjointement avec le *SDP-01368-P077, Monitor and Control Effluents*, un programme qui permet de surveiller et de contrôler les déchets radioactifs à la source. Pour calculer les limites opérationnelles dérivées (LOD), on utilise le document

RD-01364-L001, Derived Release Limits for Radionuclides in Airborne and Liquid Effluents.

À son système général de gestion, la CNPL a intégré un système de gestion de l'environnement (SGE) (*SI-01365-P101 Developing and Maintaining the Environmental Management System [EMS]*), qui respecte la norme *CAN/CSA-ISO 14001 Systèmes de management environnemental*. Toutes les activités et tous les produits et services qui pourraient avoir une incidence sur l'environnement et les éléments qui y sont associés ont été identifiés et entrés dans une base de données. Cette base de données constitue le fondement du SGE. On a conçu des programmes d'évaluation et d'amélioration de l'environnement en fonction des aspects environnementaux significatifs (AES) afin d'assurer une évolution continue.

Le système de gestion de la CNPL permet de contrôler toutes les activités qui soutiennent la centrale. Le programme de surveillance des radiations dans l'environnement cadre dans le processus primaire *PRR-00660-SU-2 Provide Environmental Services*.

Toutes les analyses des radionucléides sur échantillons environnementaux de 2023 ont été effectuées au Laboratoire de radioprotection de Fredericton, situé au 420, rue York, Fredericton (Nouveau-Brunswick).

1.0 Introduction, Suite

Le Programme de surveillance de l'environnement et des radiations de la CNPL permet d'atteindre plusieurs objectifs, notamment :

1. Permettre d'estimer les doses par personne représentative et par populations que produisent les émissions radioactives de la CNPL et de son installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS). Pour effectuer cette estimation des doses, on analyse des échantillons qui proviennent de l'environnement et des déchets radioactifs.
2. Fournir des données afin de confirmer que la CNPL et l'IGDRS respectent les lignes directrices et les règlements en matière de déversements, et afin de communiquer ces renseignements au public. Pour communiquer ces renseignements, on publie des rapports annuels sur le site Web d'Énergie NB.
3. Établir et maintenir les capacités de surveillance de l'environnement, afin d'assurer une intervention efficace en cas de situation d'urgence. Pour garantir cette intervention, on maintient les ressources qui permettent d'intensifier le programme de surveillance durant les périodes où les émissions augmentent; ces situations risquent de se produire seulement durant les accidents. On maintient également la capacité d'interpréter les données et d'effectuer des recommandations.
4. Maintenir une base de données afin de faciliter la découverte de tendances. Pour maintenir la base de données, on sauvegarde tous les résultats sur un programme informatique qui permet de créer des rapports à partir de tout sous-ensemble de données souhaité.
5. Vérifier ou améliorer les modèles environnementaux utilisés pour calculer les limites opérationnelles dérivées (LOD). Pour effectuer la vérification, on compare le facteur de dispersion théorique et le facteur de dispersion calculé de façon empirique. De plus, on évalue continuellement d'autres moyens d'exposition du public.
6. Définir le parcours des matières radioactives rejetées, afin de déterminer si des moyens de dissémination vers les humains n'ont pas été pris en compte. Pour déterminer si des dépôts de matières radioactives existent, on obtient et on analyse des échantillons des milieux à l'extérieur du programme établi. De plus, les résultats qui dépassent ceux des déchets radioactifs font l'objet d'enquêtes.

Le programme de l'AQ et les vérifications analytiques quotidiennes permettent d'évaluer la capacité du laboratoire à effectuer la surveillance de la radioactivité. Ces vérifications permettent de démontrer l'exactitude et l'uniformité des analyses.

Les sections suivantes décrivent brièvement le programme. Elles fournissent des détails au sujet des émissions de la CNPL, des résultats des analyses, des estimations des coûts, et du programme d'assurance de la qualité.

2.0 Données sur les émissions radioactives de la CNPL

Les émissions de la CNPL sont toujours maintenues à de bas niveaux, comme il est indiqué au tableau 2.01. Lorsque ces émissions atteignent la limite de la zone d'exclusion, elles sont diluées à un point où la plupart des procédures d'analyse ne permettent plus de les détecter.

Tableau 2.01 : Radionucléides mesurés dans les déchets radioactifs

<i>Nucléide</i>	<i>LOD des déchets gazeux (Bq·α⁻¹)</i>	<i>Émission (Bq)</i>	<i>LOD (%) *</i>	<i>LOD des déchets liquides (Bq·α⁻¹)</i>	<i>Émission (Bq)</i>	<i>LOD (%) *</i>
H-3	2,4E+17	1,71E+14	7,02E-02	4,5E+19	1,82E+14	7,78E-04
C-14	1,2E+16	1,12E+11	8,97E-04	3,7E+14	2,72E+09	9,92E-04
Ar-41	2,6E+17	1,86E+13	7,16E-03	-----	-----	-----
Mn-54	-----	-----	-----	1,2E+13	7,60E+06	6,47E-05
Fe-59	-----	-----	-----	3,0E+12	2,39E+06	7,98E-05
Co-60	-----	-----	-----	1,0E+13	3,51E+08	4,10E-03
Kr-85m	2,3E+18	3,08E+11	1,32E-05	-----	-----	-----
Kr-87	4,1E+17	2,33E+11	5,74E-05	-----	-----	-----
Kr-88	1,1E+17	7,25E+11	6,64E-04	-----	-----	-----
Sr-90	1,7E+12	1,03E+06	6,03E-05	5,9E+15	1,96E+05	3,35E-09
Zr-95	-----	-----	-----	2,9E+14	5,37E+07	1,96E-05
Nb-95	-----	-----	-----	8,1E+14	1,20E+08	1,67E-05
Mo-99	-----	-----	-----	2,4E+16	3,20E+06	1,33E-08
Tc-99m	-----	-----	-----	7,4E+17	7,96E+07	1,09E-08
Ru-106	-----	-----	-----	9,4E+13	1,90E+06	2,03E-06
Ag-110m	-----	-----	-----	4,7E+12	4,58E+07	1,00E-03
Sb-122	-----	-----	-----	4,1E+14	1,37E+07	3,35E-06
Sb-124	-----	-----	-----	1,3E+14	3,22E+08	2,79E-04
Sb-125	-----	-----	-----	5,0E+14	8,34E+07	1,85E-05
I-131	3,9E+13	2,72E+07	7,07E-05	3,4E+13	2,94E+06	8,73E-06
I-135	-----	-----	-----	2,5E+15	4,71E+05	1,87E-08
Xe-133	1,2E+19	9,03E+12	7,89E-05	-----	-----	-----
Xe-133m	1,3E+19	1,56E+11	1,25E-06	-----	-----	-----
Cs-134	-----	-----	-----	8,6E+13	7,44E+04	8,62E-08
Xe-135	1,4E+18	4,22E+12	2,90E-04	-----	-----	-----
Xe-135m	8,3E+17	1,40E+11	1,69E-05	-----	-----	-----
Sn-113	-----	-----	-----	4,1E+12	1,93E+06	4,72E-05
Cs-137	-----	-----	-----	2,1E+14	5,16E+06	2,72E-06
Xe-138	8,4E+16	3,71E+11	4,46E-04	-----	-----	-----
Gd-153	-----	-----	-----	4,0E+15	4,16E+06	1,05E-07
Gd-159	3,9E+16	-----	-----	7,2E+15	1,92E+07	2,67E-07
Tb-160	-----	-----	-----	6,2E+14	1,60E+07	2,61E-06
Ac-228	-----	-----	-----	1,4E+17	7,48E+05	5,20E-10
I-132	-----	-----	-----	4,4E+16	5,60E+06	1,30E-08
I-133	-----	-----	-----	1,0E+15	3,79E+05	3,76E-08
Zn-65	-----	-----	-----	9,7E+12	5,15E+05	5,30E-06
Cr-51	-----	-----	-----	1,8E+16	3,36E+06	1,87E-08
Nb-94	-----	-----	-----	3,5E+14	1,04E+06	3,00E-07
Ru-103	-----	-----	-----	9,3E+13	4,50E+05	4,82E-07
Na-24	-----	-----	-----	2,2E+15	2,84E+05	1,32E-08
Te-132	-----	-----	-----	6,7E+13	5,60E+06	1,30E-08
Sc-46	-----	-----	-----	-----	4,35E+04	1,10E-07
Alpha	-----	3,07E+06	-----	-----	1,58E+07	-----
Beta	-----	8,57E+07	-----	-----	1,02E+08	-----
Total			8,00E-02	Total		7,42E-03

*Pour calculer le pourcentage de la LOD des émissions dans certains lieux, et durant les pannes, on adapte les données afin de compenser les différents débits et/ou les points d'émission.

3.0 Sources, emplacements et fréquences de l'échantillonnage (PSER), Suite

Les données du présent rapport proviennent d'échantillons obtenus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023, et il y a un chevauchement des dates en ce qui concerne les échantillons de l'air, des précipitations et des dosimètres thermoluminescents (DTL). Durant cette période, les sources des échantillons analysés et la fréquence de l'échantillonnage sont indiquées dans le tableau 3.01. L'échantillonnage se produit une fois par semaine, durant l'année. Le tableau 3.02 présente les nombres de chaque type d'échantillon obtenu en 2022 et les principales mesures des radionucléides prises pour chaque type d'échantillon.

Le groupe d'échantillons divers comprend les échantillons qui ne sont pas obtenus de façon systématique.

Les principaux emplacements d'échantillonnage en 2023 sont énumérés dans le tableau 3.03 (détails à l'*Annexe C*), et présentés aux images 3.01 à 3.06. Un site « indicateur » est un site sur lequel les émissions de la CNPL peuvent avoir un effet. Un site « de référence » est un site où les émissions de la CNPL n'ont aucune influence.

Les emplacements des échantillons d'espèces de fruits de mer mobiles (homards, poissons, etc.) prélevés dans la zone de Lepreau sont indiqués de la façon la plus exacte possible.

Les données sur le lait sont recueillies et analysées seulement s'il y a des fermes laitières dans un rayon de cinq kilomètres de la CNPL. Il n'y en avait aucune en 2023.

3.0 Sources, emplacements et fréquences de l'échantillonnage (PSER), Suite

Tableau 3.01 : Fréquence de collecte et d'analyse des échantillons

<i>Source de l'échantillon</i>	<i>Fréquence typique</i>
Échantillonnage atmosphérique	
Particules en suspension dans l'air	Mensuellement (échantillon intégré)
Particules d'iode en suspension dans l'air	Mensuellement (échantillon intégré)
Vapeur d'eau	Mensuellement (échantillon intégré)
Dioxyde de carbone	Mensuellement (échantillon intégré)
Mesures du rayonnement gamma ambiant (DTL)	Trimestriellement (échantillon intégré)
Particules mesurées au moyen du détecteur des déchets radioactifs gazeux (DDRAG)	Hebdomadaire (échantillon intégré)
Échantillonnage terrestre	
Mesures du rayonnement gamma ambiant (DTL)	Trimestriellement (échantillon intégré)
Lait - Produits laitiers commerciaux - fermes laitières	Trimestriellement (seulement s'il y a des fermes laitières dans un rayon de 5 km)
Eau de puits	Eau de puits Semestriellement et annuellement (résidentiel)
Étangs, flaques d'eau et eau de surface	Trimestriellement
Sédiments en eau douce	Tous les 5 ans
Baies	Hebdomadairement, durant la saison
Légumes du potager	Hebdomadairement, durant la saison
Végétation	Trimestriellement
Terre	Trimestriellement
Surveillance de l'eau de puits (près de la centrale)	Annuellement
Précipitations	Mensuellement (échantillon intégré)
Chevreuil	Annuellement, si possible
Échantillonnage marin	
Eau de mer	Trimestriellement
Palourdes	Trimestriellement (si un échantillon indicateur peut être recueilli)
Poisson	Trimestriellement (si un échantillon indicateur peut être recueilli)
Homard	Semestriellement (si un échantillon indicateur peut être recueilli)
Bigorneaux	Trimestriellement
Saumon d'élevage	Trimestriellement (si un échantillon indicateur peut être recueilli)
Dulse	Trimestriellement, si possible
Autres plantes aquatiques	Trimestriellement
Sédiments	Trimestriellement (fond marin tous les 5 ans)
Mesures du rayonnement gamma ambiant de la zone intertidale	Trimestriellement
Eau composite mesurée par le détecteur des déchets radioactifs liquides (DDRL)	Composite mensuel (échantillon intégré)

3.0 Sources, emplacements et fréquences de l'échantillonnage (PSER), Suite

Tableau 3.01 : Fréquence de collecte et d'analyse des échantillons - Suite

<i>Source de l'échantillon</i>	<i>Fréquence typique</i>
<i>Installation de gestion des déchets radioactifs solides</i>	
Eau de trou de forage	Trois fois par année
Eau du canal Parshall	Hebdomadairement
Mesures du rayonnement gamma ambiant (DTL)	Trimestriellement (échantillon intégré)
<i>Site d'enfouissement sanitaire régional d'Hemlock Knoll</i>	
Mesures du rayonnement gamma ambiant (DTL)	Trimestriellement (échantillon intégré)

3.0 Sources, emplacements et fréquences de l'échantillonnage (PSER), Suite

Tableau 3.02 : Renseignements au sujet des échantillons

<i>Source de l'échantillon</i>	<i>Nombre d'échantillons</i>	<i>Mesures des radionucléides</i>
<i>Échantillonnage atmosphérique</i>		
Particules en suspension dans l'air	95	Émetteurs gamma et radioactivité brute (alpha/bêta)
Particules d'iode en suspension	95	Iode-131
Vapeur d'eau	95	Tritium
Dioxyde de carbone	48	Carbone-14
Mesures du rayonnement gamma ambiant (DTL)†	100*	Exposition gamma
Particules mesurées au moyen du	53	Strontium-89,90 et émetteurs gamma
<i>Échantillonnage terrestre</i>		
Mesures du rayonnement gamma ambiant (DTL)*	100*	Exposition gamma
Eau de puits	21	Émetteurs gamma et tritium
Étangs, flaques d'eau et eau de	31	Émetteurs gamma et tritium
Baies	6	Émetteurs gamma
Légumes du potager	15	Émetteurs gamma
Végétation	73	Émetteurs gamma
Terre	36	Émetteurs gamma
Surveillance de l'eau de puits (près de la centrale)	36	Émetteurs gamma et tritium
Précipitations	47	Émetteurs gamma et tritium
<i>Échantillonnage marin</i>		
Eau de mer	16	Émetteurs gamma et tritium
Palourdes	6	Émetteurs gamma
Poisson	2	Émetteurs gamma
Homard	2	Émetteurs gamma
Bigorneaux	8	Émetteurs gamma
Saumon d'élevage	4	Émetteurs gamma
Dulse	4	Émetteurs gamma
Autres plantes aquatiques	5	Émetteurs gamma
Sédiments	40	Émetteurs gamma
Mesures du rayonnement gamma ambiant de la zone intertidale	40	Exposition gamma
Eau composite mesurée au moyen du DDRL	14	Strontium-89,90, émetteurs gamma et radioactivité brute alpha/bêta

†Le même DTL mesure les doses de radiations gamma des radionucléides présentes dans l'air et au sol.
Document exclusif ACR-07000-2022

3.0 Sources, emplacements et fréquences de l'échantillonnage (PSER), Suite

Tableau 3.02 : Renseignements au sujet des échantillons, Suite

<i>Source de l'échantillon</i>	<i>Nombre d'échantillons</i>	<i>Mesures des radionucléides</i>
<i>Installation de gestion des déchets radioactifs solides</i>		
Eau de trou de forage	105	Émetteurs gamma et tritium
Eau du canal Parshall	156	Émetteurs gamma et tritium
Rayonnement gamma ambiant (DTL)	184	Exposition gamma
<i>Site d'enfouissement sanitaire régional d'Hemlock Knoll</i>		
Rayonnement gamma ambiant (DTL)	1 16	Exposition gamma
Assurance de la qualité		
Interne	88	Émetteurs gamma, tritium, strontium-89, 90, alpha/beta, carbone 14
Externe	40	Émetteurs gamma, tritium, strontium-89, 90, alpha/beta, carbone 14

3.0 Sources, emplacements et fréquences de l'échantillonnage (PSER), Suite

Tableau 3.03 : Codes généraux des emplacements

<i>Code</i>	<i>Emplacement</i>
A	Zone à l'ouest de Pennfield Ridge
B	Pennfield à New River Beach (inclusivement)
C	Lepreau et port de Lepreau
D	Little Lepreau et bassin de Little Lepreau
E	Maces Bay
F	Welch Cove
G	Phare de Point Lepreau et environs
H	Duck Cove
I	Emplacement de la CNPL - Quadrant nord-est
J	Emplacement de la CNPL - Quadrant sud-est
K	Emplacement de la CNPL - Quadrant sud-ouest
L	Emplacement de la CNPL - Quadrant nord-ouest
M	CNPL
N	Dipper Harbour
P	Zone à l'est de Dipper Harbour et à l'est de Musquash
Q	Lorneville
S	Saint John et environs
T	Taymouth
X	Fredericton et environs
Y	Site d'enfouissement sanitaire régional d'Hemlock Knoll

3.0 Sources, emplacements et fréquences de l'échantillonnage (PSER), Suite

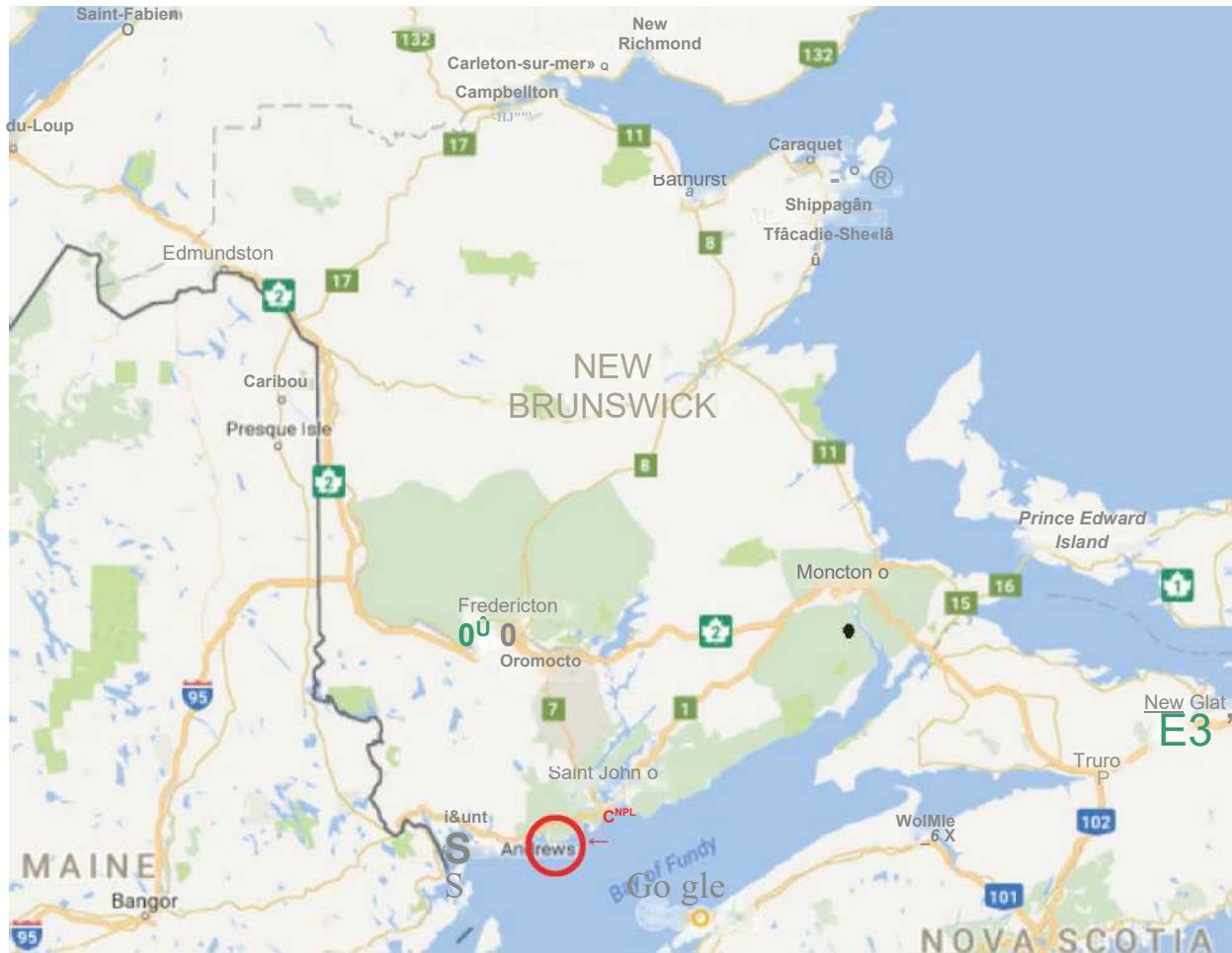


Image 3.01 : Emplacement de la CNPL au Nouveau-Brunswick (couleur)

3.0 Sources, emplacements et fréquences de l'échantillonnage (PSER), Suite



Image 3.02 : CNPL et la zone environnante immédiate (couleur)

3.0 Sources, emplacements et fréquences de l'échantillonnage (PSER), Suite



Image 3.03 : Sites de surveillance par DTL à la CNPL et dans la zone environnante (couleur)

3.0 Sources, emplacements et fréquences de l'échantillonnage (PSER), Suite

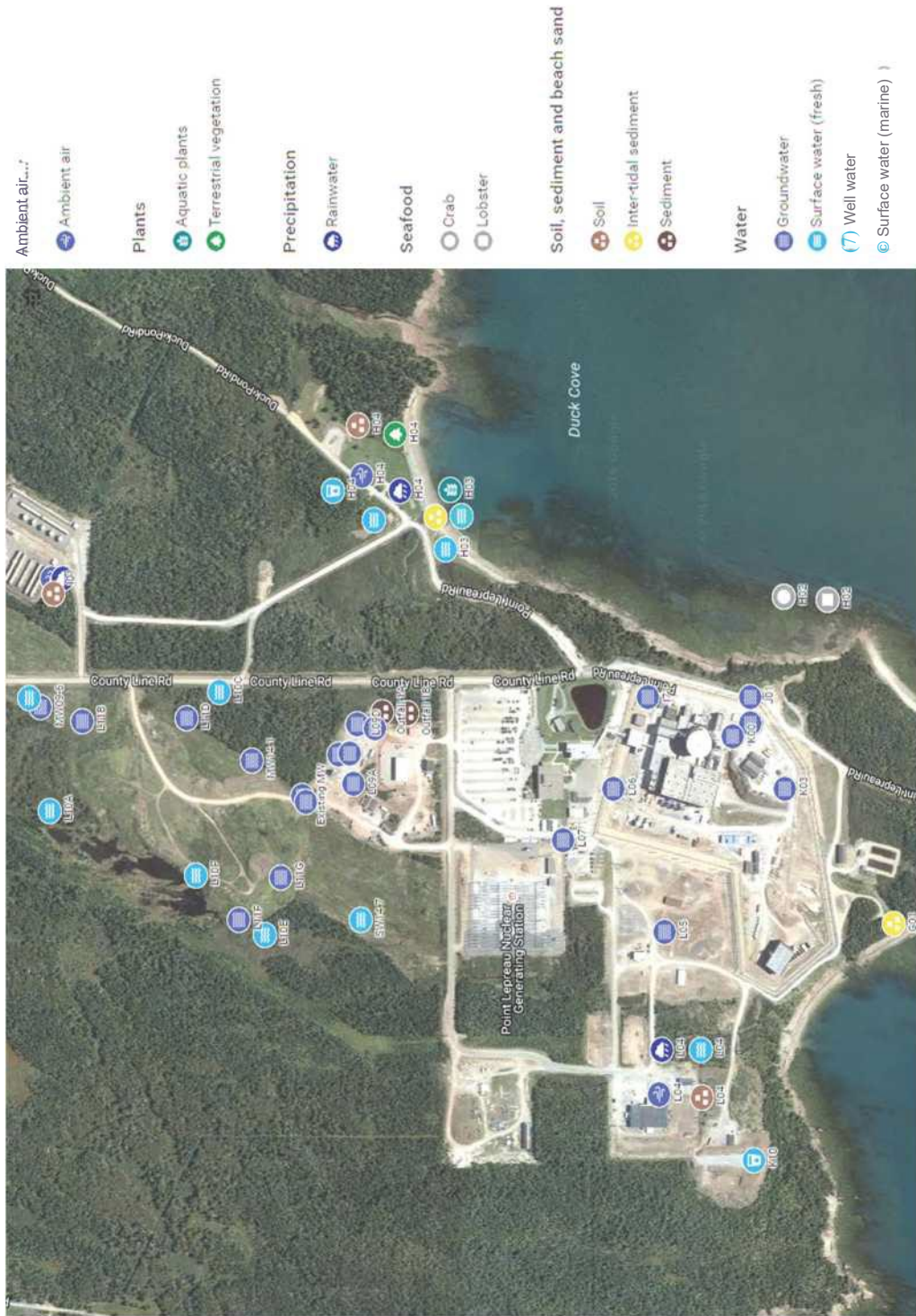


Image 3.04 : Surveillance environnementale sur le site de la CNPL (couleur)

3.0 Sources, emplacements et fréquences de l'échantillonnage (PSER), Suite

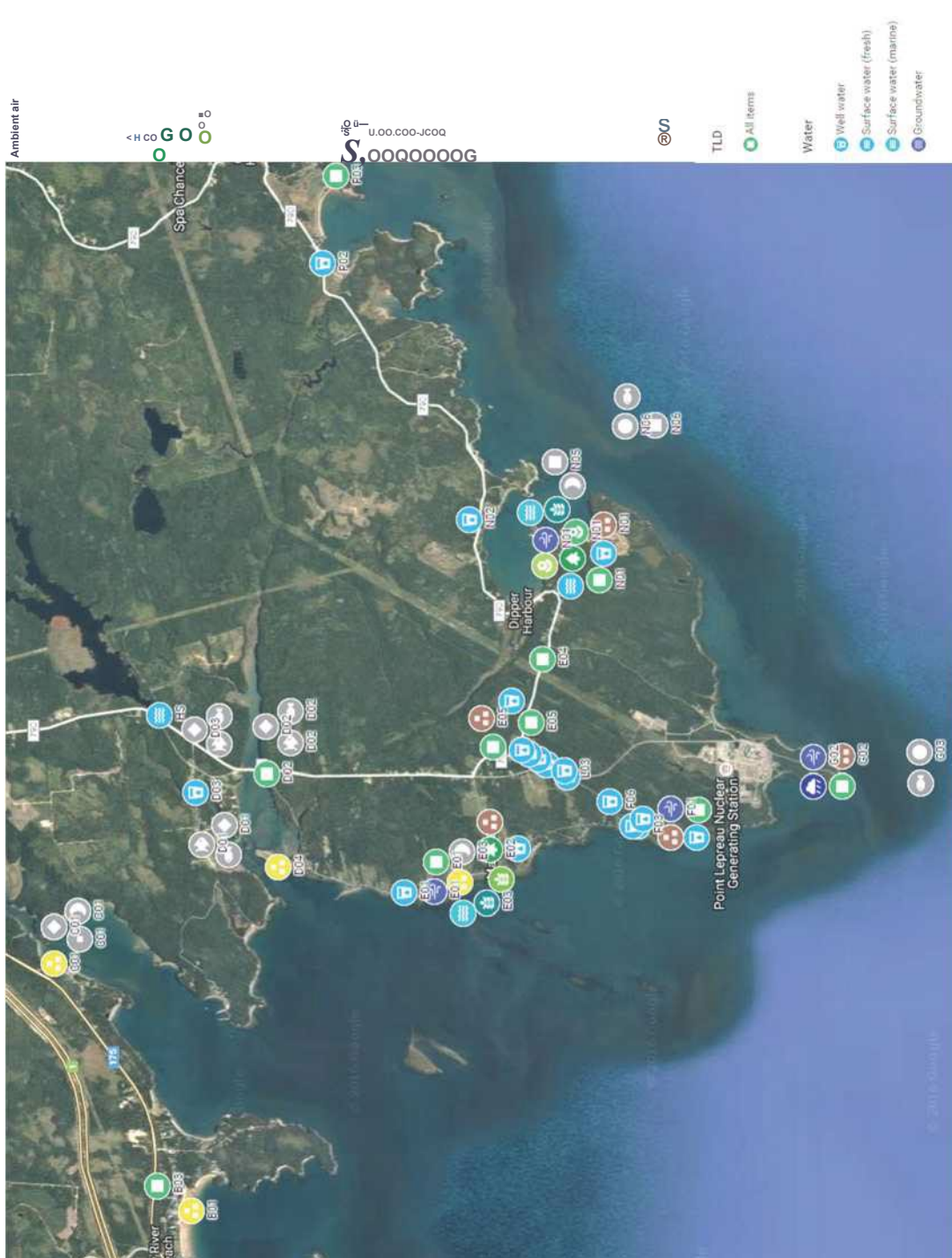


Image 3.05 : Surveillance environnementale à la péninsule Lepreau (couleur)

3.0 Sources, emplacements et fréquences de l'échantillonnage (PSER), Suite

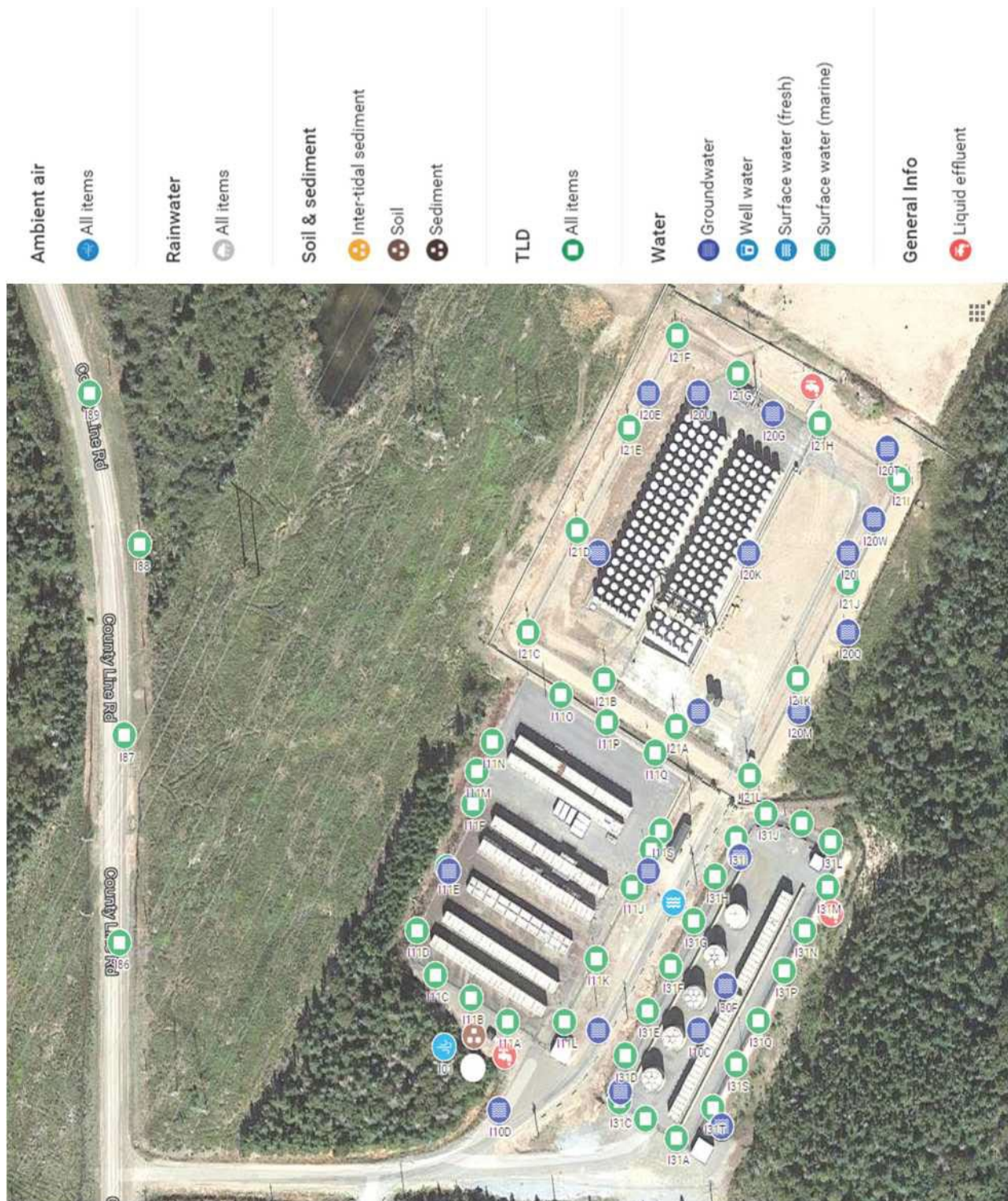


Image 3.06 : Surveillance environnementale à l'installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS) (couleur)

4.0 Résumé et explication des données du PSER

Le texte qui suit résume et explique les données relatives aux échantillons environnementaux obtenus en 2023.

La plupart des échantillons contenaient de faibles quantités de K-40, d'origine naturelle, ou de Be-7 cosmogénique. Certains échantillons contenaient du Cs-137 (terre et sédiments), qui provient des essais nucléaires atmosphériques des années précédentes et des événements internationaux (à Chernobyl et à Fukushima). Le tritium (dans l'air et dans l'eau douce) est le seul radionucléide qui provient de la CNPL et qui est détecté systématiquement. En 2023, les analyses suivantes ont révélé des émissions attribuables à la CNPL :

- H-3 dans les vapeurs d'eau, l'eau pluviale et l'eau douce
- H-3 dans l'eau du canal Parshall et du trou de forage de l'installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS)
- H-3 dans l'eau des puits de surveillance locaux

La seule dose de radiations qui touchait la population et qui était mesurable et attribuable à la CNPL provenait de la vapeur d'eau tritiée présente dans l'air. Dans les zones éloignées de la centrale, la présence d'H-3 dans l'air variait de moins de $2,19\text{E}-02 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$ (sous la limite inférieure d'activité que les méthodes utilisées ont permis de mesurer) à environ $1,3\text{E}+00 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$ d'air. La concentration naturelle de H-3 s'élève jusqu'à $7\text{E}-01 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$, dans la plupart des eaux de surface, et jusqu'à $1\text{E}-03 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$, dans l'air.

La concentration naturelle de C-14 dans l'atmosphère est d'environ $4\text{E}-02 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$. Habituellement, la méthode analytique hautement sensible utilisée dans le programme de surveillance permet de mesurer cette concentration.

Les tableaux suivants affichent seulement les radionucléides mesurés. (Pour obtenir une liste détaillée des limites de détection, **consulter** les tableaux A.01 à A.10, à l'*Annexe A*. Pour obtenir une liste des codes d'emplacement de 2023, **consulter** l'*Annexe C*.) La plupart des tableaux comprennent les données suivantes :

Colonne 1 - Affiche le type d'analyse ou de nucléide.

Colonne 2 — Affiche le nombre total d'échantillons analysés.

Colonne 3 - Affiche la moyenne des valeurs mesurées (c.-à-d., des valeurs qui dépassent le NC) à tous les emplacements indicateurs. Toute mesure supérieure au NC est jugée obtenue au niveau de confiance de 99 %. (Une explication du protocole statistique se trouve dans l'*Annexe A*.)

Colonne 4 - Affiche le minimum des valeurs mesurées (c.'à-d., des valeurs qui dépassent le NC) à tous les emplacements indicateurs.

4.0 Résumé et explication des données du PSER, Suite **Colonne 5** - Affiche le maximum des valeurs mesurées (c.-à-d., des valeurs qui dépassent le NC) à tous les emplacements indicateurs.

Colonne 6 — Affiche le ratio entre le nombre de valeurs mesurées et le nombre total d'échantillons indicateurs.

Colonne 7 - Affiche la moyenne des valeurs mesurées (c.-à-d., des valeurs qui dépassent le NC) aux emplacements de référence.

Colonne 8 - Affiche le minimum des valeurs mesurées (c.-à-d., des valeurs qui dépassent le NC) aux emplacements de référence.

Colonne 9 - Affiche le maximum des valeurs mesurées (c.-à-d., des valeurs qui dépassent le NC) aux emplacements de référence.

Colonne 10 - Affiche le ratio entre le nombre de valeurs mesurées et le nombre total d'échantillons de référence.

4.1 Particules en suspension dans l'air

Parmi les 95 filtres analysés, de la radioactivité brute alpha a été détectée dans 95, de la radioactivité brute bêta dans 95, et du Be-7 dans 67. Aucun de ces résultats n'est attribuable aux opérations de la CNPL.

La qualité de l'air est surveillée continuellement, à partir des huit emplacements affichés à l'image 3.05.

La radioactivité brute alpha et la radioactivité brute bêta mesurées sont les indices de l'activité totale dans l'environnement. Il s'agit notamment de l'activité des produits de filiation du radon, qui sont d'origine naturelle, du Be-7 cosmogénique, et des sources de radiation attribuables aux humains. La concentration maximale de radioactivité brute alpha dans l'air à n'importe quel des emplacements indicateurs était de $1,14\text{E-}04 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$ d'air. La radioactivité brute alpha dans l'air à l'emplacement de référence a atteint $5,94\text{E-}05 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$. La concentration maximale de radioactivité brute bêta dans l'air à n'importe quel des emplacements indicateurs était de $7,38\text{E-}04 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$ d'air. La radioactivité brute bêta dans l'air à l'emplacement de référence a atteint $4,35\text{E-}04 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$.

Lorsque les émissions de Sr-89,90 sont faibles, la concentration prévue de ces radionucléides dans les échantillons d'air de l'environnement se situe sous les limites de détection. Les émissions gazeuses de la CNPL, à leur source, sont continuellement surveillées au moyen du détecteur des déchets radioactifs gazeux (DDRG). Le filtre du DDRG a été changé chaque semaine. On a analysé 53 filtres du DDRG, dans le but de découvrir la présence de Sr-89,90. Si l'émission hebdomadaire dépasse de plus de 1 % la LOD hebdomadaire, ou si on découvre une radioactivité bêta élevée dans les échantillons de l'air environnemental, on soumet les échantillons de particules de l'air environnemental à un dépistage du Sr-89,90. Ni l'un ni l'autre de ces scénarios ne s'est produit en 2023.

Le tableau 4.01 présente un résumé des radionucléides découverts. Les images 4.01 et 4.02 présentent les résultats de la radioactivité brute bêta de chaque emplacement durant l'année.

4.1 Particules en suspension dans l'air, Suite

Tableau 4.01 : Particules en suspension dans l'air (Bq·m⁻³)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
<i>ALPHA</i>	95	3,11E-05	5,25E-06	1,14E-04	83 de 83	3,43E-05	1,54E-05	5,94E-05	12 de 12
<i>BÊTA</i>	95	2,63E-04	1,33E-05	7,38E-04	83 de 83	2,63E-04	9,84E-05	4,35E-04	12 de 12
<i>Be-7</i>	95	1,42E-03	3,79E-04	3,30E-03	60 de 83	1,30E-03	6,70E-04	2,37E-03	7 de 12

4.1 Particules en suspension dans l'air, Suite

Image 4.01 : Radioactivité bêta brute (particules dans l'air) aux postes éloignés de mesure de la qualité de l'air (couleur)

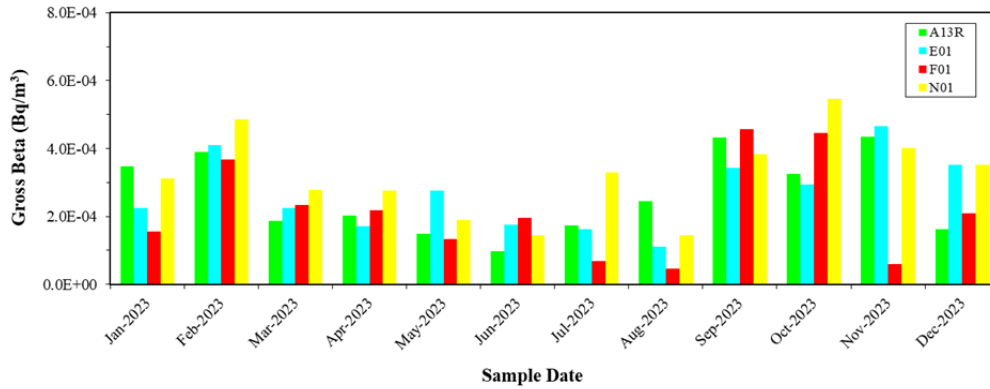
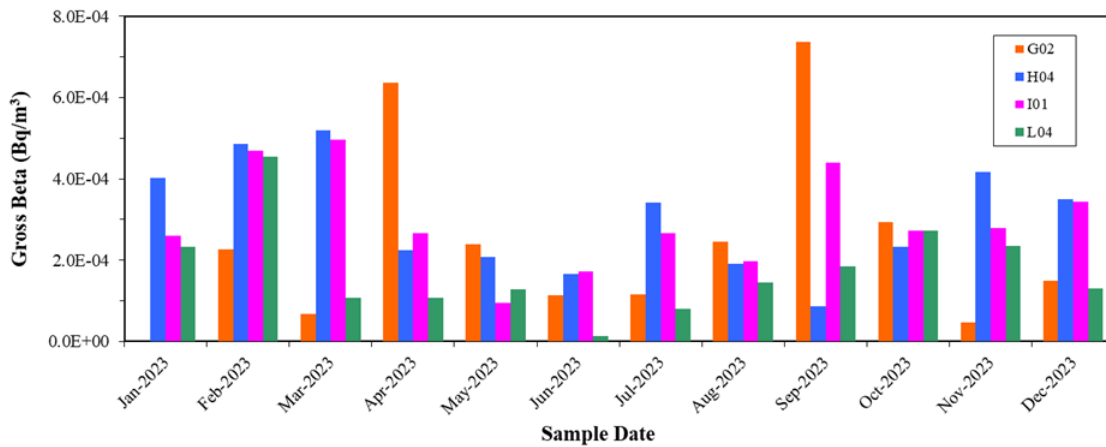


Image 4.02 : Radioactivité bêta brute (particules dans l'air) aux postes rapprochés de mesure de la qualité de l'air (couleur)



4.2 Particules d'iode en suspension dans l'air

Aucune particule radioactive d'iode n'a été mesurée dans les 95 échantillons analysés.

La qualité de l'air est surveillée continuellement, au moyen de cartouches de charbon, aux huit emplacements illustrés dans l'image 3.05. Une fois par mois, les cartouches sont changées et analysées.

L'iode-131 est demeuré systématiquement sous le niveau critique (moyenne de $1\text{E-}05 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$).

4.3 Vapeur d'eau

Du tritium a été découvert dans 79 des 83 échantillons obtenus aux postes de surveillance de la qualité de l'air situés sur la péninsule de Lepreau, et dans quatre des 12 échantillons obtenus aux emplacements de référence.

On recueille continuellement de la vapeur d'eau au moyen de cylindres contenant des tamis moléculaires, aux huit emplacements affichés à l'image 3.05. Une fois par mois, les cylindres sont changés et analysés.

La concentration maximale de tritium dans l'air à n'importe quel des emplacements indicateurs était de $2,96\text{E}+00 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$ d'air (il s'agissait d'un emplacement sur les lieux). Du tritium a été détecté occasionnellement à l'emplacement de référence, même avant que la CNPL ne soit opérationnelle. En 2023, la concentration maximum de tritium dans l'air à l'emplacement de référence était de $1,98\text{E-}01 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$ d'air).

Le tableau 4.02 présente un résumé des données relatives au tritium, et le tableau 4.03 explique les résultats relatifs au tritium en fonction de chaque emplacement. Les images 4.03 et 4.04 présentent les résultats relatifs au H-3 de chaque emplacement. Lorsque des résultats nuls sont obtenus, les valeurs « inférieures à » sont présentées sous forme de graphique. Habituellement, aux emplacements au nord-est (H04, I01 et N01), on mesure des concentrations élevées de H-3 durant les mois chauds, en raison de la direction du vent estival prédominant. Cette situation change en hiver, et ce sont les emplacements au sud-ouest (G02 et L04) qui subissent des modifications.

Lorsque les émissions de H-3 sont faibles, la concentration prévue de H-3 dans d'autres échantillons environnementaux se situe sous les limites de détection. Si les émissions hebdomadaires de H-3 dépassent de plus de 1 % la LOD hebdomadaire, on soumet les baies et les légumes du potager à un dépistage de H-3. Puisque les émissions de H-3 en 2023 étaient de $7,02\text{E-}02$ % de la LOD (et que durant aucune semaine elles n'ont dépassé de plus de 1 % la LOD hebdomadaire), aucune autre analyse n'a été nécessaire. L'image 4.05 affiche les émissions hebdomadaires de H-3 de la CNPL. L'image 4.06 compare les émissions aux résultats de surveillance de la qualité de l'air. Lorsque des résultats nuls sont obtenus, les valeurs « inférieures à » sont présentées sous forme de graphique.

Les émissions atmosphériques de tritium continuent d'être bien en deçà des limites de la station et des limites réglementaires. Les émissions de tritium sont reliées aux activités d'exploitation de la centrale, notamment l'entretien, la purification et la ventilation du modérateur et des principaux systèmes de transport de chaleur.

4.3 Vapeur d'eau, Suite

Tableau 4.02 : Vapeur d'eau (Bq-m⁻³)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
H-3	95	6,72E-01	3,17E-02	2,96E+00	79 de 83	1,60E-01	7,19E-02	1,98E-01	4 de 12

Document exclusif

4.3 Vapeur d'eau, Suite

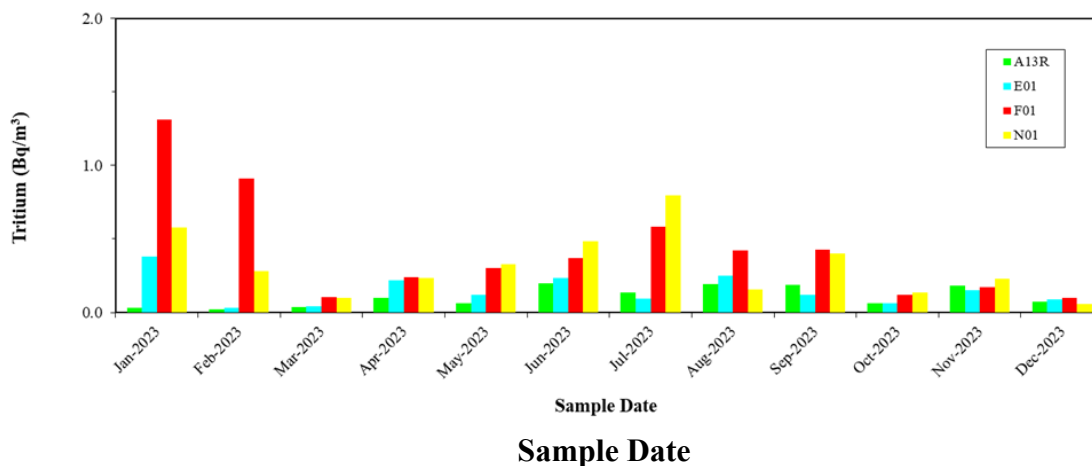
Tableau 4.03 : Tritium (vapeur d'eau) à chaque poste de mesure de la qualité de l'air (Bq-m⁻³)

<i>Code d'emplacement</i>		<i>A13R</i>	<i>E01</i>	<i>F01</i>	<i>G02</i>	<i>H04</i>	<i>I01</i>	<i>L04</i>	<i>N01</i>
<i>Emplacement</i>		<i>Saint Andrews</i>	<i>Maces Bay</i>	<i>Welch Cove</i>	<i>Phare de Lepreau</i>	<i>Duck Cove</i>	<i>IGDRS</i>	<i>Matériau x de constructi</i>	<i>Dipper Harbour</i>
<i>Distance de la CNPL</i>		<i>47 km</i>	<i>4,5 km</i>	<i>1,6 km</i>	<i>1,0 km</i>	<i>0,75 km</i>	<i>1,2 km</i>	<i>0,55 km</i>	<i>3,7 km</i>
<i>Date de début de l'échantillonnage</i> Les périodes d'échantillonnage durent environ un mois. Tous les postes d'échantillonnage sont changés au même moment. La date de début correspond à la date de fin de l'échantillonnage précédent.	2023/01/01	<2,94E-02	3,78E-01	1,31E+00	ND	9,05E-01	9,70E-01	1,57E+00	5,77E-01
	2023/02/01	<2,19E-02	3,17E-02	9,10E-01	2,88E-01	7,09E-01	6,11E-01	1,16E+00	2,81E-01
	2023/03/01	<3,52E-02	<4,31E-02	1,05E-01	1,77E-01	5,24E-01	2,70E-01	4,69E-01	1,01E-01
	2023/04/01	<9,97E-02	2,19E-01	2,40E-01	5,64E-01	9,74E-01	9,50E-01	5,21E-01	2,35E-01
	2023/05/01	<6,21E-02	1,19E-01	3,00E-01	4,05E-01	1,15E+00	6,03E-01	1,05E+00	3,30E-01
	2023/06/01	1,98E-01	2,36E-01	3,70E-01	1,46E-01	2,07E+00	1,52E+00	1,04E+00	4,83E-01
	2023/07/01	<1,34E-01	9,46E-02	5,82E-01	<1,34E-01	1,85E+00	2,88E+00	7,04E-01	7,95E-01
	2023/08/01	<1,92E-01	2,49E-01	4,22E-01	4,48E-01	2,96E+00	1,39E+00	1,66E+00	<1,55E-01
	2023/09/01	1,90E-01	1,19E-01	4,27E-01	4,47E-01	1,24E+00	4,49E-01	8,83E-01	4,02E-01
	2023/10/01	<6,21E-02	<6,29E-02	1,20E-01	5,46E-01	2,20E+00	7,44E-01	2,52E-01	1,38E-01
	2023/11/01	1,80E-01	1,51E-01	1,72E-01	6,35E-01	2,14E+00	7,52E-01	2,28E-01	2,29E-01
2023/12/01	7,19E-02	8,63E-02	9,86E-02	3,95E-01	8,82E-01	2,65E-01	1,14E-01	5,88E-02	

ND : Données non disponibles

Document exclusif

4.3 Vapeur d'eau, Suite



4.03 : Tritium (vapeur d'eau) aux postes éloignés de mesure de la qualité de l'air (couleur)

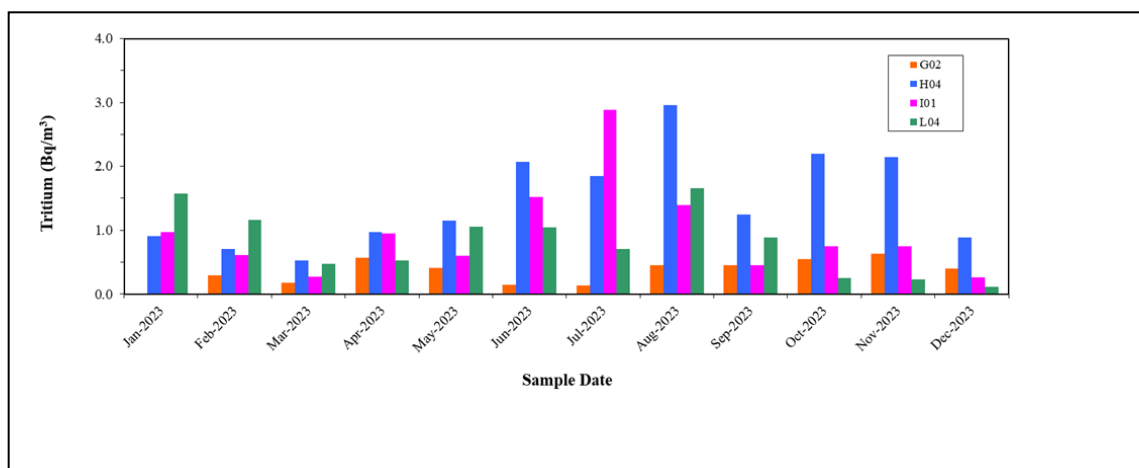


Image 4.04 : Tritium (vapeur d'eau) aux postes rapprochés de mesure de la qualité de l'air (couleur)

4.3 Vapeur d'eau, Suite

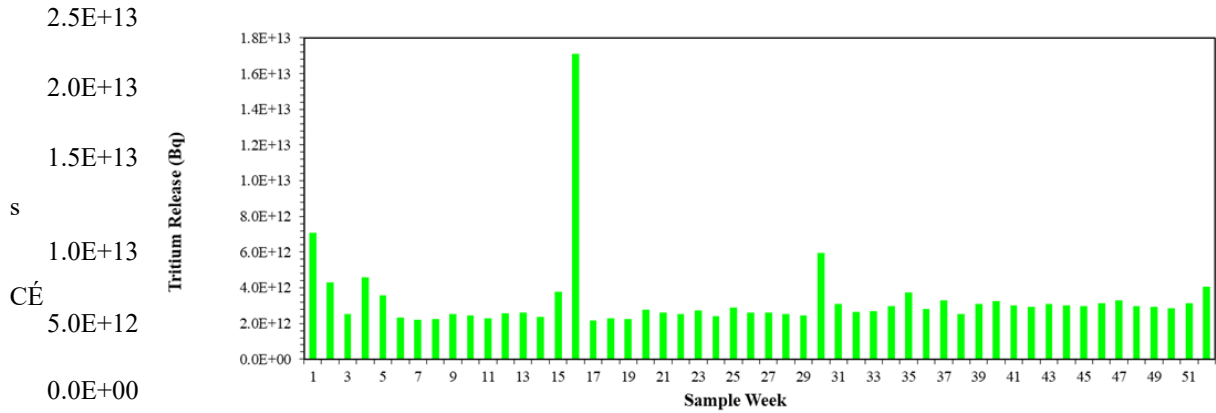


Image 4.05 : Émissions de H-3 gazeux mesurées en 2022 (couleur)

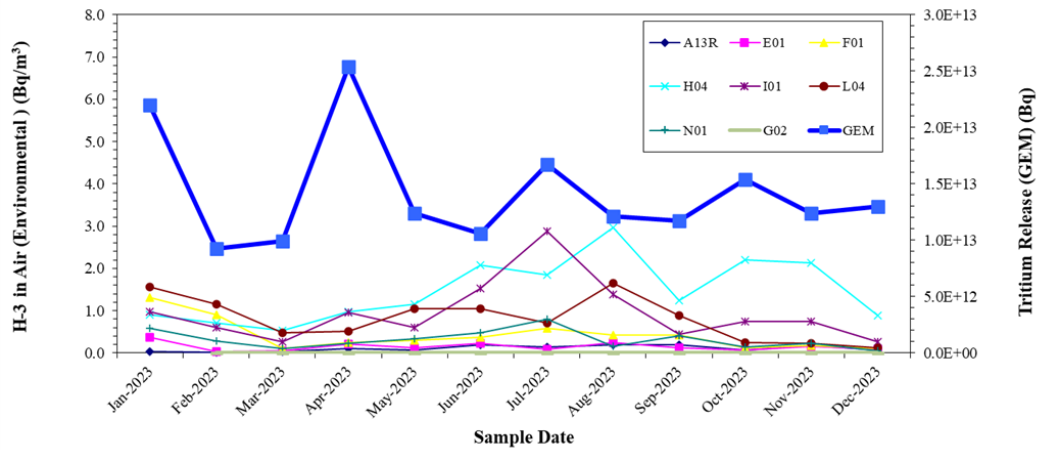


Image 4.06 : Résultats relatifs aux émissions de H-3 gazeux et de H-3 (vapeur d'eau) (couleur)

4.4 Dioxyde de carbone

Du carbone -14 a été détecté dans 31 des 36 échantillons provenant des emplacements indicateurs et dans 8 des 12 échantillons provenant de l'emplacement de référence.

L'air est continuellement filtré dans une solution caustique, à deux emplacements sur les lieux et à deux emplacements éloignés. Les filtres caustiques sont changés mensuellement et envoyés au laboratoire à des fins d'analyse.

La concentration maximale de C-14 gazeux à n'importe quel des emplacements indicateurs a été de $1,46E-01 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$. La concentration maximale de C-14 gazeux à l'emplacement de référence a été de $9,1E-02 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$.

Le tableau 4.04 présente un résumé des résultats des analyses. Le tableau 4.05 explique les résultats relatifs au C-14 (représentation graphique à l'image 4.07).

Lorsque les émissions de C-14 sont faibles, la concentration prévue de C-14 dans d'autres échantillons environnementaux se situe sous les limites de détection. Si l'émission hebdomadaire de C-14 dépasse de plus de 1 % la LOD hebdomadaire, on soumet les baies, le lait, l'eau, la végétation et les légumes du potager à un dépistage de C-14. Puisque les émissions de C-14 en 2023 étaient de $8,97E-04$ % de la LOD (et que durant aucune semaine elles n'ont dépassé de plus de 1 % la LOD hebdomadaire), aucune autre analyse n'a été nécessaire. L'image 4.08 affiche les émissions hebdomadaires de C-14 de la CNPL. L'image 4.09 compare les émissions aux résultats de surveillance de la qualité de l'air. Lorsque des résultats nuls sont obtenus, les valeurs « inférieures à » sont présentées sous forme de graphique.

4.4 Dioxyde de carbone, Suite

Tableau 4.04 : Dioxyde de carbone (Bq-m⁻³)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
<i>C-14</i>	48	7,07E-02	3,9E-02	1,46E-01	31 de 36	6,88E-02	4,46E-02	9,1E-02	8 de 12

4.4 Dioxyde de carbone, Suite

Tableau 4.05 : Carbone -14 (dioxyde de carbone) à chaque emplacement de surveillance

<i>Code d'emplacement</i>		<i>F01</i>	<i>G02</i>	<i>H04</i>	<i>X03R</i>
<i>Emplacement</i>		<i>Welch Cove</i>	<i>Phare de Lepreau</i>	<i>Ancien site du centre de renseignement</i>	<i>Laboratoire de Fredericton</i>
<i>Distance de la CNPL</i>		<i>1,6 km</i>	<i>1,0 km</i>	<i>0,75 km</i>	<i>100 km</i>
<i>Date de début de l'échantillonnage</i> Les périodes d'échantillonnage durent environ un mois. Tous les postes d'échantillonnage sont changés au même moment. La date de début correspond à la date de fin de l'échantillonnage précédent.	2023/01/01	8,04E-02	7,63E-02	8,77E-02	<8,24E-02
	2023/02/01	1,07E-01	5,85E-02	<7,67E-02	8,15E-02
	2023/03/01	8,18E-02	<6,22E-02	<6,81E-02	6,66E-02
	2023/04/01	3,90E-02	4,36E-02	6,83E-02	<7,35E-02
	2023/05/01	5,76E-02	8,93E-02	4,65E-02	4,46E-02
	2023/06/01	<6,48E-02	4,93E-02	4,98E-02	<6,42E-02
	2023/07/01	4,71E-02	5,50E-02	7,45E-02	8,35E-02
	2023/08/01	8,92E-02	8,05E-02	7,64E-02	9,10E-02
	2023/09/01	6,91E-02	8,19E-02	8,11E-02	7,29E-02
	2023/10/01	<4,95E-02	1,17E-01	1,46E-01	<4,64E-02
	2023/11/01	4,57E-02	4,46E-02	6,55E-02	6,09E-02
	2023/12/01	4,84E-02	1,03E-01	6,22E-02	5,76E-02

Document exclusif

ACR-07000-2021
Rév. 0

4.4 Dioxyde de carbone, Suite

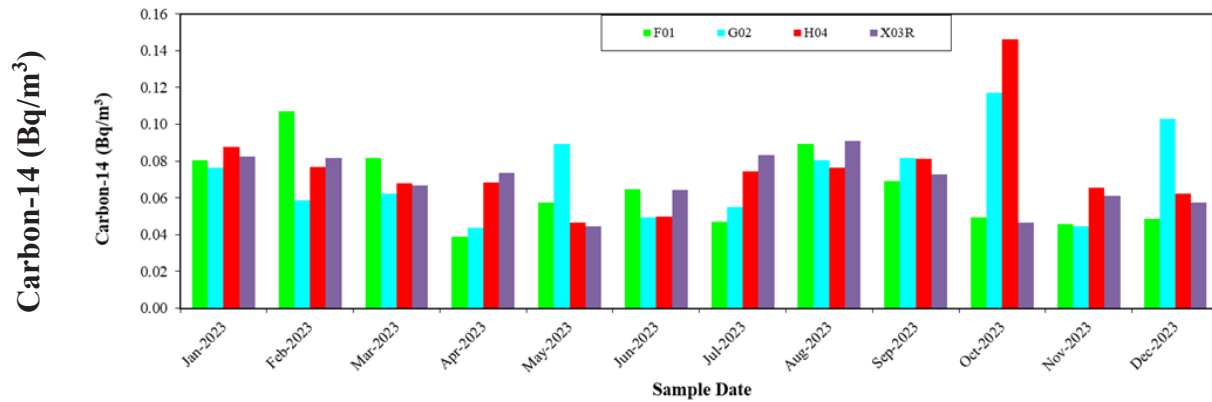


Image 4.07 : Carbone-14 (dioxyde de carbone) (couleur)

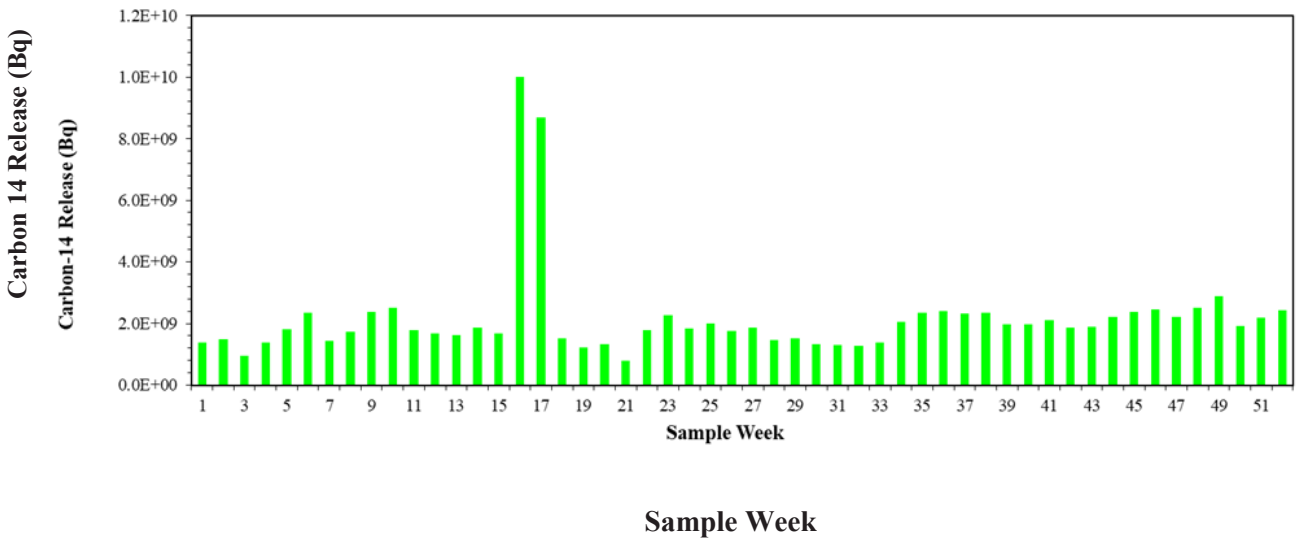


Image 4.08 : Émissions de C-14 gazeux mesurées en 2023 (couleur)

4.4 Dioxyde de carbone, Suite

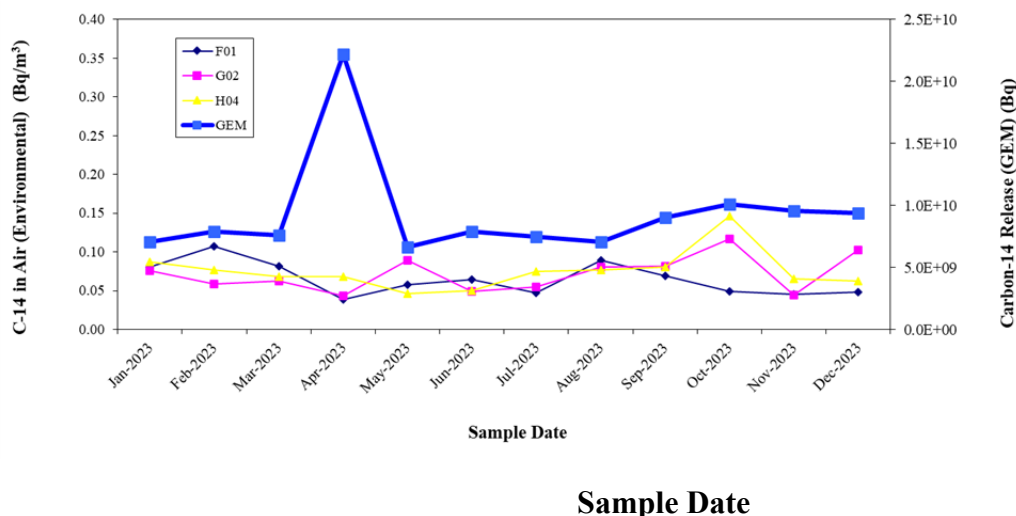


Image 4.09 : Résultats relatifs aux émissions de C-14 gazeux et de C-14 (vapeur d'eau) (couleur)

4.5 Mesures du rayonnement gamma ambiant (DTL)

Les mesures relatives à l'exposition aux rayons gamma étaient légèrement inférieures à l'extérieur du site, comparativement à sur les lieux. Les mesures élevées ont été obtenues aux emplacements près de l'IGDRS et de l'édifice du réacteur.

Le rayonnement gamma ambiant est mesuré au moyen de DTL, aux 75 emplacements affichés aux images 3.03 à 3.06. Parmi ces emplacements, 46 se situent près de l'IGDRS. Les DTL sont changés trimestriellement.

La mesure annuelle moyenne à l'IGDRS ($994 \mu\text{Gy a}^{-1}$) est supérieure à celle des autres emplacements sur les lieux ($711 \mu\text{Gy a}^{-1}$). Les mesures obtenues sur les lieux, à l'exception de l'IGDRS, ne diffèrent pas de façon significative de celles obtenues aux emplacements éloignés ($700 \mu\text{Gy a}^{-1}$) ni de celles obtenues à l'emplacement de référence ($689 \mu\text{Gy a}^{-1}$).

Les données sont présentées dans le tableau 4.06. Les mesures aux emplacements de l'IGDRS (I11A à I11T le long de la clôture du périmètre de l'IGDRS - Phase 1, I21A à I21L le long de la clôture du périmètre de l'IGDRS - Phase 2, et I31A à I31T le long de la clôture du périmètre de l'IGRS - Phase 3) sont en grande partie attribuables à la présence de déchets faiblement radioactifs, de combustible usé et de composants de réfection, et non aux émissions de la centrale. 10 cartouches en béton ont été remplies et scellées au cours de l'année 2023. Une petite, mais indéfinissable, portion des mesures obtenues au moyen des DTL à l'IGDRS est attribuable à l'augmentation naturelle des radiations en provenance des agrégats qui ont servi à construire les structures en béton. L'image 4.10 présente une comparaison des résultats obtenus à l'emplacement de référence et des résultats obtenus aux autres emplacements.

4.5 Mesures du rayonnement gamma ambiant (DTL), Suite

Tableau 4.06 : Rayonnement gamma ambiant - DTL (μGy) (+/- 10 %)

Emplacement	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Année
A13R	1,51E+02	1,82E+02	1,81E+02	1,75E+02	6,89E+02
B03	1,41E+02	1,60E+02	1,54E+02	1,58E+02	6,13E+02
C03	2,00E+02	2,11E+02	2,14E+02	2,18E+02	8,43E+02
D02	1,61E+02	1,82E+02	1,78E+02	1,88E+02	7,09E+02
E01	1,45E+02	1,58E+02	1,59E+02	1,66E+02	6,28E+02
E04	1,62E+02	1,85E+02	1,92E+02	1,85E+02	7,24E+02
E05	1,63E+02	1,77E+02	1,78E+02	1,80E+02	6,98E+02
E06	2,30E+02	2,49E+02	2,55E+02	2,54E+02	9,88E+02
F01	1,19E+02	1,34E+02	1,33E+02	1,30E+02	5,16E+02
G02	1,74E+02	1,80E+02	1,96E+02	1,81E+02	7,31E+02
H04	1,37E+02	1,54E+02	1,54E+02	1,55E+02	6,00E+02
H05	1,10E+02	1,36E+02	1,16E+02	1,21E+02	4,83E+02
I11A	2,21E+02	2,44E+02	2,35E+02	2,47E+02	9,47E+02
I11B	2,26E+02	2,45E+02	2,33E+02	2,51E+02	9,55E+02
I11C	2,23E+02	2,39E+02	2,39E+02	2,36E+02	9,37E+02
I11D	2,15E+02	2,37E+02	2,33E+02	2,39E+02	9,24E+02
I11E	2,21E+02	2,31E+02	2,45E+02	2,41E+02	9,38E+02
I11F	2,27E+02	2,57E+02	2,46E+02	2,46E+02	9,76E+02
I11J	2,29E+02	3,24E+02	2,67E+02	2,43E+02	1,06E+03
I11K	2,11E+02	2,27E+02	2,28E+02	2,43E+02	9,09E+02
I11L	2,07E+02	2,28E+02	2,36E+02	2,41E+02	9,12E+02
I11M	2,14E+02	2,52E+02	2,49E+02	2,70E+02	9,85E+02
I11N	2,17E+02	2,43E+02	2,46E+02	2,68E+02	9,74E+02
I11O	2,33E+02	2,76E+02	2,62E+02	2,75E+02	1,05E+03
I11P	2,58E+02	3,05E+02	2,98E+02	2,90E+02	1,15E+03
I11Q	2,46E+02	3,09E+02	2,80E+02	2,81E+02	1,12E+03
I11S	2,27E+02	2,59E+02	2,47E+02	2,61E+02	9,94E+02
I11T	2,44E+02	2,89E+02	2,55E+02	2,59E+02	1,05E+03
I21A	2,19E+02	2,28E+02	2,38E+02	2,94E+02	9,79E+02
I21B	2,56E+02	2,75E+02	2,75E+02	2,82E+02	1,09E+03
I21C	1,98E+02	2,07E+02	2,14E+02	2,13E+02	8,32E+02
I21D	2,51E+02	2,73E+02	2,62E+02	2,90E+02	1,08E+03
I21E	2,37E+02	2,49E+02	2,51E+02	2,59E+02	9,96E+02
I21F	2,21E+02	2,07E+02	2,17E+02	2,17E+02	8,62E+02
I21G	2,17E+02	2,04E+02	2,23E+02	2,21E+02	8,65E+02
I21H	2,67E+02	2,81E+02	2,96E+02	3,14E+02	1,16E+03

4.5 Mesures du rayonnement gamma ambiant (DTL), Suite

**Tableau 4.06 : Rayonnement gamma ambiant - DTL (pGy) (+/- 10 %) -
Suite**

Emplacement	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Année
I21I	2,39E+02	2,42E+02	2,54E+02	2,98E+02	1,03E+03
I21J	4,52E+02	4,39E+02	4,36E+02	4,87E+02	1,81E+03
I21K	2,08E+02	2,22E+02	2,15E+02	2,46E+02	8,91E+02
I21L	2,05E+02	2,15E+02	2,12E+02	2,22E+02	8,54E+02
I31A	2,03E+02	2,17E+02	2,15E+02	2,31E+02	8,66E+02
I31B	2,21E+02	2,27E+02	2,32E+02	2,24E+02	9,04E+02
I31C	2,29E+02	2,44E+02	2,47E+02	2,43E+02	9,63E+02
I31D	2,51E+02	2,54E+02	2,61E+02	2,59E+02	1,02E+03
I31E	2,45E+02	2,48E+02	2,38E+02	2,59E+02	9,90E+02
I31F	2,82E+02	2,61E+02	2,70E+02	2,76E+02	1,09E+03
I31G	2,64E+02	2,50E+02	2,49E+02	2,71E+02	1,03E+03
I31H	2,48E+02	2,52E+02	2,62E+02	2,61E+02	1,02E+03
I31I	2,35E+02	2,45E+02	2,47E+02	2,54E+02	9,81E+02
I31J	2,38E+02	2,36E+02	2,55E+02	2,61E+02	9,90E+02
I31K	2,30E+02	2,49E+02	2,24E+02	2,54E+02	9,57E+02
I31L	2,13E+02	2,20E+02	2,34E+02	2,24E+02	8,91E+02
I31M	2,26E+02	2,40E+02	2,37E+02	2,40E+02	9,43E+02
I31N	2,23E+02	2,51E+02	2,40E+02	2,42E+02	9,56E+02
I31P	2,28E+02	2,44E+02	2,49E+02	2,48E+02	9,69E+02
I31Q	2,37E+02	2,77E+02	2,33E+02	2,50E+02	9,97E+02
I31S	2,33E+02	2,91E+02	2,29E+02	2,39E+02	9,92E+02
I31T	2,03E+02	2,14E+02	2,11E+02	2,18E+02	8,46E+02
I86	1,46E+02	1,65E+02	1,62E+02	2,10E+02	6,83E+02
I87	1,39E+02	2,00E+02	1,71E+02	1,67E+02	6,77E+02
I88	1,43E+02	1,70E+02	1,72E+02	1,67E+02	6,52E+02
I89	1,53E+02	1,75E+02	1,72E+02	1,75E+02	6,75E+02
J20	1,96E+02	1,86E+02	1,86E+02	1,94E+02	7,62E+02
J35	2,03E+02	2,27E+02	2,11E+02	2,25E+02	8,66E+02
K01	1,99E+02	1,98E+02	1,98E+02	2,01E+02	7,96E+02
L01	1,73E+02	1,88E+02	1,97E+02	1,98E+02	7,56E+02
L03	2,02E+02	2,14E+02	2,16E+02	2,20E+02	8,52E+02
L04	1,85E+02	1,91E+02	1,91E+02	1,96E+02	7,63E+02
M02	1,62E+02	1,61E+02	1,72E+02	1,69E+02	6,64E+02
N01	1,56E+02	1,77E+02	1,73E+02	1,75E+02	6,81E+02
P03	1,40E+02	1,60E+02	1,71E+02	1,69E+02	6,40E+02

ND : Données non disponibles

4.5 Mesures du rayonnement gamma ambiant (DTL), Suite

**Tableau 4.06 : Rayonnement gamma ambiant - DTL (\cdot Gy) (+/- 10 %)-
Suite**

<i>Emplacement</i>	<i>1er trimestre</i>	<i>2e trimestre</i>	<i>3e trimestre</i>	<i>4e trimestre</i>	<i>Année</i>
<i>YTL1</i>	1,27E+02	1,46E+02	1,44E+02	1,58E+02	5,75E+02
<i>YTL2</i>	1,29E+02	1,36E+02	1,45E+02	1,53E+02	5,63E+02
<i>YTL3</i>	1,52E+02	2,03E+02	2,80E+02	1,99E+02	8,34E+02
<i>YTL4</i>	1,49E+02	1,88E+02	2,51E+02	1,98E+02	7,86E+02

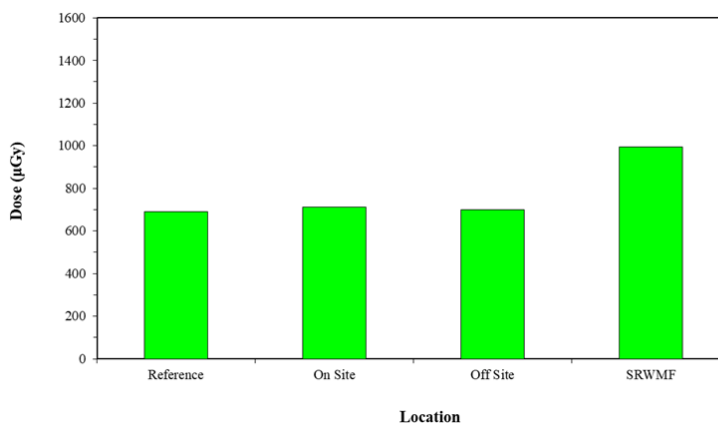


Image 4.10 : Résultats moyens du rayonnement gamma (DTL) pour 2022 (couleur)

4.6 Particules mesurées au moyen du DDRG (Sr-89,90)

Lorsque les émissions de Sr-89,90 sont faibles, la concentration prévue de Sr-89,90 dans les échantillons d'air de l'environnement se situe sous les limites de détection. Les émissions gazeuses de la CNPL, à leur source, sont continuellement surveillées au moyen du DDRG. Le filtre du DDRG est changé hebdomadairement puis est envoyé au laboratoire de Fredericton aux fins d'analyse. Chacun des 53 filtres du DDRG a été analysé dans le but de découvrir la présence de Sr-89,90. La petite quantité détectée était bien en deçà des limites de la station et des limites réglementaires..

4.7 Eau de puits

Dans son document de 2010, *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* (Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable du Comité fédéral-provincial-territorial sur la santé et l'environnement), Santé Canada recommande $7,0E+03 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$ comme concentration moyenne maximale acceptable de H-3 dans l'eau potable.

Parmi les 21 échantillons analysés, 11 puits contenaient du tritium (en quantité inférieure au seuil maximal établi par Santé Canada). Ces résultats étaient attribuables aux activités de la CNPL.

Les échantillons d'eau sont recueillis annuellement à 5 emplacements et semi-annuellement à 8 emplacements (*Image 3.05*). Les résultats à ces emplacements sont similaires à ceux des années précédentes.

Les concentrations de H-3 détectées variaient de $2,21E+01$ à $7,8E+01 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$, la concentration la plus élevée ayant été détectée dans un des puits situés sur les lieux. Le tritium des émissions de la CNPL est emporté par les précipitations et se déverse par la suite dans quelques-uns des puits. Les analyses des précipitations (Section 4.13) ont révélé des concentrations de H-3 variant de $1,35E+01$ à $7,81E+02 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$, dans 37 des 47 échantillons.

Une analyse de la radioactivité brute alpha/bêta est réalisée seulement si une quantité considérable d'émetteurs gamma est détectée. Une analyse de Sr-89/90 est réalisée seulement si les niveaux de radioactivité brute alpha/bêta sont deux fois supérieurs à la normale. Ni l'un ni l'autre de ces scénarios ne s'est produit en 2023.

Puisque les émissions de C-14 sont faibles, la concentration prévue de C-14 dans l'eau de puits se situe sous les limites de détection. Si les émissions hebdomadaires de C-14 dépassent de plus de 1 % la LOD hebdomadaire, on soumet l'eau de puits à un dépistage de C-14. Puisque les émissions de C-14 en 2023 étaient de $8,97E-04$ % de la LOD (et que durant aucune semaine elles n'ont dépassé de plus de 1 % la LOD hebdomadaire), aucune autre analyse n'a été nécessaire. L'image 4.08 affiche les émissions hebdomadaires de C-14.

Le tableau 4.07 présente un résumé des radionucléides détectés dans l'eau de puits. L'image 4.11 présente les résultats relatifs au H-3 pour chaque échantillon. Lorsque des résultats nuls sont obtenus, les valeurs « inférieures à » sont présentées sous forme de graphique. Avant de procéder aux dépistages de H-3, on a laissé les échantillons reposer jusqu'à deux semaines, afin de réduire l'interférence radioactive attribuable aux produits de filiation du radon; ces particules sont relativement abondantes et on les trouve fréquemment dans la plupart des échantillons d'eau de puits, mais leur période radioactive est courte.

4.7 Eau de puits, Suite

Tableau 4.07 : Eau de puits (Bq·L⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
H-3	21	3,9E+01	2,21E+01	7,8E+01	11 de 19	RN	RN	RN	0 de 2

RN : Résultats nuls, ce qui signifie que l'activité est inférieure ou égale au niveau critique (niveau de confiance à 99 %).

4.7 Eau de puits, Suite

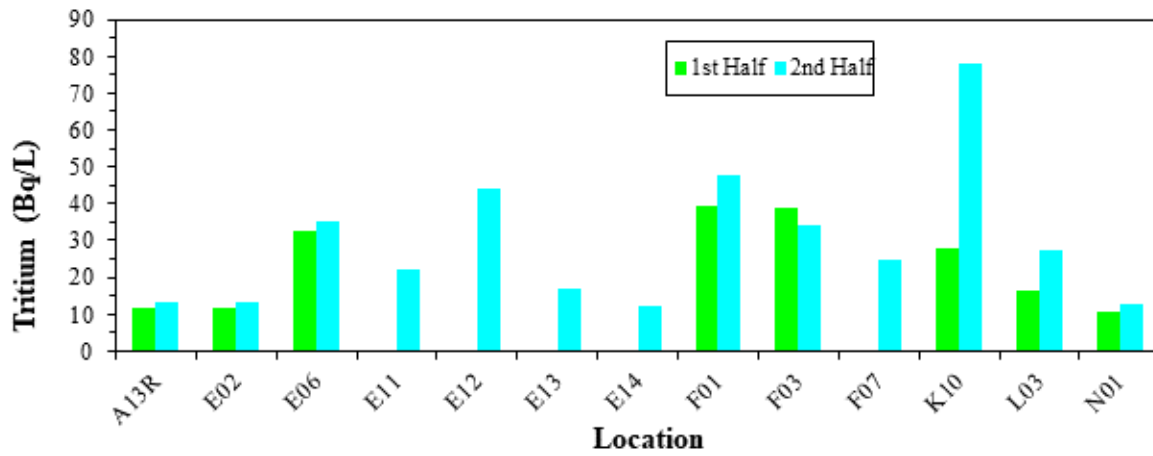


Image 4.11 : Tritium (eau de puits) 2023 (couleur)

4.8 Étangs, flaques d'eau et eau de surface

Des niveaux faibles de H-3 ont été détectés dans 34 des 34 échantillons analysés. Aucun émetteur gamma n'a été détecté dans ces échantillons.

Cette catégorie comprend les échantillons qui proviennent d'étangs, de lacs, de cours d'eau et d'eaux de ruissellement. Tous les emplacements où ont été prélevés les échantillons sont sur les lieux, à une exception près (N01).

Les concentrations de H-3 mesurées se situaient entre $1,38\text{E}+01$ et $1,78\text{E}+02$ Bq·L⁻¹. On peut attribuer la variabilité à la taille du réservoir d'eau et à la période pendant laquelle l'échantillon est demeuré à l'emplacement en question. Le tritium des émissions de la CNPL est emporté par les précipitations. Les analyses des précipitations (Section 4.13) ont révélé des concentrations de H-3 variant de $1,35\text{E}+01$ à $7,81\text{E}+02$ Bq·L⁻¹, dans 37 des 47 échantillons.

Une analyse de la radioactivité brute alpha/bêta est réalisée seulement si une quantité considérable d'émetteurs gamma est détectée. Ce scénario ne s'est pas produit en 2023.

Puisque les émissions de C-14 sont faibles, la concentration prévue de C-14 dans l'eau se situe sous les limites de détection. Si les émissions hebdomadaires de C-14 dépassent de plus de 1 % la LOD hebdomadaire, on soumet l'eau à un dépistage de C-14. Puisque les émissions de C-14 en 2023 étaient de $8,97\text{E}-04$ % de la LOD (et que durant aucune semaine elles n'ont dépassé de plus de 1 % la LOD hebdomadaire), aucune autre analyse n'a été nécessaire. L'image 4.08 affiche les émissions hebdomadaires de C-14.

Le tableau 4.08 présente un résumé des radionucléides détectés dans l'eau de surface. L'image 4.12 présente les résultats relatifs au H-3 de chaque emplacement. Lorsque des résultats nuls sont obtenus, les valeurs « inférieures à » sont présentées sous forme de graphique.

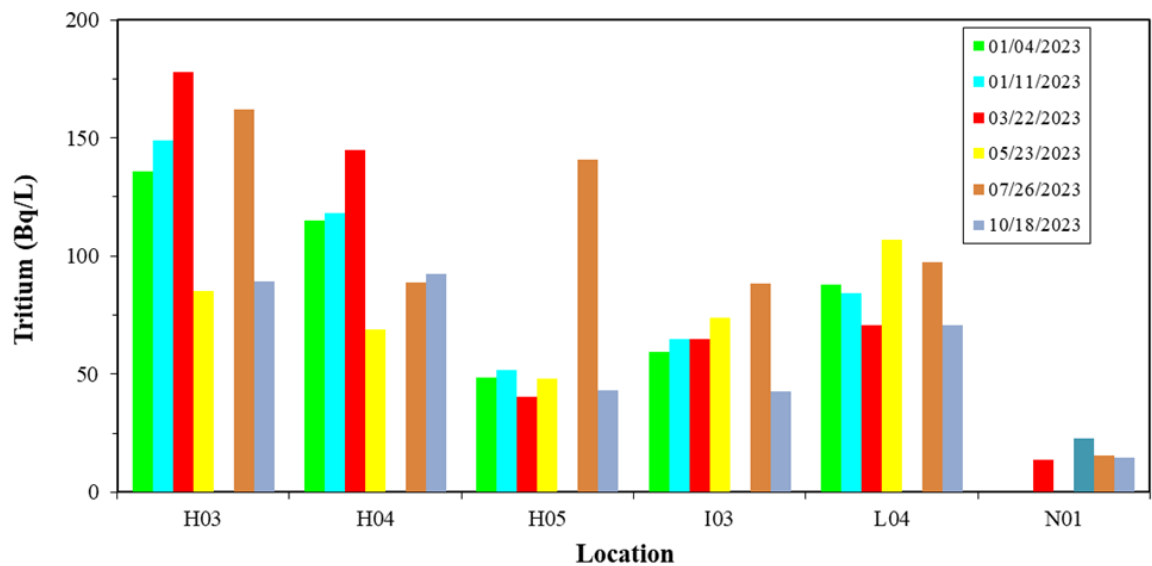


Image 4.12 : Tritium (étangs, flaques d'eau et eau de surface) 2023 (couleurs)

4.8 Étangs, flaques d'eau et eau de surface, Suite

Tableau 4.08 : Eau des étangs, flaques et surfaces (Bq·L⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
<i>H-3</i>	34	8,18E+01	1,38E+01	1,78E+02	34 de 34	*	*	*	*

*Il n'existe aucun emplacement de référence.

4.9 Baies

Les échantillons de baies sont obtenus hebdomadairement, durant la saison de ces fruits. Des bleuets ont été récoltés à Pennfield, Lepreau, l'IGDRS et Oxford, Nouvelle-Écosse.

Du K-40 d'origine naturelle a été détecté dans deux des six échantillons analysés. Ces résultats ne sont pas attribuables aux opérations de la CNPL

Puisque les émissions de H-3 sont faibles, les concentrations prévues de H-3 dans les baies se situent sous les limites de détection.

Si les émissions hebdomadaires de H-3 dépassent de plus de 1 % la LOD hebdomadaire, on soumet les baies à un dépistage de H-3. Puisque les émissions de H-3 en 2023 étaient de 7,02E-02 % de la LOD (et n'ont jamais dépassé de plus de 1 % la LOD hebdomadaire), aucune autre analyse n'a été nécessaire.

L'image 4.05 affiche les émissions hebdomadaires de H-3.

Le tableau 4.09 présente un résumé des radionucléides détectés dans les baies.

4.9 Baies, Suite

Tableau 4.09 : Baies ($Bq\cdot kg^{-1}$)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
<i>K-40</i>	6	9,69E+01	9,69E+01	9,69E+01	1 de 5	1,63E+01	1,63E+01	1,63E+01	1 de 1

* L'activité est inférieure ou égale au niveau critique (niveau de confiance à 99 %).

4.10 Légumes du potager

En saison, les légumes sont cueillis sur une base hebdomadaire. La majorité des échantillons ont été recueillis dans un jardin local de Dipper Harbour (à 43 km au nord-est de la CNPL). Les échantillons restant ont été recueillis au port de Lepreau (à 6 km au sud-ouest de la CNPL).

Comme dans la plupart des échantillons d'aliments, on a détecté du K-40 d'origine naturelle dans 14 des 15 échantillons analysés. Ces résultats ne sont pas attribuables aux opérations de la CNPL.

Puisque les émissions de H-3 et de C-14 sont faibles, les concentrations prévues de H-3 et de C-14 dans les légumes du potager se situent sous les limites de détection. Si les émissions hebdomadaires de H-3 ou de C-14 dépassent de plus de 1 % la LOD hebdomadaire, on soumet les légumes du potager à un dépistage de H-3 ou de C-14. Puisque les émissions de H-3 et de C-14 en 2023 étaient respectivement de 7,02E-02 % de la LOD et de 8,97E-03 % de la LOD (et que durant aucune semaine elles n'ont dépassé de plus de 1 % la LOD hebdomadaire), aucune autre analyse n'a été nécessaire. L'image 4.05 affiche les émissions hebdomadaires de H-3, et l'image 4.08 affiche les émissions hebdomadaires de C-14.

Le tableau 4.10 présente un résumé des radionucléides détectés dans les légumes du potager.

4.11 Végétation

Des échantillons de végétation ont été prélevés chaque trimestre sur trois sites. Un site se situe sur les lieux et les deux autres sont des sites éloignés (à Dipper Harbour et Maces Bay). Avec l'aide de représentants de nos communautés autochtones, d'autres échantillons ayant une importance culturelle pour les Premières nations ont été prélevés dans la zone (voir l'*Annexe E*). .

Le programme de surveillance environnementale de la CNPL a été enrichi à l'aide d'équipes locales de surveillance des Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Grâce à des discussions continues avec les Premières Nations, une liste exhaustive des espèces importantes pour les Premières Nations a été dressée à partir de la flore présente sur les lieux. Lorsque des échantillons de ces espèces étaient disponibles, ils ont été prélevés et intégrés au programme de surveillance environnementale de la CNPL. Puisque certaines espèces ne produisent pas de fruits tous les ans, une certaine flexibilité dans la fréquence d'échantillonnage est donc normale. Les échantillons d'espèces fréquentes sur les lieux sont prélevés plus souvent que ceux d'espèces rares. Cette façon de faire permet de garantir que nos activités d'échantillonnage n'ont pas d'incidence négative sur les ressources végétales présentes. Lorsqu'une ressource végétale non identifiée est découverte sur les lieux, elle est ajoutée à la liste d'échantillonnage et des échantillons en sont prélevés à des intervalles appropriés pour cette ressource.

La majorité des échantillons de végétation proviennent de différentes espèces de lichens et de mousses, car on y trouve des concentrations d'une vaste gamme de radionucléides; ces végétaux constituent d'excellents indicateurs de la présence de radionucléides dans l'environnement.

On a détecté du Be-7 cosmogénique dans 19 des 73 échantillons végétaux. On a détecté du K-40 d'origine naturelle dans 11 des 73 échantillons végétaux.

Le tableau 4.11 présente un résumé des radionucléides détectés dans la végétation.

4.11 Végétation, Suite

Tableau 4.10 : Légumes du potager (Bq·kg⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
<i>K-40</i>	15	1,5E+02	7,6E+01	3,7E+02	14 de 15	*	*	*	*

*Il n'existe aucun emplacement de référence.

4.11 Végétation, Suite

Tableau 4.11 : Végétation (Bq·kg⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
<i>Be-7</i>	73	1,9E+02	5,6E+01	5,5E+02	19 de 73	*	*	*	*
<i>K-40</i>	73	1,5E+02	4,5E+01	2,4E+02	11 de 73	*	*	*	*

*Il n'existe aucun emplacement de référence.

4.12 Terre

Les échantillons de terre sont obtenus trimestriellement, dans le sol des huit emplacements de surveillance de la qualité de l'air affichés à l'image 3.05.

Parmi les échantillons, 32 contenaient du K-40 d'origine naturelle ($2,39E+02$ à $7,85E+02$ Bq·kg⁻¹), 24 contenaient de l'Ac-228 ($1,05E+01$ à $4,84E+01$ Bq·kg⁻¹) d'origine naturelle, et 21 contenaient du Cs-137 ($2,68E+00$ à $3,06E+01$ Bq·kg⁻¹). La plupart des résultats relatifs au Cs-137 se trouvaient aux niveaux typiques de la région. Le césium-137 qui provient des retombées des essais nucléaires atmosphériques menés dans le passé et des accidents internationaux a tendance à s'accumuler dans la couche organique de la terre. La plupart des fluctuations des niveaux de Cs-137 et de K-40 semblent être attribuables à la quantité de charge organique de l'échantillon. Les niveaux observés en 2023 sont comparables à ceux mesurés avant le début de l'exploitation de la CNPL. Aucun Cs-137 n'a été détecté dans les émissions gazeuses en 2023.

Le tableau 4.12 présente un résumé des radionucléides détectés dans la terre. L'image 4.13 affiche les résultats individuels du Cs-137. Lorsque des résultats nuls sont obtenus, les valeurs « inférieures à » sont présentées sous forme de graphique.

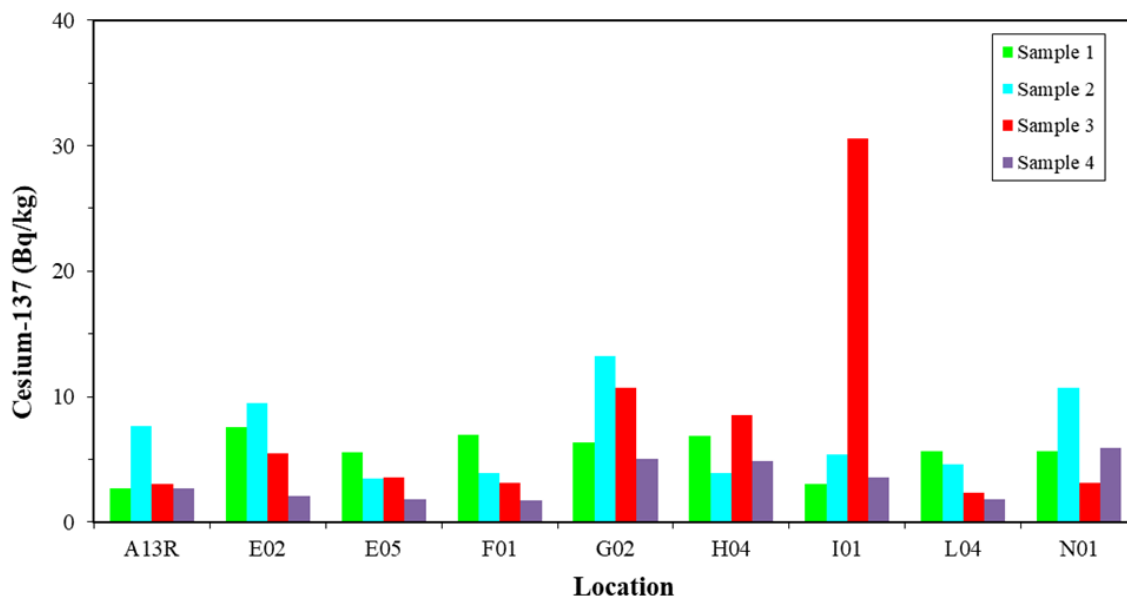


Image 4.13 : Césium-137 (terre) 2023 (couleur)

4.12 Terre, Suite

Tableau 4.12 : Terre (Bq·kg⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
<i>Cs-137</i>	34	8,32E+00	3,54E+00	3,06E+01	19 de 32	5,15E+00	2,68E+00	7,63E+00	2 de 4
<i>Ac-228</i>	34	2,00E+01	1,05E+01	4,84E+01	28 de 32	1,78E+01	2,08E+01	2,17E+01	4 de 4
<i>K-40</i>	34	3,84E+02	2,39E+02	7,85E+02	28 de 32	4,11E+02	3,81E+02	4,42E+02	4 de 4

4.13 Précipitations

On recueille des échantillons des précipitations de façon continue, aux quatre postes de surveillance de la qualité de l'air, qui se trouvent sur les lieux (les emplacements sont affichés à l'image 3.05). On change les lieux d'échantillonnage environ une fois par mois, en fonction des pluies et des périodes de gel.

37 échantillons contenaient des concentrations de H-3 allant de $1,35E+01$ et $7,81E+02$ Bq·L⁻¹. Ces résultats étaient attribuables aux activités de la CNPL.

Puisque les émissions de C-14 sont faibles, la concentration prévue de C-14 dans l'eau se situe sous les limites de détection. Si les émissions hebdomadaires de C-14 dépassent de plus de 1 % la LOD hebdomadaire, on soumet l'eau à un dépistage de C-14. Puisque les émissions de C-14 en 2023 étaient de $8,97E-04$ % de la LOD (et que durant aucune semaine elles n'ont dépassé de plus de 1 % la LOD hebdomadaire), aucune autre analyse n'a été nécessaire. L'image 4.08 affiche les émissions hebdomadaires de C-14.

Le tableau 4.13 présente un résumé des radionucléides détectés dans les précipitations. Les images 4.03 et 4.04 affichent les résultats mensuels moyens relatifs au H-3, et l'image 4.05 affiche les émissions de H-3 gazeux. L'image 4.14 montre les résultats mensuels moyens relatifs au H-3 et les émissions de H-3 gazeux. Lorsque des résultats nuls sont obtenus, les valeurs « inférieures à » sont présentées sous forme de graphique.

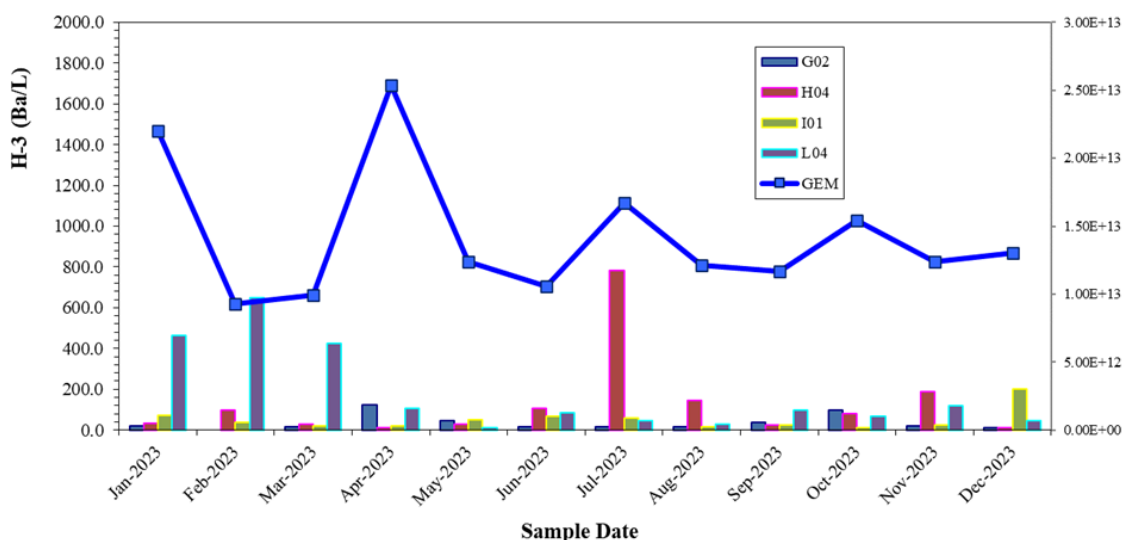


Image 4.14 : Résultats relatifs aux émissions de H-3 gazeux et de tritium (précipitations) (couleur)

4.13 Précipitations, Suite

Tableau 4.13 : Précipitations (Bq·L⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
H-3	47	1,23E+02	1,35E+01	7,81E+02	37 de 47	*	*	*	*

*Il n'existe aucun emplacement de référence.

4.14 Surveillance de l'eau de puits (près de la centrale)

On prélève des échantillons dans 14 puits de surveillance, typiquement une fois par année. Cette fréquence sera augmentée, aux puits concernés, si on détecte des concentrations de H-3 supérieures à $7000 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$. De plus, on prélèvera des échantillons supplémentaires si on soupçonne que des émissions inhabituelles se sont produites, ou si on découvre des concentrations élevées de particules. Aucun résultat anormal n'a été observé dans les échantillons environnementaux prélevés. Des échantillons additionnels ont été prélevés au début 2023 afin de confirmer les mesures à proximité de la centrale et faire le suivi des conditions de la centrale.

Les concentrations moyennes de tritium étaient de $3,81\text{E}+01 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$, et quelques échantillons ont atteint $1,38\text{E}+03 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$. Ces résultats sont attribuables aux émissions de la CNPL.

Le tableau 4.14 présente un résumé des radionucléides détectés dans l'eau de puits qui sert à la surveillance. L'image 4.15 affiche les résultats individuels du H³. Lorsque des résultats nuls sont obtenus, les valeurs « inférieures à » sont présentées sous forme de graphique.

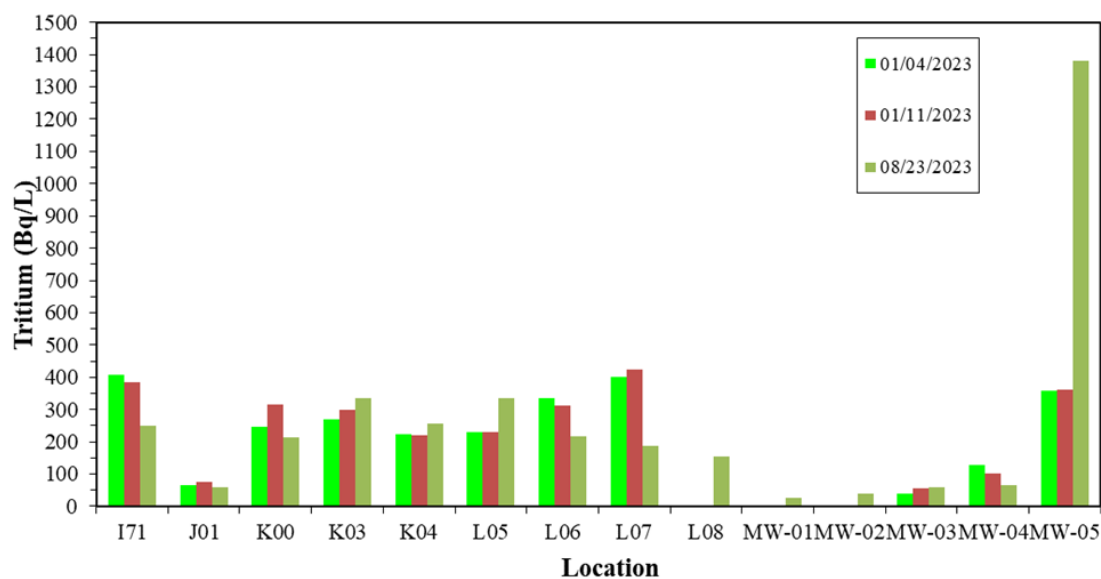


Image 4.15 : Tritium (Surveillance de l'eau de puits près de la centrale) 2023 (couleur)

4.15 Surveillance de l'eau de puits (près de la centrale), Suite

Tableau 4.14 : Surveillance de l'eau de puits, près de la centrale (Bq·L⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
H-3	36	2,58E+02	3,81E+01	1,38E+03	35 de 36	*	*	*	*

*Il n'existe aucun emplacement de référence.

Eau de mer

On prélève les échantillons d'eau de mer trimestriellement à trois emplacements, situés près de la CNPL, et à un emplacement de référence, situé près de Saint John (affiché à l'image 3.05).

On a détecté du K-40 d'origine naturelle ($7,3E+00$ à $1,1E+01$ Bq·L⁻¹) dans six échantillons. La présence de K-40 n'est pas attribuable aux opérations de la CNPL. Du tritium a été détecté ($1,28E+01$ à $2,76E+01$ Bq·L⁻¹) dans trois échantillons. La présence de H-3 n'est pas attribuable aux opérations de la CNPL. Les calculs de 2023 relatifs à l'eau de mer suggèrent que la concentration moyenne de tritium attribuable aux émissions liquides approuvées de la CNPL, serait d'environ $5E+00$ Bq·L⁻¹ au vidoir (les échantillons sont prélevés sur la rive située le près des lieux). Ce calcul tient compte de la quantité totale de tritium émis au cours de l'année, du débit de l'eau de refroidissement du condenseur (environ $2,5 E+01$ m³·s⁻¹), et du mélange tidal. On attribue un facteur de dilution présumé de 20 au mélange tidal, au vidoir, lors des émissions habituelles de liquide de refroidissement. En ce qui concerne les échantillons obtenus à un emplacement éloigné du vidoir, on attribue un facteur de dilution de 40, ou même plus, au mélange tidal afin de demeurer le plus près de la réalité. Un facteur de 40 permettrait d'obtenir une concentration moyenne de H-3 dans l'eau de mer d'environ $2E+00$ Bq·L⁻¹, à l'emplacement H03, pour 2023. Au cours des dernières années, lorsque les échantillons étaient prélevés peu après la vidange de quantités de H-3 plus élevées que la normale, on obtenait des résultats considérablement inférieurs aux niveaux attendus. Ces résultats confirment davantage l'aspect prudent des calculs.

Lorsque les émissions de C-14 et de Sr-89,90 sont faibles, la concentration prévue de ces radionucléides dans l'eau de mer se situe sous les limites de détection. Si les émissions mensuelles dépassent de plus de 1 % la LOD mensuelle, on soumet l'eau de mer à un dépistage de C-14 ou de Sr-89,90. Puisque les émissions liquides de C-14 et de Sr-90 étaient respectivement de $9,92E-04$ % et de $3,35E-09$ % de la LOD en 2023 (et que durant aucun mois elles n'ont dépassé de plus de 1 % la LOD mensuelle), aucune autre analyse n'a été nécessaire. On n'a détecté aucune particule de strontium-89 dans les émissions. L'image 4.16 affiche les émissions mensuelles de H-3. L'image 4.17 affiche les émissions mensuelles de C-14.

Document exclusif
Le tableau 4.15 présente un résumé des radionucléides détectés dans l'eau de mer.

4.15**Eau de mer, Suite***Tableau 4.15 : Eau de mer (Bq·L⁻¹)*

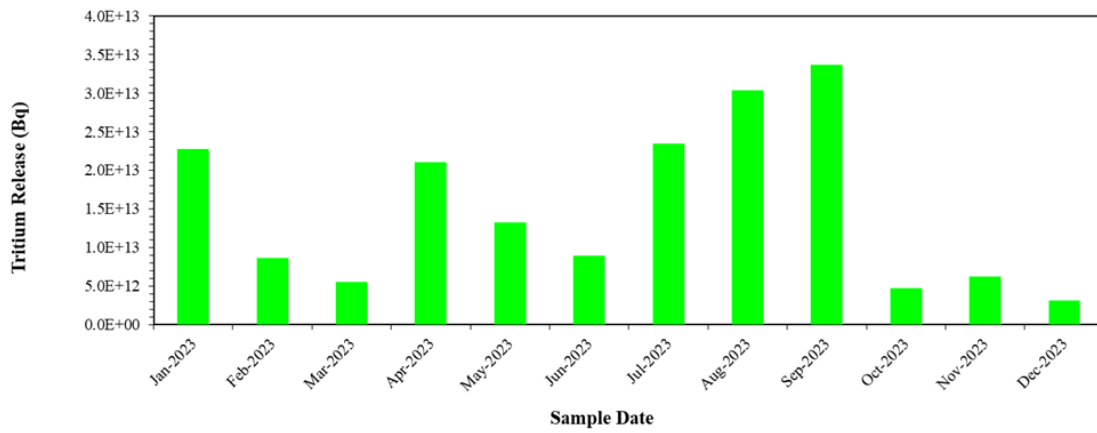
<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
<i>H-3</i>	16	1,85E+01	1,28E+01	2,76E+01	3 de 12	1,64E+01	1,64E+01	1,64E+01	1 de 4
<i>K-40</i>	16	9,1E+00	7,3E+00	1,1E+01	6 de 12	RN	RN	RN	0 de 4

RN : Résultats nuls, ce qui signifie que l'activité est inférieure ou égale au niveau critique (niveau de confiance à 99 %).

4.16 Mesures de tritium et de C-14 dans les fruits de mer

Lorsque les émissions de H-3 et de C-14 sont faibles, la concentration prévue de ces radionucléides dans les fruits de mer se situe sous les limites de détection. Si les émissions mensuelles dépassent de plus de 1 % la LOD mensuelle, on soumet les fruits de mer à un dépistage de H-3 ou de C-14. Puisque les émissions de H-3 étaient de $7,78E-04$ % de la LOD et celles de C-14 étaient de $9,92E-04$ % de la LOD en 2023 (et que durant aucun mois elles n'ont dépassé de plus de 1 % la LOD mensuelle), aucune autre analyse n'a été nécessaire. Les images 4.16 et 4.17 affichent les émissions mensuelles de ces radionucléides dans les déchets radioactifs liquides de la centrale en 2023.

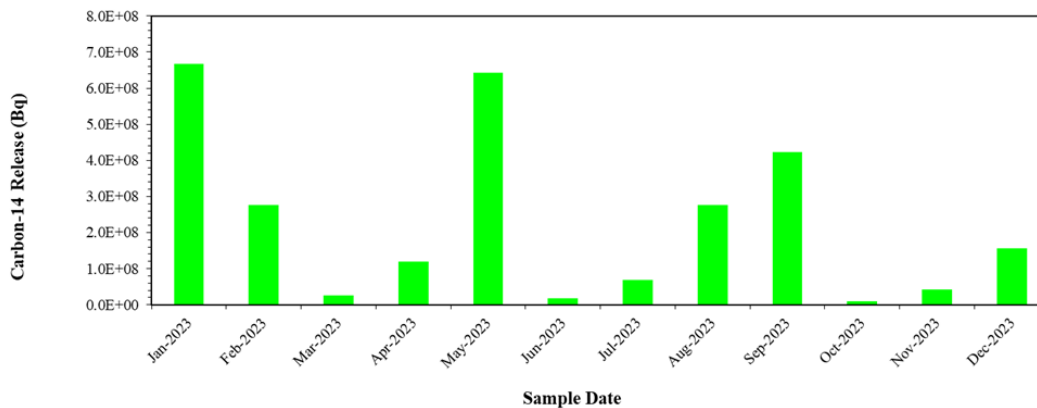
16 Mesures de tritium et de C-14 dans les fruits de mer, Suite



REMARQUE

La LOD mensuelle de H-3 est de $3,8E+18$ Bq.

Image 4.16 : Émissions de H-3 liquide mesurées en 2023 (couleur)



REMARQUE

La LOD mensuelle du C-14 est de $3,1E+13$ Bq.

Image 4.17 : Émissions de C-14 liquide mesurées en 2023 (couleur)

4.17 Fruits de mer

On détecte habituellement du potassium-40 dans ces échantillons. Ces résultats ne sont pas attribuables aux opérations de la CNPL. L'image 3.05 montre les emplacements de la plupart de ces échantillons.

Palourdes - Six échantillons ont été prélevés (un à Pocologan, un à Lorneville, deux à St. Andrews et deux à New River Beach). Les données sont présentées dans le tableau 4.16.

Dulse - Quatre échantillons ont été prélevés (deux à Maces Bay, un à Grand Manan et un à Lepreau). La dulse est une algue comestible, et une collation populaire dans la région. Les données sont présentées dans le tableau 4.17.

Poisson - Dorénavant, la catégorie du poisson tend à être représentée par l'aiglefin, si cette espèce est disponible. Deux échantillons d'aiglefin ont été prélevés à proximité de la Nouvelle-Écosse. Les données sont présentées dans le tableau 4.18.

Homard - Deux échantillons ont été prélevés (un dans la zone de Lepreau et un dans la région de St. Andrews). Sur recommandation des Premières Nations du Nouveau-Brunswick, le foie (tomalli) des homards a été inclus dans les échantillons. Les données sont présentées dans le tableau 4.19.

Bigorneaux - Huit échantillons ont été recueillis (quatre à Dipper Harbor et quatre à Maces Bay). Les données sont présentées dans le tableau 4.20.

Saumon d'élevage - Quatre échantillons ont été prélevés (un dans la zone de Lepreau et trois à Back Bay). Les données sont présentées dans le tableau 4.21.

4.17 Fruits de mer, Suite

Tableau 4.16 : Palourdes, comestibles, masse brute ($Bq \cdot kg^{-1}$)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
K-40	6	5,4E+02	3,5E+02	7,0E+02	3 de 3	1,3E+03	1,3E+03	1,3E+03	1 de 3

Tableau 4.17 : Dulse, masse humide ($Bq \cdot kg^{-1}$)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
K-40	4	1,92E+02	2,75E+01	3,46E+02	3 de 3	2,53E+02	2,53E+02	2,53E+02	1 de 1

4.17 Fruits de mer, Suite

Tableau 4.18 : Poisson, masse brute (Bq·kg⁻¹)

Type d'analyse	Nombre total	Emplacements de mesure				Emplacement de référence			
		Moyenne	Minimum	Maximum	Fréquence de détection	Moyenne	Minimum	Maximum	Fréquence de détection
K-40	2	*	*	*	*	1,53E+02	1,23E+02	1,83E+02	2 de 2

*Il n'existe aucun emplacement de mesure.

Tableau 4.19 : Homard, comestible, masse de cuisson (Bq·kg⁻¹)

Type d'analyse	Nombre total	Emplacements de mesure				Emplacement de référence			
		Moyenne	Minimum	Maximum	Fréquence de détection	Moyenne	Minimum	Maximum	Fréquence de détection
K-40	2	7,0E+01	7,0E+01	7,0E+01	1 de 1	1,55E+02	1,55E+02	1,55E+02	1 de 1

4.17 Fruits de mer, Suite

Tableau 4.20 : Bigorneaux, comestibles, masse brute (Bq·kg⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
<i>K-40</i>	8	RN	RN	RN	0 de 8	*	*	*	*

RN : Résultats nuls, ce qui signifie que l'activité est inférieure ou égale au niveau critique (niveau de confiance à 99 %).

*Il n'existe aucun emplacement de mesure.

Tableau 4.21 : Saumon d'élevage, masse brute (Bq·kg⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
<i>K-40</i>	4	1,8E+02	1,8E+02	1,8E+02	1 de 1	1,73E+01	1,27E+02	2,19E+02	2 de 3

4.17 Fruits de mer, Suite

Tableau 4.22 : Plantes aquatiques, masse humide (Bq·kg⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
<i>K'40</i>	5	2,0E+02	1,6E+02	2,6E+02	5 de 5	*	*	*	*

*Il n'existe aucun emplacement de référence.

4.18 Autres plantes aquatiques

On a détecté du potassium-40 dans 5 des 5 échantillons analysés. Ces résultats ne sont pas attribuables aux opérations de la CNPL.

On analyse aussi des plantes aquatiques autres que la dulce. On trouve diverses espèces d'algues (par exemple, l'Ascophylum) sur les roches de la péninsule de Point Lepreau, et on en prélève des échantillons trimestriellement. Les emplacements des échantillons sont affichés à l'image 3.05.

Les concentrations de K-40 d'origine naturelle variaient de $1,6 \text{ E}+02$ à $2,6\text{E}+02 \text{ Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$. Les données sont présentées dans le tableau 4.22.

4.19 Sédiments

On prélève des échantillons de sédiments trimestriellement, à dix emplacements affichés à l'image 3.05. Pour analyser les particules fines, on effectue un tamisage sélectif des matériaux.

En tout, 40 échantillons contenaient du K-40 ($1,33\text{E}+02$ à $1,09\text{E}+03 \text{ Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$), en raison du potassium d'origine naturelle présent dans le feldspath, un minéral commun. Dans un échantillon, on a détecté du Be-7 cosmogénique ($3,56\text{E}+01 \text{ Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$). Dans 38 échantillons, on a détecté de l'Ac-228 ($9,26\text{E}+00$ à $4,70\text{E}+01 \text{ Bq}\cdot\text{kg}^{-1}$), un produit de filiation radioactif du Th-232 d'origine naturelle. Aucun de ces résultats n'est attribuable aux opérations de la CNPL. Aucune concentration de Cs-137 n'a été détectée dans les échantillons prélevés en 2023.

Le tableau 4.23 présente un résumé des radionucléides détectés dans les sédiments. L'image 4.18 affiche les résultats individuels du Cs-137. Lorsque des résultats nuls sont obtenus, les valeurs « inférieures à » sont présentées sous forme de graphique. En 2023, tous les résultats étaient des valeurs « inférieures à ».

19 Sédiments, Suite

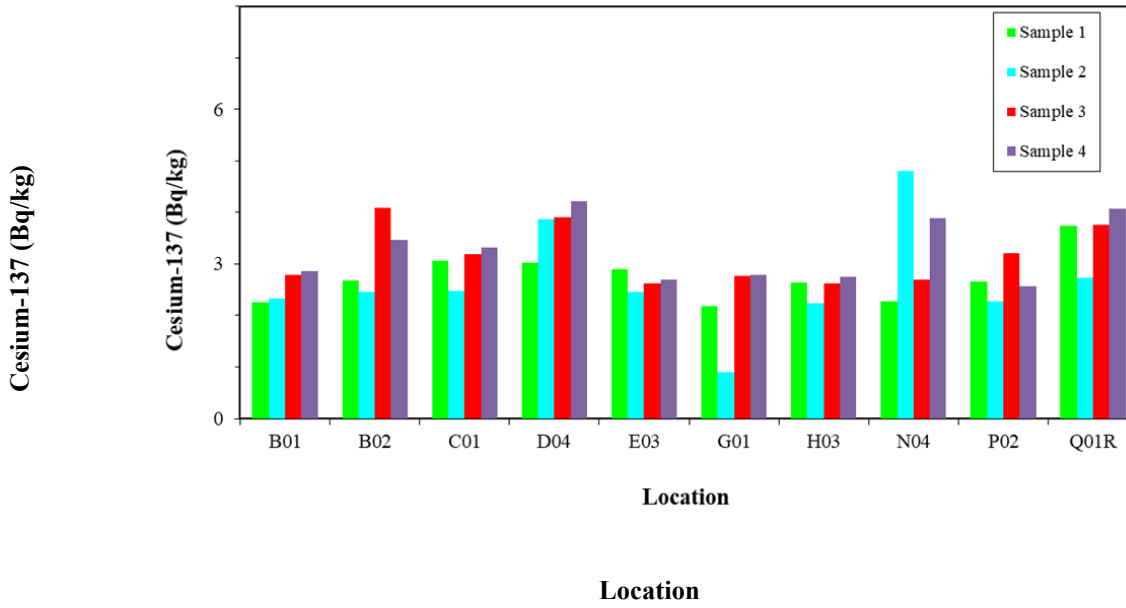


Image 4.18 : Césium-137 (sédiments) 2023 (couleur)

4.19 Sédiments, Suite

Tableau 4.23 : Sédiments ($Bq \cdot kg^{-1}$)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
<i>Be'7</i>	40	3,56E+01	3,56E+01	3,56E+01	1 de 36	RN	RN	RN	0 de 4
<i>Ac'228</i>	40	2,33E+01	9,26E+00	4,70E+01	34 de 36	2,22E+01	1,69E+01	2,79E+01	4 de 4
<i>K'40</i>	40	7,04E+02	1,33E+02	1,09E+03	36 de 36	6,67E+02	5,61E+02	8,23E+02	4 de 4

RN : Résultats nuls, ce qui signifie que l'activité est inférieure ou égale au niveau critique (niveau de confiance à 99 %).

4.20 Mesures du rayonnement gamma ambiant de la zone intertidale

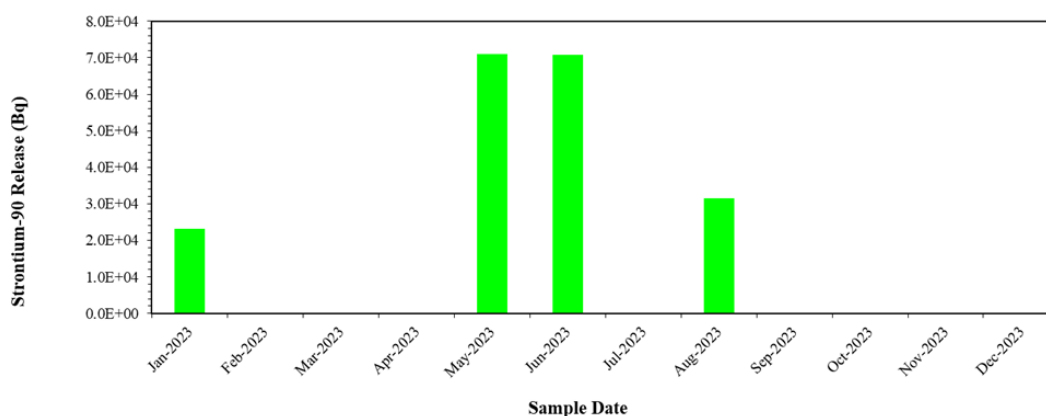
On mesure la radioactivité gamma environnementale dans la zone intertidale, sur les plages de la zone de Lepreau, et à l'emplacement de référence, situé à 28 km à l'est-nord-est (image 3.05). On effectue des patrouilles sur les plages et on analyse des échantillons prélevés au hasard. La radioactivité mesurée en 2023 correspondait aux valeurs de radioactivité obtenues avant le début des opérations de la centrale nucléaire de Point Lepreau, en 1982. Ces valeurs sont résumées dans le tableau 4.24.

Tableau 4.24 : Mesures du rayonnement gamma ambiant de la zone intertidale (chambre d'ionisation) - ($\mu\text{Sv h}^{-1}$)

<i>Emplacement</i>	<i>1er trimestre</i>	<i>2e trimestre</i>	<i>3e trimestre</i>	<i>4e trimestre</i>
<i>B01</i>	0,17	0,10	0,18	0,12
<i>B02</i>	0,14	0,16	0,20	0,11
<i>C01</i>	0,19	0,16	0,10	0,12
<i>D04</i>	0,60	0,80	0,90	0,70
<i>E03</i>	0,17	0,10	0,18	0,12
<i>G01</i>	0,14	0,16	0,20	0,11
<i>H03</i>	0,19	0,16	0,10	0,12
<i>N04</i>	0,60	0,80	0,90	0,70
<i>P02</i>	0,17	0,10	0,18	0,12
<i>Q01R</i>	0,14	0,16	0,20	0,11

4.21 Eau composite mesurée au moyen du DDRL (Sr-89,90)

Lorsque les émissions de Sr-89,90 sont faibles, la concentration prévue de Sr- 89,90 dans l'eau de mer se situe sous les limites de détection. Le détecteur des déchets radioactifs liquides (DDRL) permet de recueillir des échantillons d'émissions liquides de la CNPL à la source. Un composite mensuel est envoyé au laboratoire à des fins d'analyse. Parmi ces composites, 14 ont été soumis à un dépistage de Sr-89,90. Si les émissions mensuelles dépassent de plus de 1 % la LOD mensuelle, on soumet l'eau de mer à un dépistage de Sr-89,90. Puisque les émissions de Sr-90 en 2023 étaient de 3,35E-09 % de la LOD (et que durant aucun mois elles n'ont dépassé de plus de 1 % la LOD mensuelle), et qu'aucune particule de Sr-89 n'a été détectée, aucune autre analyse n'a été nécessaire. L'image 4.19 affiche les émissions de Sr-90 de la CNPL.



REMARQUE

La LOD mensuelle du Sr-90 est de 4,9 E+14 Bq.

Image 4.19 : Émissions liquides de Sr-90 en 2023 (couleur)

4.22 Tritium (eau de trou de forage, IGDRS)

On prélève des échantillons trois fois par année, dans 35 puits forés, s'ils sont accessibles et non asséchés.

Du tritium a été détecté dans 95 échantillons. Les concentrations moyennes étaient de $1,16\text{E}+02 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$ ($3,95\text{E}+01$ à $3,64\text{E}+02 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$) près de l'installation de la Phase 1, de $4,93\text{E}+01 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$ ($1,24\text{E}+01$ à $1,49\text{E}+02 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$) près de l'installation de la Phase 2, et de $7,86\text{E}+01 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$ ($2,80\text{E}+01$ à $2,13\text{E}+02 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$) près de l'installation de la Phase 3. les résultats relatifs au H-3 sont attribuables aux opérations de la CNPI. le tritium est emporté par les précipitations et se déverse par la suite dans quelques-uns des trous de forage. les analyses des précipitations (*Section 4.13*) ont révélé des concentrations de H-3 variant de $1,35 \text{ E}+01$ à $7,81\text{E}+02 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$, dans 37 des 47 échantillons.

Les résultats sont présentés aux tableaux 4.25 à 4.27. L'image 4.20 affiche l'activité de H-3 à chaque trou de forage, pour chaque échantillon. Lorsque des résultats nuls sont obtenus, les valeurs « inférieures à » sont présentées sous forme de graphique.

22 Tritium (eau de trou de forage, IGDRS), Suite

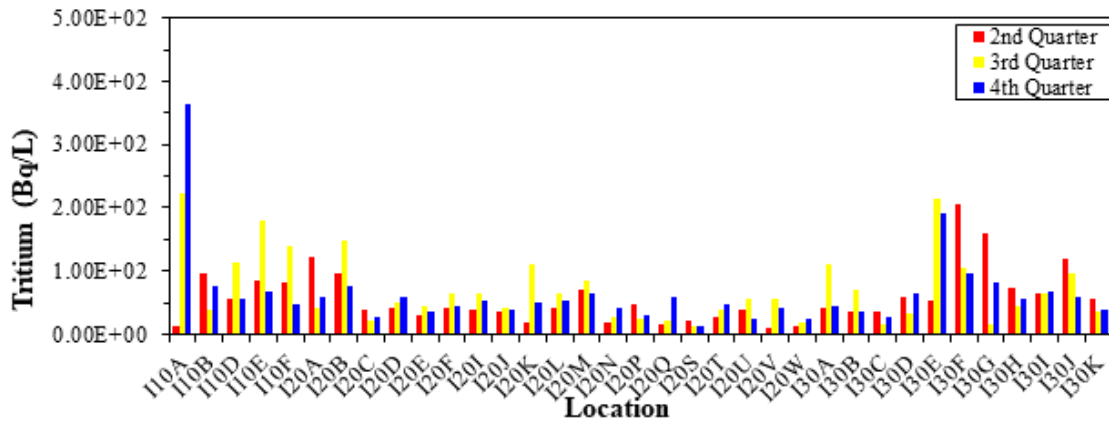


Image 4.20 : Tritium (eau de trou de forage, IGDRS) 2023 (couleur)

4.22 Tritium (eau de trou de forage, IGDRS), Suite

Tableau 4.25 : Eau de trou de forage, IGDRS - Phase 1 (Bq L⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
H-3	15	1,16E+02	3,95E+01	3,64E+02	14 de 15	*	*	*	*

*Il n'existe aucun emplacement de référence.

Tableau 4.26 : Eau de trou de forage, IGDRS - Phase 2 (Bq·L⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
H-3	57	4,93E+01	1,24E+01	1,49E+02	50 de 57	*	*	*	*

*Il n'existe aucun emplacement de référence.

4.22 Tritium (eau de trou de forage, IGDRS), Suite

Tableau 4.27 : Eau de trou de forage, IGDRS - Phase 3 (Bq L⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
H-3	33	7,86E+01	2,80E+01	2,13E+02	31 de 33	*	*	*	*

*Il n'existe aucun emplacement de référence.

4.23 Eau du canal Parshall à l'IGDRS

On a détecté du H-3 dans 133 des 156 échantillons analysés. Ces résultats sont (principalement) attribuables aux émissions de la CNPL et, dans une moindre mesure, aux matériaux entreposés dans les structures de la Phase 1.

À l'IGDRS (Phases 1, 2 et 3), on obtient de l'eau de pluie et de la neige fondue aux drains (canaux), construits pour recueillir les écoulements de surface de ces zones. On recueille et on analyse les échantillons hebdomadairement.

Les débits entrants ou sortants de ces emplacements de collecte sont minimes ou nuls durant les mois d'hiver, et les concentrations de H-3 varient très peu d'une semaine à l'autre, sauf après des pluies abondantes. Les valeurs moyennes de H-3 de chaque phase sont les suivantes :

- $2,00E+02 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$ à la Phase 1
- $9,68E+01 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$ à la Phase 2
- $1,21E+02 \text{ Bq}\cdot\text{L}^{-1}$ à la Phase 3

Les tableaux 4.28 à 4.30 présentent les résumés des radionucléides détectés dans les canaux. L'image 4.21 compare les quantités de H-3 dans les échantillons des trois installations. Lorsque des résultats nuls sont obtenus, les valeurs « inférieures à » sont présentées sous forme de graphique.

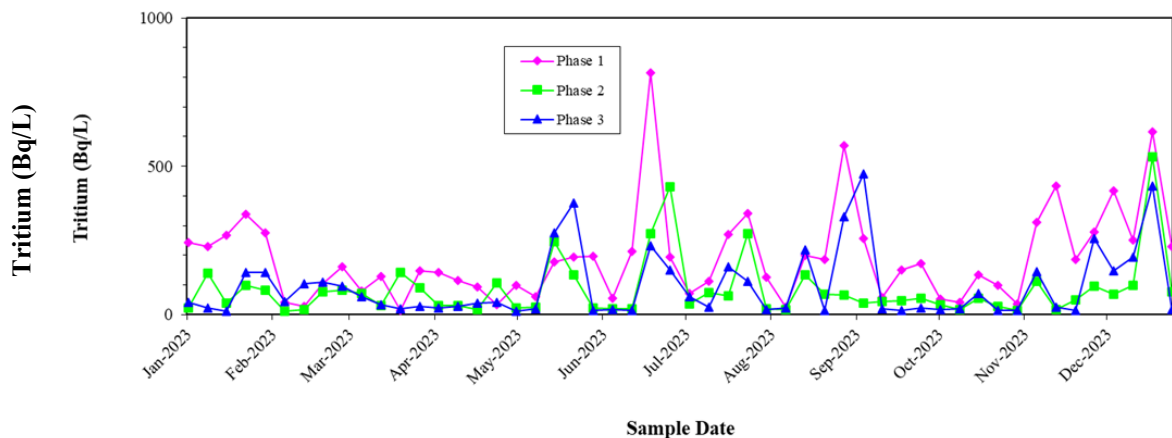


Image 4.21 : Tritium (eau du canal Parshall, IGDRS) 2023 (couleur)

Document exclusif
2021

ACR-07000-
Rév. 0

4.23 Eau du canal Parshall à l'IGDRS, Suite

Tableau 4.28 : Eau du canal Parshall, IGDRS - Phase 1 (Bq L⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
H-3	52	2,00E+02	2,40E+01	8,14E+02	50 de 52	*	*	*	*

*Il n'existe aucun emplacement de référence.

Tableau 4.29 : Eau du canal Parshall, IGDRS - Phase 2 (Bq·L⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
H-3	52	9,68E+01	1,61E+01	5,31E+02	44 de 52	*	*	*	*

*Il n'existe aucun emplacement de référence.

4.23 Eau du canal Parshall à l'IGDRS, Suite

Table 4.30 : Parshall Flume Water, SRWMF - Phase 3 (Bq·L⁻¹)

<i>Type d'analyse</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Emplacements de mesure</i>				<i>Emplacement de référence</i>			
		<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Fréquence de détection</i>
H-3	52	1,21E+02	1,25E+01	4,74E+03	39 de 52	*	*	*	*

*Il n'existe aucun emplacement de référence.

4.24 Programme régional d'enfouissement sanitaire de Hemlock Knoll

La CNPL envoie ses déchets non radioactifs à l'installation de la décharge publique. Le programme de surveillance comprend l'installation de dosimètres aux emplacements stratégiques.

Les résultats de ces DTL sont affichés au tableau 4.06 (codes d'emplacement YTL1 à YTL4).

4.25 Données météorologiques

Les données météorologiques de 2023 ont été recueillies à des intervalles d'une heure, et sont présentées dans le tableau 4.31. Les données de la rose des vents de 2023 sont présentées dans l'image 4.22.

4.25 Données météorologiques, Suite

Tableau 4.31 : Données météorologiques de Point Lepreau (2023)

<i>Mois</i>	<i>Température</i>						<i>Direction du vent (pourcentage relatif)</i>						
	<i>Moy.</i>	<i>Min.</i>		<i>Max.</i>		<i>N</i>	<i>N-E</i>	<i>E</i>	<i>S-E</i>	<i>S</i>	<i>S-O</i>	<i>O</i>	<i>N-O</i>
Janvier	-1	-12		10		32	12	3	4	5	5	1	27
Février	-4	-27		11		27	10	6	2	8	8	14	25
Mars	1	-12		8		20	11	14	5	6	5	9	31
Avril	6	-4		19		5	7	27	4	8	12	1	24
Mai	9	0		22		10	7	14	4	12	17	1	24
Jun	12	5	21	15	1	16	8	15	12		1	6	
Juillet	16	12		26		6	9	18	1	21	10	1	8
Août	16	8		24		7	6	15	5	20	16	1	17
Septembre	15	4		29		19	10	11	7	16	11	9	17
Octobre	11	-2		20		21	7	9	3	20	13	9	18
Novembre	3	-8		12		17	2	1	4	11	11	1	38
Décembre	2	-13		14		21	12	3	6	11	8	1	24
<i>Moyenne en 2022</i>	7,2	-4	18	17	9	11	6	13	10	1	22		

*Chaque direction de la boussole couvre $\pm 22,5$ degrés.

4.25 Données météorologiques, Suite

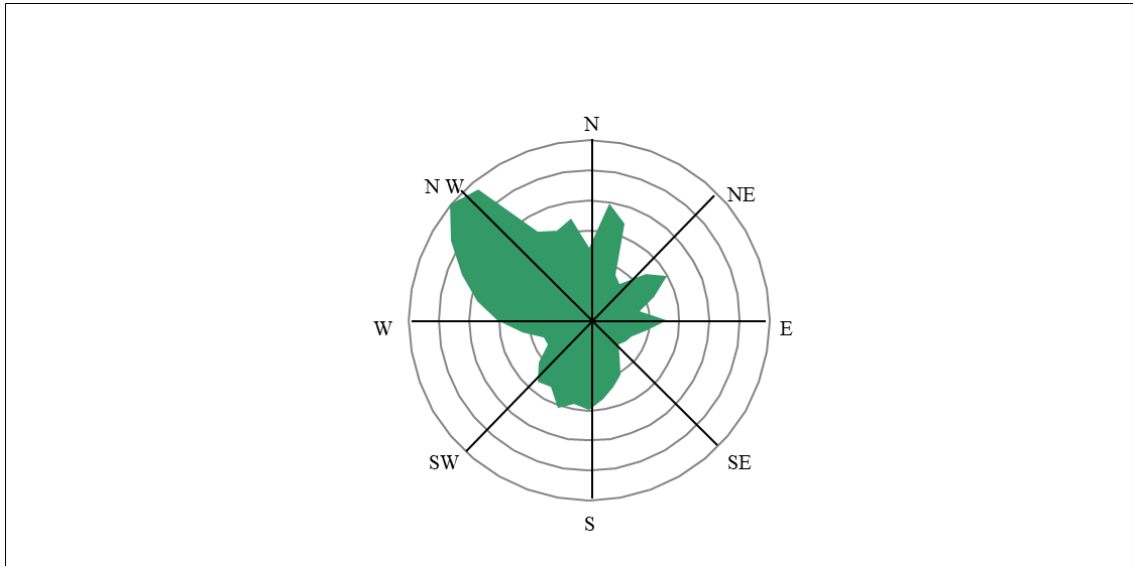


Image 4.22 : Rose des vents de Point Lepreau (2023) (couleur)

5.0 Tendances (PSER)

Les tendances suivantes ont été observées dans l'historique des données :

- Les émissions gazeuses de tritium en 2023 étaient plus faibles que celles de l'année précédente, et demeurent en deçà des niveaux historiques.
- On continue à détecter des concentrations de tritium bien en deçà des limites de la station et des limites réglementaires dans les échantillons d'air et d'eau (les concentrations sont plus élevées sur les lieux qu'aux emplacements éloignés).
- On continue à observer une différence entre les mesures des dosimètres thermoluminescents (DTL) installés sur les lieux, comparativement aux DTL des emplacements éloignés (concentrations plus élevées mesurées sur les lieux, comparativement aux emplacements éloignés). Les DTL mesurent également le rayonnement naturel ambiant.
- La concentration de radionucléides dans la plupart des types d'échantillons demeure aux niveaux mesurés avant le début des opérations (niveaux d'origine), en raison de l'historique de faibles émissions.
- La dose publique calculée pour 2023 demeure en deçà des niveaux historiques.

Comme l'indiquent les images de la Section 4, les valeurs « inférieures à » sont présentées sous forme de graphique. Tous les codes des emplacements sont décrits à l'*Annexe C*.

Doses mesurées dans l'air et dans les liquides

La dose de radiation dans les émissions de la CNPL demeure bien sous la limite de la dose publique (1 000 microsievverts par année), et également bien sous le seuil de conception et d'opération de la CNPL (50 microsievverts par année). Consulter l'image 5.01.

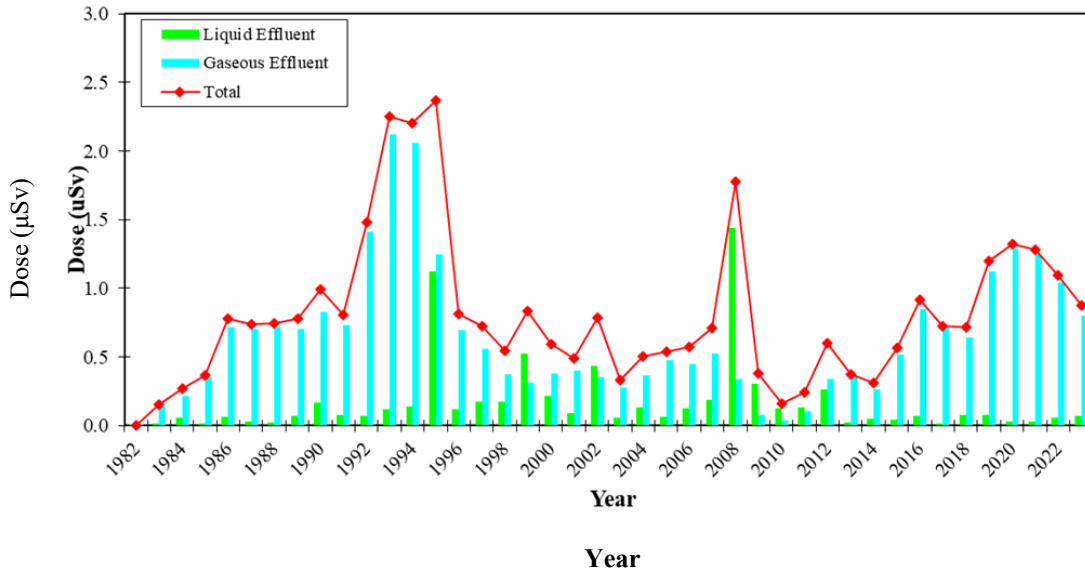


Image 5.01 : Doses mesurées dans l'air et dans les liquides (couleur)

5.2 Tritium (vapeur d'eau)

Les émissions annuelles de tritium dans l'air sont montrées à l'image 5.02. L'image 5.04 montre la concentration de H-3 dans l'air aux postes situés sur les lieux, et les postes des emplacements éloignés sont montrés à l'image 5.03. Les différences sont attribuables à la proximité du lieu d'échantillonnage et de la centrale. Typiquement, plus le lieu d'émissions est éloigné, plus les concentrations détectées sont faibles.

Les émissions atmosphériques de tritium pour 2023 ont légèrement diminué, comparativement à l'année précédente. Les émissions de tritium sont reliées aux activités d'exploitation de la centrale, notamment l'entretien, la purification et la ventilation du modérateur et des principaux systèmes de transport de chaleur.

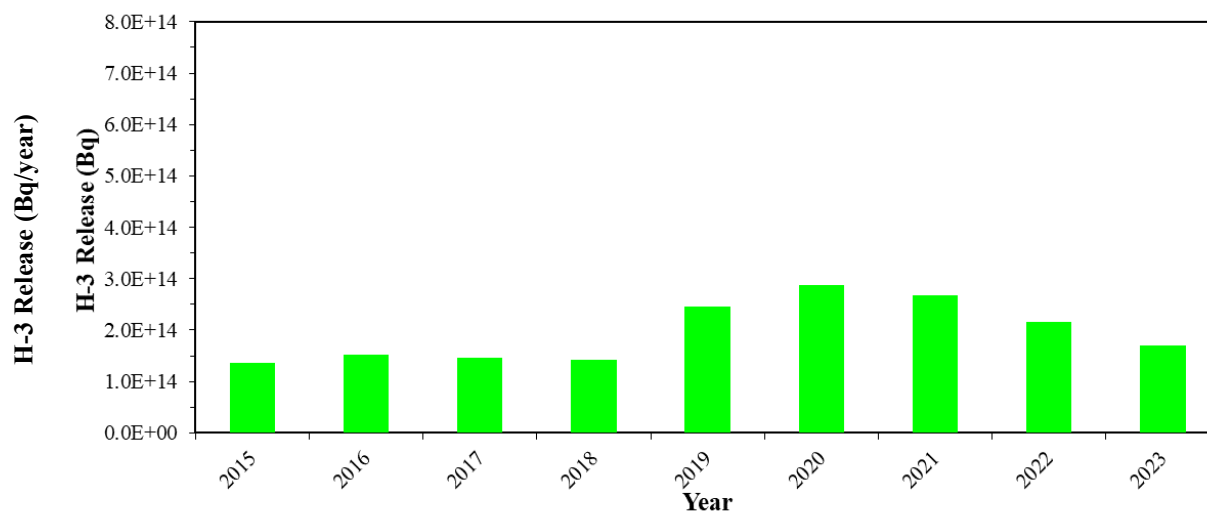
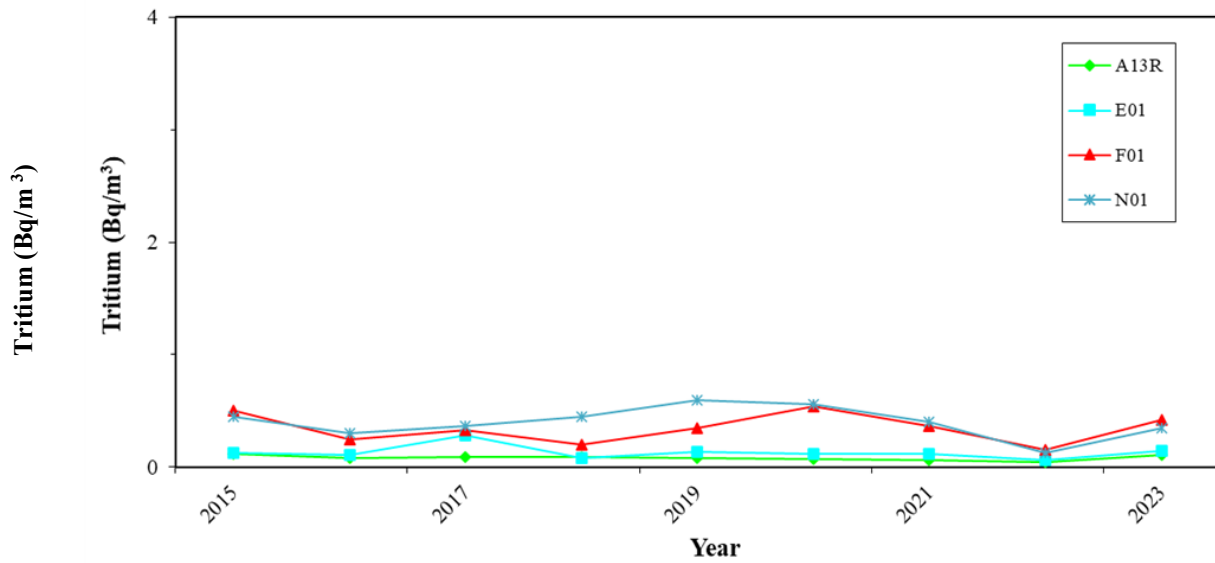


Image 5.02 : Émissions atmosphériques de H-3 (couleur)

REMARQUE

La LOD annuelle actuelle de l'H-3 est de 2,4E+17 Bq/année.

5.2 Tritium (vapeur d'eau), Suite



5.03 : Tritium (vapeur d'eau) aux postes éloignés de mesure de la qualité de l'air (couleur)

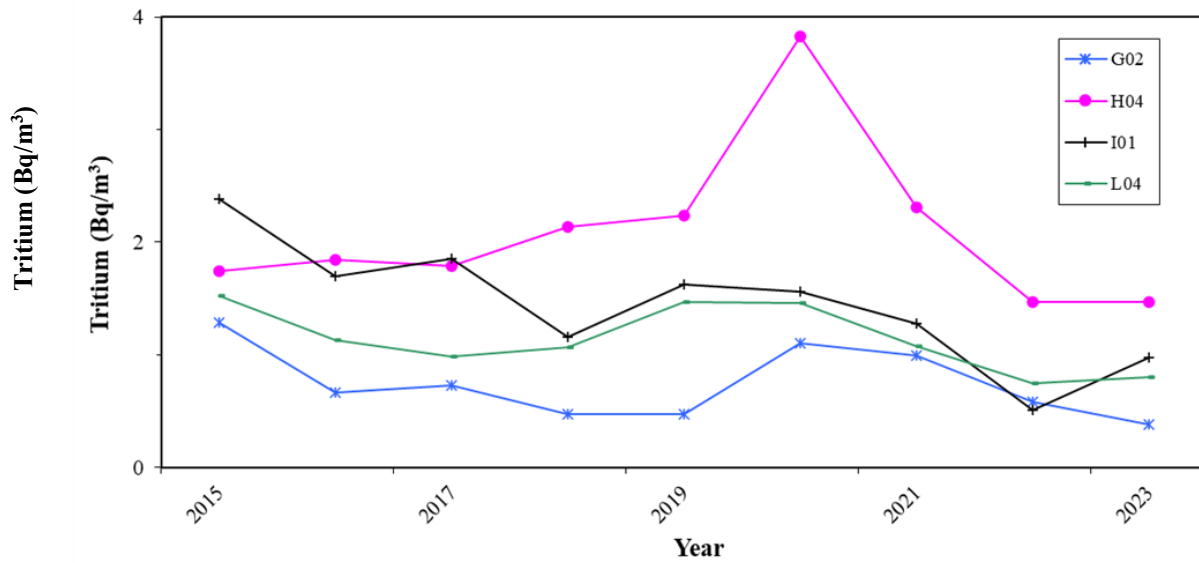


Image 5.04 : Tritium (vapeur d'eau) aux postes rapprochés de mesure de la qualité de l'air (couleur)

5.3 Césium-137 (terre)

Le césium-137 qui provient des retombées des essais nucléaires atmosphériques menés dans le passé et des accidents internationaux a tendance à s'accumuler dans la couche organique de la terre. La plupart des fluctuations des niveaux de Cs- 137 semblent être attribuables à la quantité de charge organique de l'échantillon.

La valeur représentée sous forme de graphique pour chaque année, à l'image 5.05, est la moyenne de toutes les valeurs de l'année en question. Lorsque des valeurs nulles sont obtenues, les valeurs « inférieures à » sont présentées sous forme de graphique.

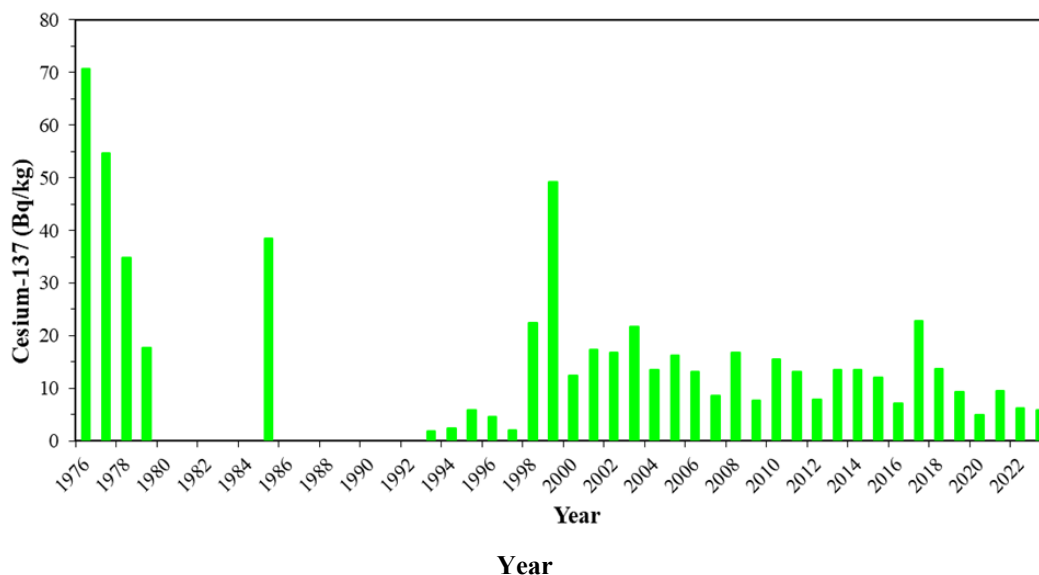


Image 5.05 : Césium-137 (terre) (couleur)

5.4 Tritium (surveillance de l'eau de puits, près de la centrale)

La tendance des concentrations de tritium dans le puits de surveillance est montrée à l'image 5.06.

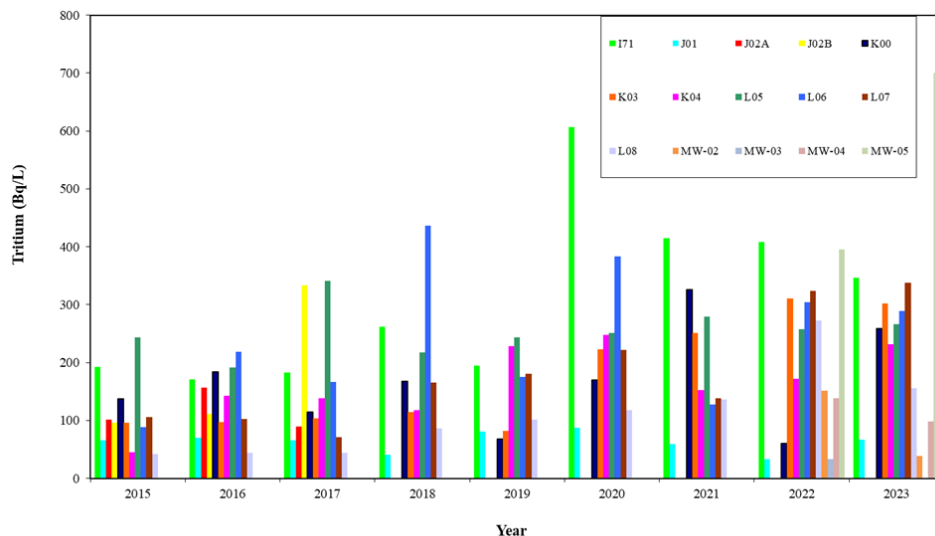


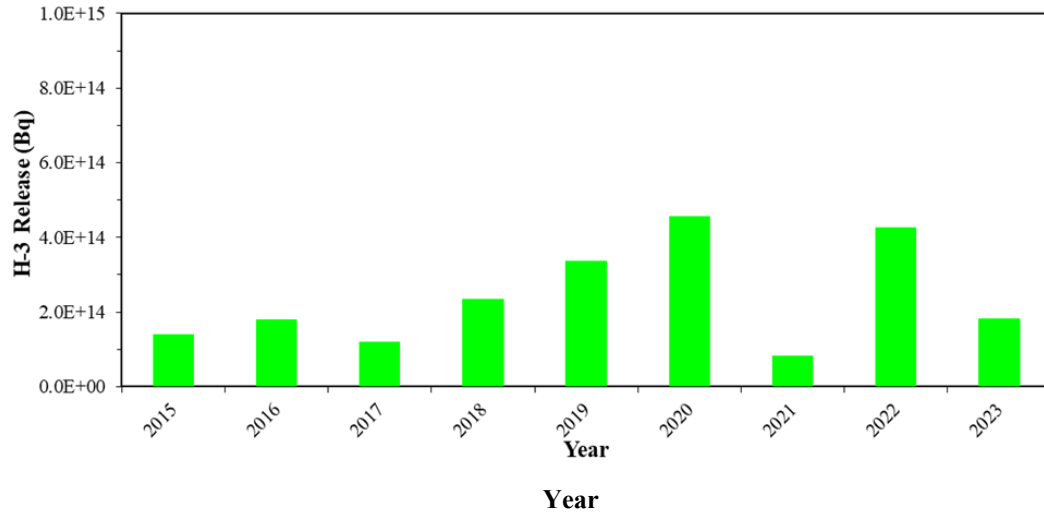
Image 5.06 : Tritium (Surveillance de l'eau de puits près de la centrale) (couleur)

5.5 Tritium et C-14 (eau de mer)

Les émissions de tritium dans l'eau de mer en 2023 demeurent bien en deçà des limites de la station et des limites réglementaires. Les émissions de tritium sont reliées aux activités d'exploitation de la centrale, notamment l'entretien et la mise en arrêt (image 5.07).

Les émissions de carbone -14 dans l'eau de mer sont également reliées aux activités d'exploitation de la centrale. En 2023, les émissions de C-14 dans les déchets radioactifs liquides étaient bien en deçà des limites de la station et des limites réglementaires et dans les valeurs normales. La concentration prévue de C-14 dans l'eau de mer se situe sous les limites de détection (image 5.08).

5.5 Tritium et C-14 (eau de mer), Suite



REMARQUE

La LOD annuelle actuelle de H-3 est de 4,5 E+19 Bq/année.

Image 5.07 : Émissions liquides de H-3 (couleur)

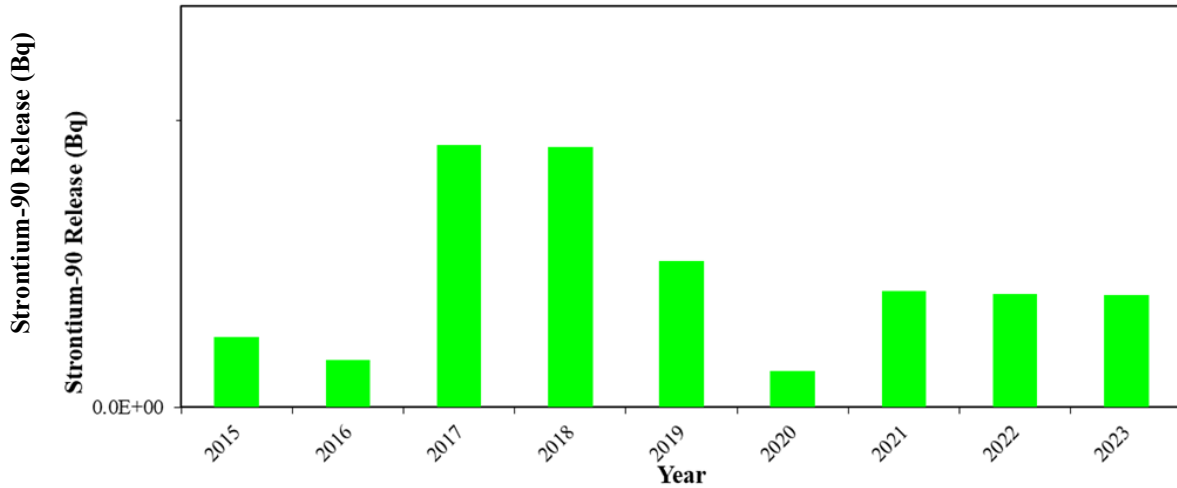
REMARQUE

La LOD annuelle actuelle du C-14 est de 3,7 E+14 Bq/année.

Image 5.08 : Émissions de C-14 liquide (couleur)

5.6 Strontium-90 (eau mesurée par le DDRL)

Les valeurs maximales de Sr-90 continuent à représenter seulement une petite fraction de la LOD, et elles sont attribuables aux niveaux de radioactivité légèrement supérieurs à la limite de détection (image 5.09).



REMARQUE

La LOD annuelle actuelle du Sr-90 est de 5,9 E+15 Bq/year.

Image 5.09 : Émissions liquides de Sr-90 (couleur)

5.7 Tritium (eau du canal Parshall)

En ce qui concerne les valeurs de H-3 dans l'eau du canal Parshall aux trois phases de l'installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS), les concentrations moyennes de tritium se situaient dans les valeurs normales, et en légère diminution comparativement à l'année précédente (image 5.10).

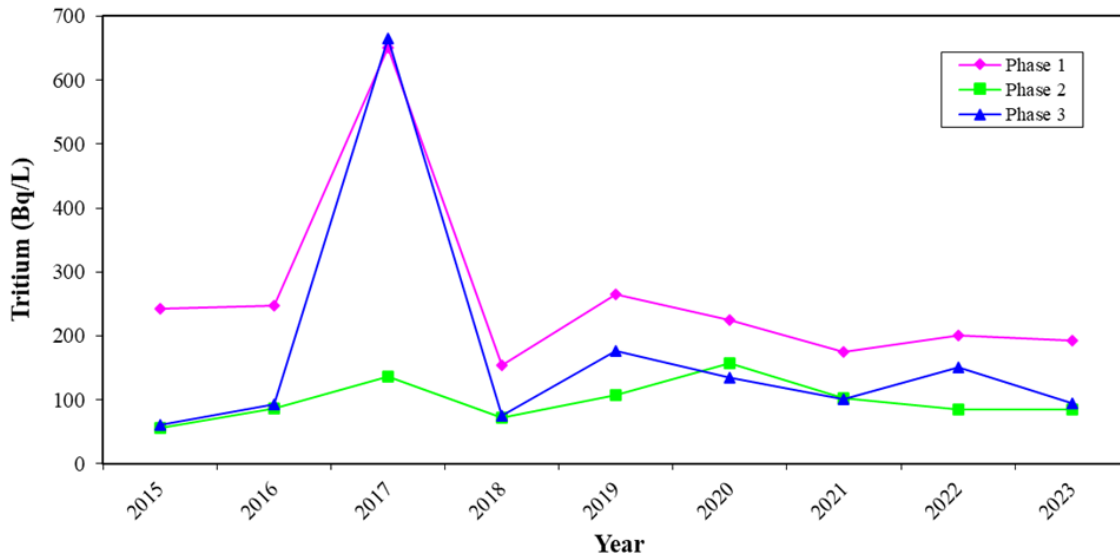


Image 5.10 : Tritium (eau du canal Parshall) (couleur)

6.0 Estimation des doses

Les LOD s'appliquent aux points de rejet de chacun des deux voies d'émission des déchets radioactifs de la CNPL : la cheminée de ventilation, pour les émissions atmosphériques; et, pour les émissions liquides, le point de rejet du conduit de l'eau de refroidissement du condenseur (ERC) vers la baie de Fundy. On présume que les émissions sont continues. Toutes les voies d'exposition qui représentent un risque pour le public sont prises en compte lors des calculs de la LOD. Les voies d'exposition communes aux deux chemins ne représentent aucun risque, et ne sont donc pas prises en considération.

Le document sur la LOD définit la personne représentative qui peut être exposée aux émissions radioactives, atmosphériques et liquides de la CNPL. De plus, le document consigne la magnitude de rayonnement de chaque nucléide contenu dans chaque voie d'exposition au cours d'une année civile; il s'agit du rayonnement qui exposerait la personne représentative à la dose limite réglementaire pour un membre du public. Ce rayonnement se nomme la limite opérationnelle dérivée (LOD) du nucléide en question.

Les estimations des doses auxquelles s'exposent les membres des collectivités locales, qui sont calculées au moyen de LOD, sont prudentes. La norme de l'ACN N288.1-14, Guide de calcul des limites opérationnelles dérivées de matières radioactives dans les effluents gazeux et liquides durant l'exploitation normale des installations nucléaires, sur laquelle reposent les LOD, fournit des valeurs prudentes en ce qui concerne l'absorption des aliments, et d'autres paramètres. Dans certains cas, on utilise des données extrêmement prudentes lorsqu'il est question de sites spécifiques.

La discussion détaillée au sujet de ces voies d'exposition se trouve dans le document *RD-01364-L001, Derived Release Limits for Radionuclides in Airborne and Liquid Effluents*.

Les voies d'exposition aux particules atmosphériques de la CNPL qui concernent le public sont les suivantes :

- Interne, par inhalation
- Externe, par immersion dans un panache
- Externe, par contact avec un sol contaminé (irradiation provenant du sol)
- Interne, par ingestion d'eau de puits contaminée
- Externe, par immersion dans de l'eau de puits contaminée
- Interne, par ingestion de sol, de végétaux ou d'animaux contaminés

Pour sélectionner la personne représentative, on détermine quelle zone résidentielle locale pourrait être légèrement plus exposée aux émissions atmosphériques, et le potentiel d'absorption de particules en fonction des habitudes alimentaires et comportementales.

Les petites communautés de Dipper Harbour et Welch Cove ont été choisies en tant que groupe représentatif pour toutes les émissions atmosphériques. Dipper Harbour est située à 3,7 km au nord-est de la cheminée de la CNPL, alors que Welch Cove est située à 1,6 km au nord-ouest de la cheminée.

Une famille hypothétique, composée de deux adultes, d'un enfant de 10 ans et d'un bébé d'un an est jugée représentative de la collectivité.

6.0 Estimation des doses, Suite

Les voies d'exposition aux particules des liquides de la CNPL qui concernent le public sont les suivantes :

- Externe, par plongée lors de la pêche aux oursins
- Externe, par exposition aux sédiments (lors de la cueillette de palourdes ou de dulse)
- Interne, par ingestion de poissons, homards, palourdes, et dulse qui contiennent des particules radioactives

La sélection de la personne représentative a été effectuée en fonction des habitudes alimentaires et comportementales des locaux. On a sélectionné une famille représentative, composée de deux adultes, d'un enfant de 10 ans et d'un bébé d'un an.

On détermine les LOD au moyen de la *norme de l'ACN N288.1-14, Guide de calcul des limites opérationnelles dérivées de matières radioactives dans les effluents gazeux et liquides durant l'exploitation normale des installations nucléaires*. Si la centrale émettait des radionucléides à 100 % de la LOD durant une année, on obtiendrait une dose par personne représentative de 1 000 μSv . En 2023 (tableau 6.01), les émissions liquides étaient de 7,42E-03 % de la LOD, ce qui correspond à 0,07 μSv par personne représentative. Les émissions atmosphériques de 2023 étaient de 8,00E-02 % de la LOD, ce qui correspond à une dose publique de 0,8 μSv . On adapte la LOD en fonction des aspects opérationnels ou des emplacements des émissions. Par exemple, un débit réduit de l'ERC change le facteur de dilution, ce qui réduit la LOD.

Comme il est illustré au tableau 6.02 et aux images 6.01 et 6.02, en 2022, on attribue au H-3 87,8 % de la dose des émissions atmosphériques; et 10,5 % de la dose des émissions liquides. L'autre élément qui contribue à la dose d'émissions atmosphériques était l'argon-41 (9 %). Les principaux éléments qui contribuent à la dose d'émissions liquides étaient le C-14 (13,4 %), l'Ag-110m (13,5 %) et le Co-60 (55,2 %).

En raison des estimations prudentes utilisées dans les calculs de la LOD, et du niveau relativement bas d'émissions, le membre le plus exposé du grand public a reçu une dose inférieure à celle calculée de 0,87 μSv . On peut comparer cette dose de radiation à la dose de radiation naturelle individuelle au Canada d'environ 2 000 à 3 000 μSv par année. (Les DTL mesurent seulement la composante externe pénétrante, qui totalise environ 500 à 1 000 μSv .) Ce résultat comprend les contributions naturelles à la dose, qui proviennent du sol, de l'air, des aliments, et d'une faible concentration présumée de radon dans les maisons. Dans un nombre considérable de maisons canadiennes, on découvre des concentrations de radon d'origine naturelle qui produisent une dose de radiation bien supérieure à 2 000 à 3 000 μSv .

Tableau 6.01 : Dose annuelle (2023)

<i>Source de la dose par personne représentative</i>	<i>Dose par personne représentative (pSv.a¹)</i>
Émissions atmosphériques de la CNPL	0,80
Émissions liquides de la CNPL	0,07

6.0 Estimation des doses, Suite

Tableau 6.02 : Contribution des radionucléides à la dose de chaque mode de propagation (2023)

<i>Radionucléides</i>	<i>Contribution à la dose (%) (des émissions atmosphériques)</i>	<i>Contribution à la dose (%) (des émissions liquides)</i>
H-3	87,8	10,5
C-14	1,1	13,4
Mn-54	----	----
Ar-41	9	----
Co-60	----	55,2
Fe-59	----	1,1
I-131	----	----
Zr-95	----	----
Nb-95	----	----
Ag-110m	----	13,5
Sb-124	----	3,8
Sn-113	----	----
Tous les autres	2,1	2,6
TOTAL	100	100

REMARQUE

On définit seulement les radionucléides qui contribuent à au moins 1 % de la dose.

Apper

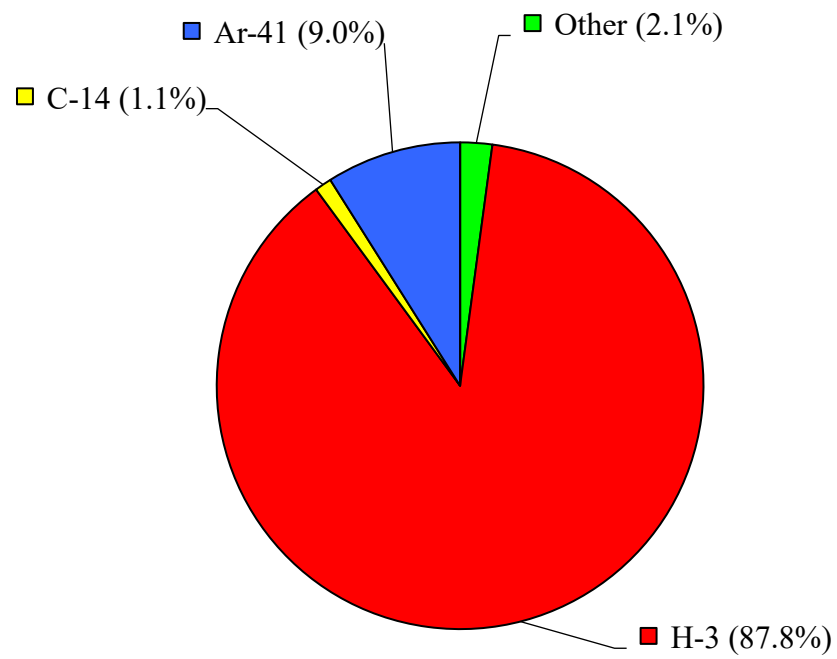


Image 6.01 : Contribution des radionucléides à la dose totale (dans l'air) - 2023 (couleur)

6.0 Estimation des doses, Suite

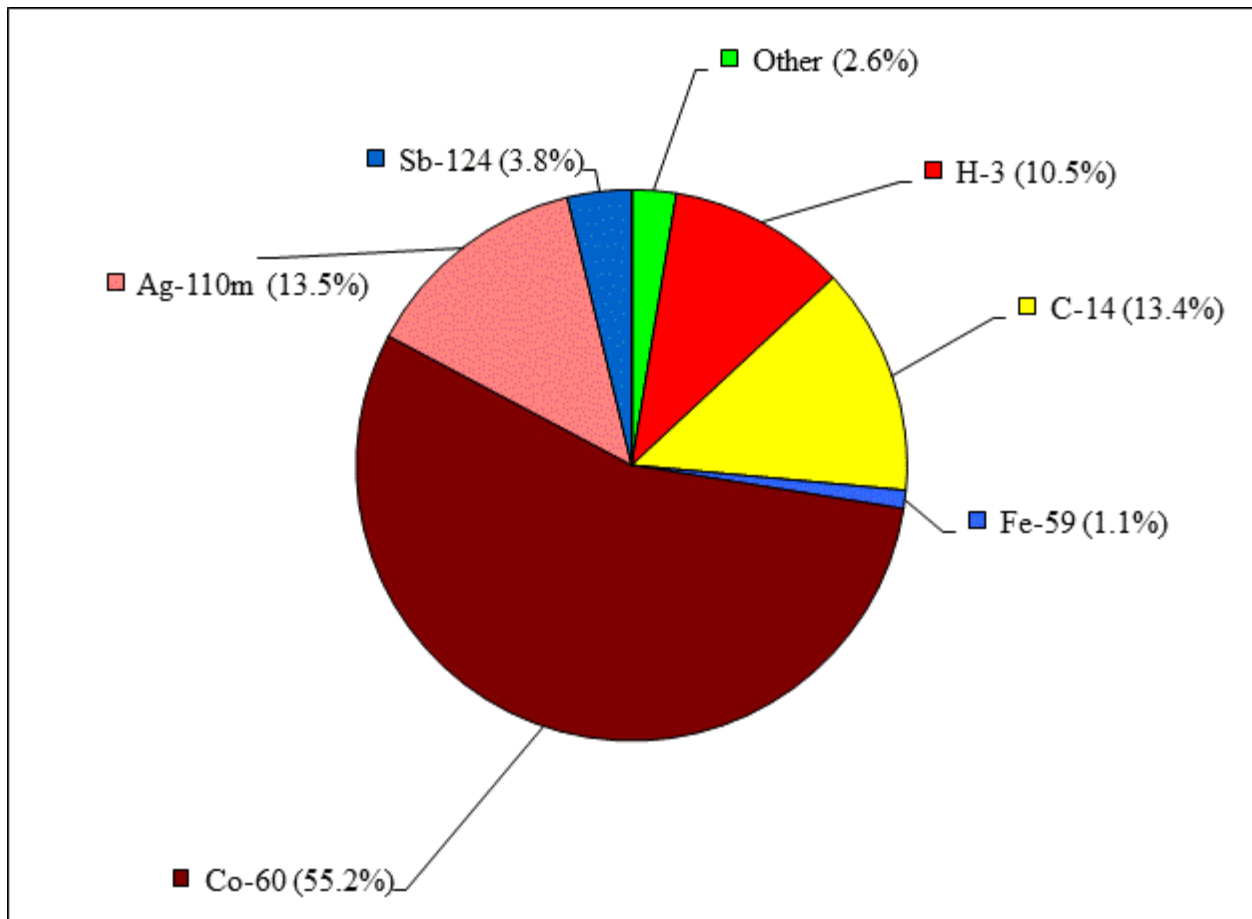


Image 6.01 : Contribution des radionucléides à la dose totale (émissions liquides) - 2023 (couleur)

7.0 Résultats de l'assurance de la qualité (PSER)

L'objectif de l'assurance de la qualité consiste à démontrer que le programme est fiable et qu'il permet d'atteindre les objectifs fixés. L'AQ est un système qui permet au laboratoire de garantir à l'organisme de réglementation et à Énergie NB qu'il génère des données exactes et reproductibles. Le système englobe les éléments suivants :

- Personnel
- Procédures
- Mesures
- Intégrité des échantillons
- Dossiers
- Examen annuel
- Examen périodique (tous les 5 ans)
- Vérifications des programmes
- Amélioration des programmes

La section qui suit décrit comment l'AQ a été assurée en 2023. Les procédures précises sont décrites dans le document *EXP-03541-0001, Standards, Expectations and Quality Assurance Requirements for Health Physics*. En 2023, les objectifs en matière d'AQ ont été atteints.

7.1 Vérifications de contrôle de la qualité

On soumet les principales pièces de l'équipement d'analyse utilisées dans le PSER à un contrôle de la qualité (CQ), effectué avant le début des opérations. Chaque fin de semaine, on effectue un comptage du rayonnement de fond afin de garantir l'absence de contamination dans la chambre d'échantillonnage du détecteur de spectrométrie gamma. On vérifie les paramètres des instruments principaux, et on compare les résultats aux limites de tolérance; on les compare également aux résultats précédents, afin de connaître les tendances relatives au rendement. On garantit ainsi que les paramètres demeurent uniformes et libres de tout écart considérable ou de variations aléatoires qui risquent d'influencer les analyses. On conserve une compilation des résultats et des fluctuations statistiques, et à partir de ces données, on détermine les limites supérieures et inférieures de signalement. Si l'équipement dépasse ces limites, il ne sert pas aux analyses jusqu'à ce que la situation soit réglée. Pour effectuer les vérifications du contrôle de la qualité, on utilise les sources de radiation indiquées dans les normes des États-Unis ou du Canada (du National Institute of Standards and Technology, et du Conseil national de recherche).

Les évaluations du CQ du laboratoire portent sur les instruments suivants :

1. Détecteur de spectrométrie gamma au germanium de haute pureté de Canberra (DET 1).
2. Détecteur de spectrométrie gamma au germanium de haute pureté de Canberra (DET 2).
3. Compteur à scintillation liquide PerkinElmer Tri-Carb 2910TR.
4. Compteur de radioactivité alpha/bêta WPC 9550 de Protean.
5. Lecteur DTL UD-716AGL de Panasonic.
6. Lecteur DTL UD-7900 de Panasonic.

7.1 Vérifications de contrôle de la qualité, Suite

Au cours de l'année, chacun des instruments a produit des résultats qui ont dépassé les attentes (tableau 7.01). La plupart de ces défaillances ne concernaient qu'un des six à huit paramètres surveillés dans chaque système. Toutes ces défaillances ont été réglées avant la reprise des activités d'analyse.

Tableau 7.01 : Résultats des vérifications de contrôle de la qualité

<i>Instrument</i>	<i>Nombre de paramètres surveillés par vérification</i>	<i>Nombre de vérifications</i>	<i>Nombre de paramètres individuels qui ont été mesurés</i>	<i>Nombre de paramètres individuels à l'extérieur des limites établies</i>
Détecteur de spectrométrie gamma au germanium de haute pureté de Canberra (DET 1)	6	87	522	39
Détecteur de spectrométrie gamma au germanium de haute pureté de Canberra (DET 1)	6	277	1662	25
Compteur de scintillation liquide PerkinElmer Tri-Carb 2910TR	8	192	1536	3
Compteur de radioactivité alpha/bêta WPC 9550 de Protean	8			
Lecteur DTL UD-716AGL de Panasonic	7	128	1024	33
Lecteur DTL UD-7900 de Panasonic	7	95	665	0

7.1.1 Détecteur de spectrométrie gamma au germanium de haute pureté

On effectue une vérification de six paramètres des deux systèmes de spectrométrie gamma au germanium. On mesure les centroïdes spectraux, la largeur à mi-hauteur (LMH), et les efficacités de deux énergies photoniques largement séparées de l'Eu-152. Ces paramètres permettent de démontrer l'exactitude et la précision du système en fonction des limites d'acceptation définies. Un programme informatique traite les résultats afin de créer des graphiques de CQ, et effectue des essais statistiques afin de découvrir si des valeurs dépassent les limites. Chaque fin de semaine, on effectue un comptage du rayonnement de fond de 200 000 s, afin de garantir l'absence de contamination dans la chambre d'échantillonnage. Aucune contamination n'a été détectée.

7.1.1 **Détecteur de spectrométrie gamma au germanium de haute pureté, Suite**

Chaque année, on vérifie le l'étalonnage d'efficacité du système de spectrométrie gamma pour chacune des géométries de comptage. À cet effet, on utilise des références d'étalonnage issues d'une solution de radionucléides mixtes, qui provient du U.S. National Institute of Standards and Technology (NIST).

7.1.2 **Compteur de radioactivité alpha/bêta WPC 9550 de Protean**

On analyse des planchettes de référence d'Am-241, de Tc-99 et de Sr-Y-90 avant le début des opérations. La procédure de discrimination des particules alpha et bêta permet d'effectuer une analyse simultanée des radioactivités alpha et bêta dans tous les échantillons analysés. On inclut des planchettes pour le rayonnement de fond aux vérifications du CQ.

7.1.3 **Lecteurs DTL UD-716AGL et UD-7900U de Panasonic**

Dans chacun des deux lecteurs DTL on expose un ensemble de 16 DTL à l'irradiateur Panarad, et on mesure les résultats au moyen du lecteur DTL. Les moyennes de chacun de quatre éléments, soit le courant d'obscurité, la lumière de référence, l'élément de référence, et la lumière intermittente, doivent respecter les limites précisées. L'aspect de l'AQ de ce système est décrit de façon détaillée dans les procédures sur les DTL suivantes (en anglais) :

- *HPF-03541-TL03, Performing a Quality Control Check on Panasonic Automatic TLD Readers.*
- *HPF-03541-TL09, Performing Quality Assurance Testing of the Dosimetry System.*
- *HPF-03541-TL13, Processing Internal Quality Assurance Test Data.*

7.1.4 **Autres instruments**

On vérifie et on étalonne les autres instruments (balances, pipettes) au moins une fois par année. Consulter le document *HPF-03541-EN34, Calibrating Equipment*. Les fréquences de l'étalonnage sont fixées en fonction de la reproductibilité des mesures et des tests de stabilité dans le temps, afin de garantir que les mesures cadrent dans les limites spécifiées en ce qui concerne l'exactitude.

Les compteurs de la radioactivité gamma et de contamination sont étalonnés à la CNPL, une fois par année.

7.2 **Assurance de la qualité externe**

Durant le programme externe d'assurance de la qualité, on effectue des comparaisons avec d'autres laboratoires afin de vérifier la performance analytique de façon indépendante. La fréquence de chaque programme varie, à la discrétion de chaque organisme parrain (consulter le tableau 7.03). Trois groupes - Kinectrics, Eckert & Ziegler Analytics, et le Conseil national de recherche (CNR) - fournissent des échantillons aveugles pour 3 % de la charge échantillon au laboratoire. Les résultats de notre rendement avec ces échantillons permettent de connaître la qualité des mesures que le laboratoire peut obtenir. Les résultats sont présentés sous forme de tableau, selon les moyennes, dans les tableaux 7.04 à 7.11.

L'agent de l'AQ définit le rendement acceptable, qui est mesuré habituellement au moyen d'une échelle attendue. Des résultats qui dépassent les attentes indiquent la nécessité d'évaluer les procédures, les méthodes d'analyse, ou l'étalonnage de l'équipement. Le ratio moyen Énergie NB/agent de l'AQ pour 2023 était de 1,06. Durant le programme externe de l'AQ, on a découvert 17 résultats qui dépassaient les attentes, dans 171 comparaisons de radionucléides. Les raisons sont présentées dans le tableau 7.02.

7.2 Assurance de la qualité externe, Suite

Tableau 7.02 : Résultats de l'assurance de la qualité externe qui dépassent les limites prévues

Type d'analyse	Nucléide	Nombre	Raison
Filtre	Sr-90	2	Juste à l'extérieur de la limite établie de ± 3 s
Terre	Ce-141	1	Inconnu
	Co-58	1	Juste à l'extérieur de la limite établie de ± 3 s
	Co-60	2	Juste à l'extérieur de la limite établie de ± 3 s
	Cs-134	1	Inconnu
	Fe-59	1	Inconnu
	Mn-54	1	Juste à l'extérieur de la limite établie de ± 3 s
Water	Ce-139	1	Limites de réussite ou d'échec de ± 10 % comparées à tous les autres qui utilisent ± 3 . À ± 3 s on obtient une réussite.
	Co-60	2	Limites de réussite ou d'échec de ± 10 % comparées à tous les autres qui utilisent ± 3 . À ± 3 s on obtient une réussite.
	Hg-203	1	Inconnu
	Sn-113	1	Limites de réussite ou d'échec de ± 10 % comparées à tous les autres qui utilisent ± 3 . À ± 3 s on obtient une réussite.
	Sr-85	1	Inconnu
	Sr-89	1	Inconnu
	Y-88	2	Limites de réussite ou d'échec de ± 10 % comparées à tous les autres qui utilisent ± 3 . À ± 3 s on obtient une réussite.

7.2 Assurance de la qualité externe, Suite

Tableau 7.03 : Fréquence de l'assurance de la qualité externe

<i>Moyens</i>	<i>Analyses</i>	Nombre d'échantillons	<i>Organismes externes</i>
Filtres	Radioactivité alpha ou bêta brute	2	Eckert & Ziegler Analytics
		2	Kinectrics
	Gamma	2	Eckert & Ziegler Analytics
	Sr-89,90	2	Eckert & Ziegler Analytics
Cartouches de charbon	Gamma	3	Eckert & Ziegler Analytics
Radioactivité gamma	DTL	0	CNRC
Lait	Gamma	4	Eckert & Ziegler Analytics
Eau	Radioactivité alpha ou bêta brute	2	Eckert & Ziegler Analytics
		1 (radioactivité bêta brute seulement)	Kinectrics
	H-3	4	Kinectrics
	C-14	4	Kinectrics
	Gamma	2	Kinectrics
		4	Eckert & Ziegler Analytics
Sr-89,90	4 (sur l'échantillon de rayonnement gamma)	Eckert & Ziegler Analytics	
Aliments et végétation	Gamma	2	Eckert & Ziegler Analytics
Terre et sédiments	Gamma	2	Eckert & Ziegler Analytics

7.2 Assurance de la qualité externe, Suite

Tableau 7.04 : Performance des filtres (AQ externe)

<i>Analyse</i>	<i>Énergie NB (pCi·filtre⁻¹) ou (dpm·filtre⁻¹)</i>	<i>Agent de l'AQ (pCi·filtre⁻¹) ou (dpm·filtre⁻¹)</i>	<i>Énergie NB/agent de l'AQ (ratio)</i>
ALPHA	4,05E+02	3,59E+02	1,13
	8,75E+01	8,63E+01	1,01
	3,83E+02	3,49E+02	1,10
	1,65E+02	1,87E+02	0,88
BÊTA	3,50E+02	3,60E+02	0,97
	1,72E+02	1,65E+02	1,04
	6,42E+02	6,47E+02	0,99
	1,88E+02	1,70E+02	1,11
Ce-141	8,18E+01	7,65E+01	1,07
	1,30E+02	1,18E+02	1,10
Co-58	9,18E+01	8,78E+01	1,05
Co-60	3,09E+02	2,44E+02	1,27
	1,70E+02	1,30E+02	1,30
Cr-51	1,90E+02	1,87E+02	1,02
	2,38E+02	2,02E+02	1,18
Cs-134	1,30E+02	1,17E+02	1,11
	2,43E+02	1,90E+02	1,28
Cs-137	1,60E+02	1,47E+02	1,09
	1,87E+02	1,61E+02	1,16
Fe-59	1,44E+02	1,10E+02	1,30
	1,87E+02	1,43E+02	1,30
Mn-54	1,22E+02	1,04E+02	1,17
	1,65E+02	1,31E+02	1,26
Sr-89	8,76E+01	9,07E+01	0,97
	8,78E+01	8,07E+01	1,09
Sr-90	9,45E+00	1,43E+01	0,66*
	1,39E+01	1,11E+01	1,25
Zn-65	1,86E+02	1,58E+02	1,18
	2,12E+02	1,69E+02	1,25

*À l'extérieur des limites établies

7.3 Assurance de la qualité interne, Suite

Tableau 7.05 : Performance des cartouches de charbon (AQ externe)

<i>Analyse</i>	<i>Énergie NB (pCi-cartouche⁻¹)</i>	<i>Agent de l'AQ (pCi-cartouche⁻¹)</i>	<i>Énergie NB/agent de l'AQ (ratio)</i>
I-131	7,39E+01	9,08E+01	0,81
	7,38E+01	7,86E+01	0,94
	7,80E+01	7,96E+01	0,98

*À l'extérieur des limites établies

7.3 Assurance de la qualité interne, Suite

Tableau 7.06 : Performance du lait (AQ externe)

<i>Analyse</i>	<i>Énergie NB (pCi·L⁻¹)</i>	<i>Agent de l'AQ (pCi·L⁻¹)</i>	<i>Énergie NB/agent de l'AQ (ratio)</i>
Ce-141	1,48E+02	1,39E+02	1,06
	1,07E+02	1,20E+02	0,89
	1,09E+02	1,04E+02	1,05
	9,66E+01	8,87E+01	1,09
Co-58	1,29E+02	1,31E+02	0,98
	1,30E+02	1,38E+02	0,94
	6,78E+01	6,58E+01	1,03
Co-60	3,02E+02	2,79E+02	1,08
	3,83E+02	3,66E+02	1,05
	2,38E+02	2,23E+02	1,07
	1,01E+02	9,29E+01	1,09
Cr-51	3,18E+02	3,02E+02	1,05
	2,48E+02	2,92E+02	0,85
	2,24E+02	2,05E+02	1,09
	1,43E+02	1,52E+02	0,94
Cs-134	2,09E+02	2,00E+02	1,05
	1,82E+02	1,83E+02	0,99
	1,25E+02	1,14E+02	1,10
	1,59E+02	1,43E+02	1,11
Cs-137	1,31E+02	1,40E+02	0,94
	2,21E+02	2,30E+02	0,96
	1,40E+02	1,41E+02	0,99
	1,40E+02	1,21E+02	1,16
Fe-59	1,24E+02	1,22E+02	1,02
	1,59E+02	1,72E+02	0,92
	8,15E+01	7,88E+01	1,03
	1,14E+02	1,08E+02	1,06

7.3 Assurance de la qualité interne, Suite

Tableau 7.06 : Performance du lait (AQ externe) - Suite

<i>Analyse</i>	<i>Énergie NB (pCi·L⁻¹)</i>	<i>Agent de l'AQ (pCi·L⁻¹)</i>	<i>Énergie NB/agent de l'AQ (ratio)</i>
I-131	7,41E+01	8,20E+01	0,90
	4,19E+01	3,74E+01	1,12
	4,67E+01	4,00E+01	1,17
Mn-54	1,80E+02	1,80E+02	1,00
	1,59E+02	1,62E+02	0,98
	1,55E+02	1,46E+02	1,06
	9,69E+01	9,83E+01	0,99
Zn-65	3,17E+02	3,06E+02	1,04
	2,41E+02	2,48E+02	0,97
	2,08E+02	2,03E+02	1,02
	1,25E+02	1,27E+02	0,98

Tableau 7.07 : Performance de l'eau (AQ externe)

<i>Analyse</i>	<i>Énergie NB (pCi·L⁻¹) ou (uCi·kg⁻¹)</i>	<i>Agent de l'AQ (pCi·L⁻¹) ou (uCi·kg⁻¹)</i>	<i>Énergie NB/agent de l'AQ (ratio)</i>
ALPHA	1,91E+02	2,09E+02	0,91
	1,59E+02	1,43E+02	1,11
BÊTA	2,64E+02	2,73E+02	0,97
	4,30E+02	4,49E+02	0,96
	1,86E+02	1,89E+02	0,98
	1,68E+02	1,58E+02	1,06
Am-241	1,21E+00	1,31E+00	0,92
	7,11E-01	7,70E-01	0,92
C-14	4,17E-01	4,40E-01	0,95
	2,09E+01	2,20E+01	0,95
	2,14E-01	2,50E-01	0,86
	1,33E+01	1,59E+01	0,85
Cd-109	1,79E+01	1,74E+01	1,03
	9,58E+00	1,02E+01	0,94
Ce-139	6,41E-01	6,10E-01	1,05
	2,84E-01	3,60E-01	0,79*

*À l'extérieur des limites établies

7.2 Assurance de la qualité externe, Suite

Tableau 7.07 : Performance de l'eau (AQ externe) - Suite

Analyse	Énergie NB (pCi·L ⁻¹) ou (uCi·kg ⁻¹)	Agent de l'AQ (pCi·L ⁻¹) ou (uCi·kg ⁻¹)	Énergie NB/agent de l'AQ (ratio)
Ce-141	1,36E+02	1,36E+02	1,00
	1,03E+02	8,25E+01	1,25
	1,28E+02	1,16E+02	1,10
	8,57E+01	8,88E+01	0,97
Co-57	4,22E-01	4,10E-01	1,03
	2,17E-01	2,40E-01	0,90
Co-58	1,38E+02	1,28E+02	1,08
	9,68E+01	9,47E+01	1,02
	7,90E+01	7,36E+01	1,07
	1,38E+02	1,28E+02	1,08
Co-60	2,96E+02	2,74E+02	1,08
	9,41E-01	8,20E-01	1,15*
	2,69E+02	2,52E+02	1,07
	2,58E+02	2,49E+02	1,04
	5,49E-01	4,70E-01	1,17*
	1,06E+02	9,30E+01	1,14
Cs-134	2,09E+02	1,96E+02	1,07
	1,21E+02	1,26E+02	0,96
	1,33E+02	1,28E+02	1,04
	1,48E+02	1,43E+02	1,03
Cs-137	1,47E+02	1,38E+02	1,07
	5,41E-01	5,20E-01	1,04
	1,74E+02	1,58E+02	1,10
	3,10E-01	2,90E-01	1,07
	1,28E+02	1,21E+02	1,06
Fe-59	1,18E+02	1,19E+02	0,99
	1,03E+02	1,18E+02	0,87
	1,08E+02	1,08E+02	1,00
	1,18E+02	1,19E+02	0,99

*À l'extérieur des limites établies

7.3 Assurance de la qualité interne, Suite

Tableau 7.07 : Performance de l'eau (AQ externe) - Suite

<i>Analyse</i>	<i>Énergie NB (pCi·L⁻¹) ou (uCi·kg⁻¹)</i>	<i>Agent de l'AQ (pCi·L⁻¹) ou (uCi·kg⁻¹)</i>	<i>Énergie NB/agent de l'AQ (ratio)</i>
H-3	2,69E+01	2,80E+01	0,96
	1,63E+02	1,70E+02	0,96
	1,33E+01	1,26E+01	1,06
	2,49E+02	2,33E+02	1,07
Hg-203	1,38E+00	1,26E+00	1,10
	3,66E-01	8,00E-01	0,46*
Mn-54	1,76E+02	1,76E+02	1,00
	1,05E+02	1,12E+02	0,94
	1,68E+02	1,64E+02	1,02
	1,09E+02	9,84E+01	1,11
Sn-113	1,09E+00	1,06E+00	1,03
	4,55E-01	6,10E-01	0,75*
Sr-85	1,35E+00	1,30E+00	1,04
	4,12E-01	7,50E-01	0,55*
Sr-89	1,45E+02	9,25E+01	1,57*
	6,59E+01	8,43E+01	0,78
	6,76E+01	8,95E+01	0,76
	8,87E+01	8,74E+01	1,01
Sr-90	1,21E+01	1,46E+01	0,83
	1,14E+01	1,24E+01	0,92
	8,33E+00	1,16E+01	0,72
	1,27E+01	1,21E+01	1,05
Y-88	2,00E+00	1,80E+00	1,11*
	8,01E-01	1,02E+00	0,79*
Zn-65	2,95E+02	3,00E+02	0,98
	1,58E+02	1,70E+02	0,93
	2,53E+02	2,27E+02	1,11
	1,22E+02	1,27E+02	0,96

*À l'extérieur des limites établies

7.3 Assurance de la qualité interne, Suite

Tableau 7.08 : Performance des aliments ou de la végétation (AQ externe)

<i>Analyse</i>	<i>Énergie NB (pCi-g^l)</i>	<i>Agent de l'AQ (pCi-g^l)</i>	<i>Énergie NB/agent de l'AQ (ratio)</i>
Ce-141	2,48E-01	1,92E-01	1,29
	2,95E-01	2,33E-01	1,27
Co-58	2,32E-01	2,20E-01	1,05
Co-60	6,86E-01	5,86E-01	1,17
	2,85E-01	2,44E-01	1,17
Cs-134	3,52E-01	2,93E-01	1,20
	4,21E-01	3,75E-01	1,12
Cs-137	4,25E-01	3,68E-01	1,15
	3,65E-01	3,17E-01	1,15
Fe-59	2,77E-01	2,75E-01	1,01
	3,08E-01	2,82E-01	1,09
Mn-54	2,95E-01	2,60E-01	1,13
	2,60E-01	2,58E-01	1,01
Zn-65	4,81E-01	3,96E-01	1,21
	3,89E-01	3,33E-01	1,17

*À l'extérieur des limites établies

7.3 Assurance de la qualité interne, Suite

Tableau 7.09 : Performance de la terre (AQ externe)

<i>Analyse</i>	<i>Énergie NB (pCi-g^l)</i>	<i>Agent de l'AQ (pCi-g^l)</i>	<i>Énergie NB/agent de l'AQ (ratio)</i>
Ce-141	2,46E-01	1,92E-01	1,28
	3,04E-01	2,14E-01	1,42*
Co-58	2,97E-01	2,20E-01	1,35*
Co-60	7,93E-01	5,86E-01	1,35*
	3,10E-01	2,24E-01	1,38*
Cs-134	3,80E-01	2,92E-01	1,30
	4,90E-01	3,46E-01	1,42*
Cs-137	4,89E-01	4,41E-01	1,11
	4,29E-01	3,58E-01	1,20
FE-59	3,51E-01	2,75E-01	1,28
	4,50E-01	2,60E-01	1,73*
Mn-54	2,90E-01	2,60E-01	1,12
	3,20E-01	2,38E-01	1,34*
Zn-65	4,53E-01	3,96E-01	1,14
	3,52E-01	3,07E-01	1,15

*À l'extérieur des limites établies

Tableau 7.10 : Performance des DTL environnementaux (AQ externe)

<i>Analyse</i>	<i>Énergie NB (mR ± 2 sigma)</i>	<i>Agent de l'AQ (mR ± 2 sigma)</i>	<i>NB Power/QA Agent (ratio)</i>
Gamma	*	*	*

*Aucune donnée disponible pour tester les DTL en 2023

7.3 Assurance de la qualité interne

L'AQ interne comporte trois parties :

1. Échantillons doubles - Deux échantillons prélevés au même moment et analysés séparément
2. Analyses multiples - Deux analyses effectuées sur le même échantillon
3. Analyses à l'interne - Le personnel de laboratoire irradie les DTL, qui sont ensuite analysés.

On emploie les méthodes des échantillons doubles et des analyses multiples dans le cadre du programme général d'assurance de la qualité. Pour les sources d'échantillons où il est possible d'obtenir deux échantillons au même emplacement et au même moment, on s'attend à obtenir des résultats similaires lors des analyses. Cette approche confirme que les échantillons sont représentatifs des sources d'échantillons de la zone. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir des échantillons doubles, p. ex., les filtres à air, on effectue le comptage d'un échantillon deux fois, afin de démontrer la reproductibilité du système de comptage. On effectue le suivi des résultats sur une feuille de calcul, et on présente le rendement sous forme de tableau. Si la gamme de ratios (des deux mesures obtenues) plus ou moins l'incertitude combinée (intervalle de confiance à 95 %) atteint 1,00, alors le rendement est acceptable. Consulter le tableau 7.11 pour connaître la fréquence.

On a effectué 194 comparaisons de radionucléides. Dix ont affiché des résultats qui ont dépassé les attentes.

On présente les résultats sous forme de graphique, aux images 7.01 à 7.13 (graphiques créés en fonction des dates d'analyse).

7.3 Assurance de la qualité interne, Suite

Tableau 7.11 : Fréquence de l'assurance de la qualité interne

<i>Type d'analyse</i>	<i>Double/multiple</i>	<i>Nombre de comparaisons des radionucléides</i>	<i>Analyses</i>
Dioxyde de carbone en suspension dans l'air	Analyses multiples (emplacement unique)	12	LSC C-14
Particules d'iode en suspension dans l'air	Comptage multiple (un ensemble de composite)	23	Gamma
Particules en suspension dans l'air	Analyses multiples	8	Gamma
		24	Alpha/bêta
Canal Parshall	Analyses multiples	11	LSC H-3
Composite mesuré au moyen du DDRL	Analyses multiples	44	Gamma
		28	Alpha/bêta
		14	Sr-89,90
Sédiments ou terre	Échantillon en double	18	Gamma
Radioactivité gamma	Échantillon en double	4	DTL

7.3 Assurance de la qualité interne, Suite

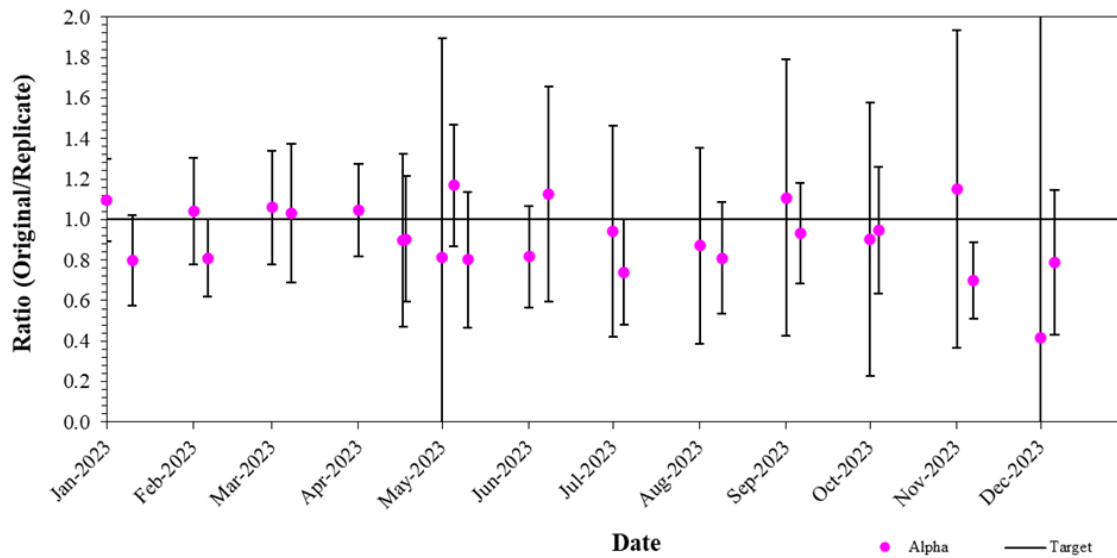


Image 7.01 : Performance du rayonnement alpha (AQ interne – double/multiple) (couleur)

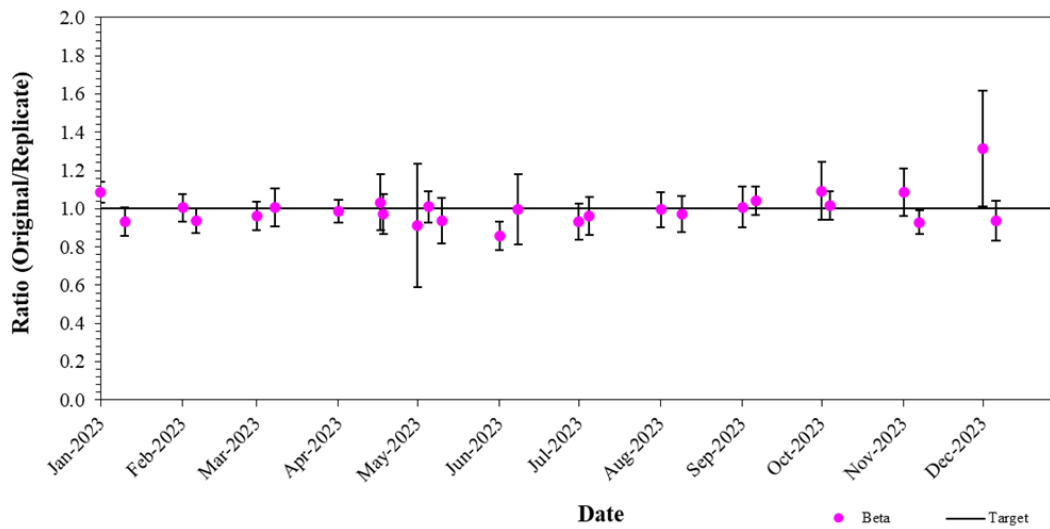


Image 7.02 : Performance du rayonnement bêta (AQ interne - double/multiple) (couleur)

7.3 Assurance de la qualité interne, Suite

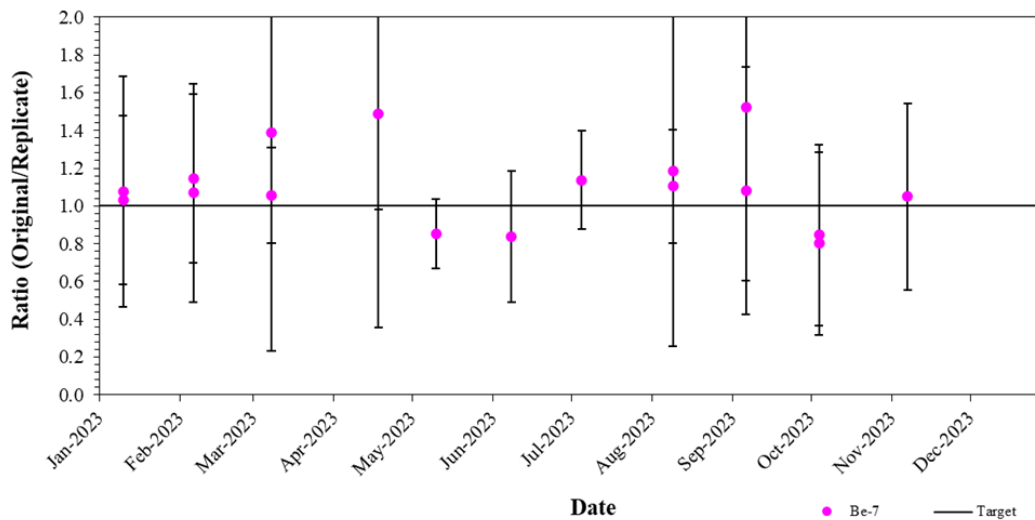


Image 7.03 : Performance du béryllium-7 (AQ interne - double/multiple) (couleur)

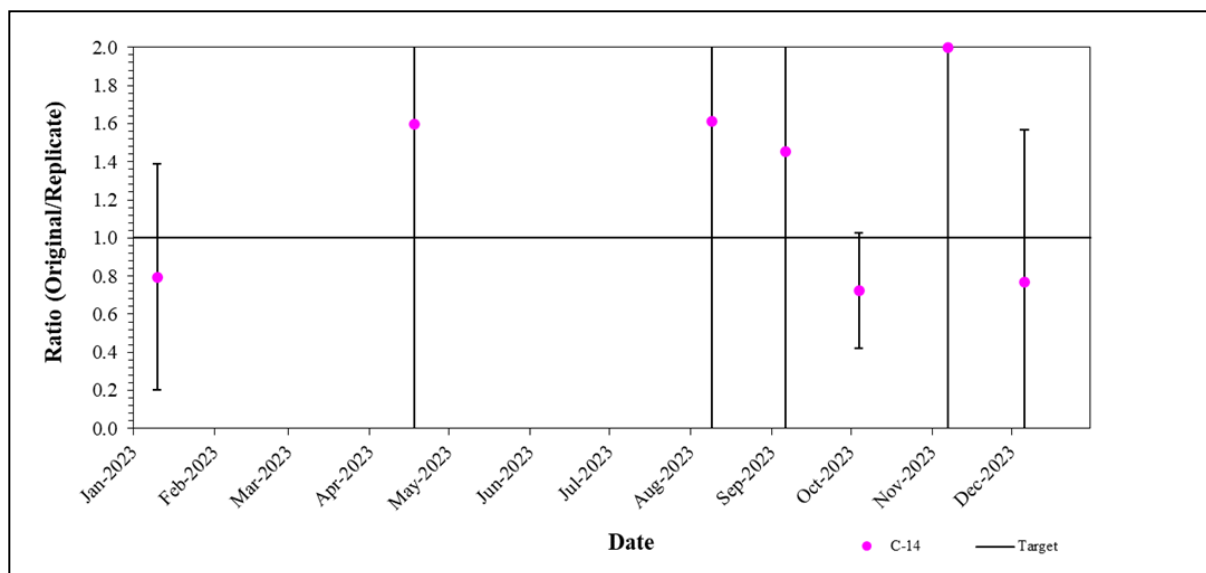


Image 7.04 : Performance du carbone -14 (AQ interne - double/multiple) (couleur)

7.3 Assurance de la qualité interne, Suite

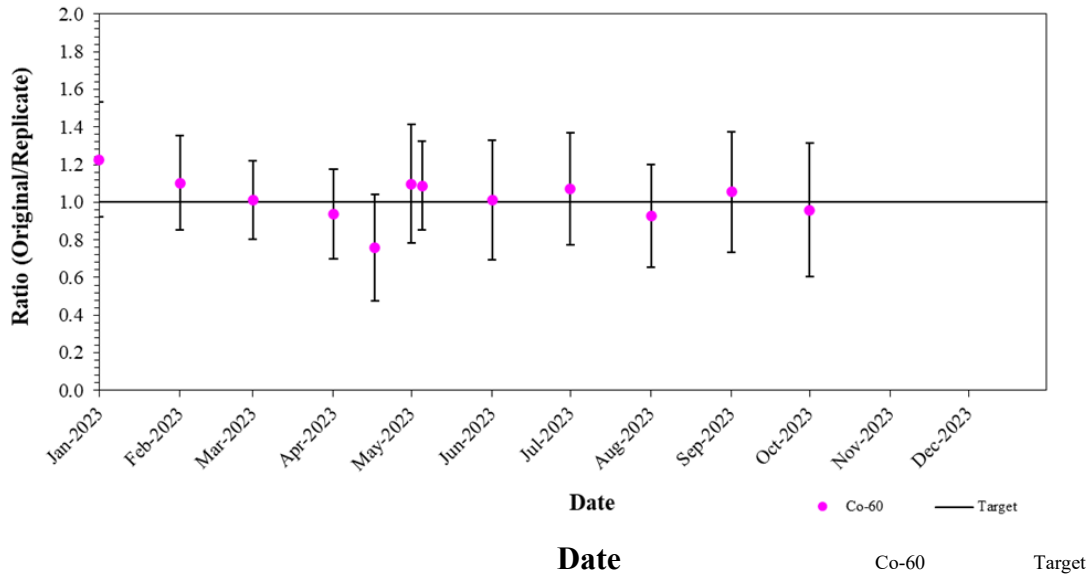


Image 7.05 : Performance du cobalt-60 (AQ interne - double/multiple) (couleur)

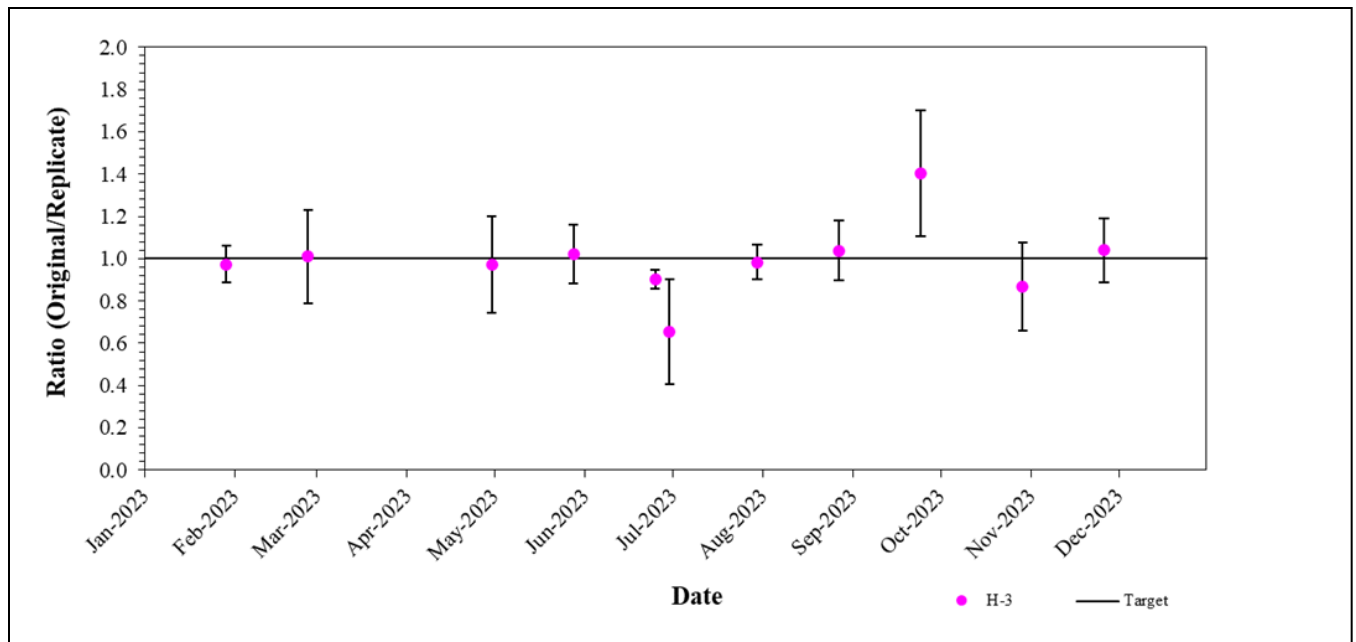


Image 7.06 : Performance du tritium (AQ interne - Double/multiple) (couleur)

7.3 Assurance de la qualité interne, Suite

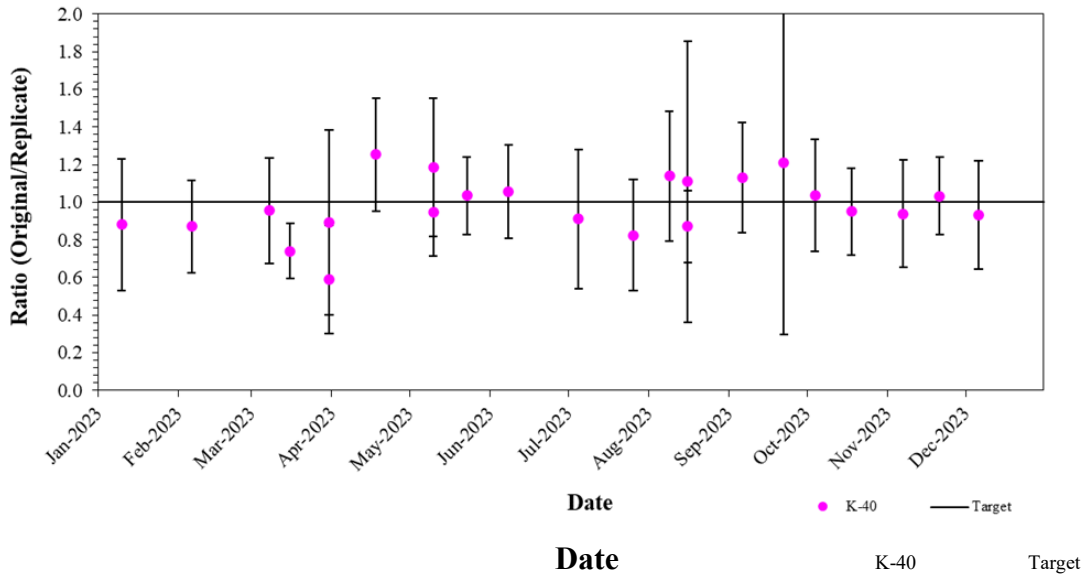


Image 7.07 : Performance du potassium-40 (AQ interne - Double/multiple) (couleur)

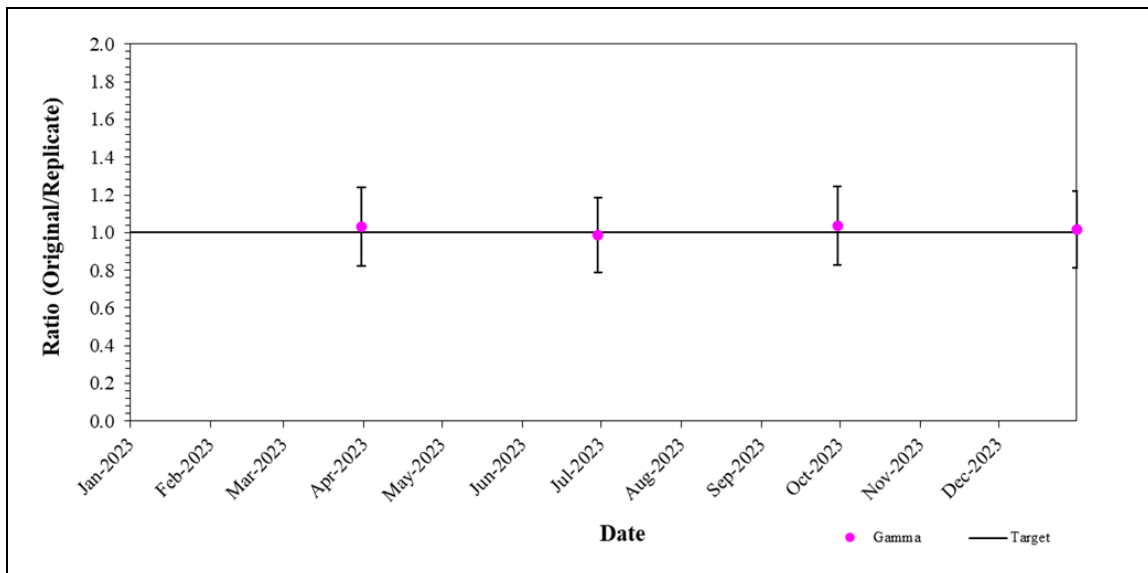


Image 7.08 : Performance du rayonnement gamma (AQ interne - Double/multiple) (couleur)

Assurance de la qualité interne, Suite

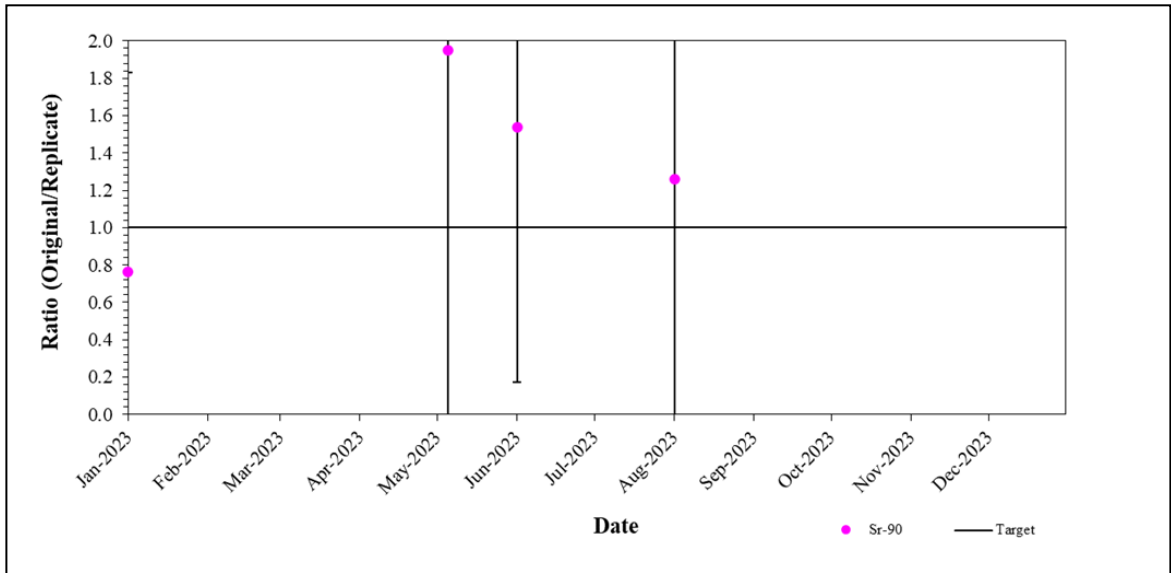


Image 7.09 : Performance du strontium-90 (AQ interne - Double/multiple) (couleur)

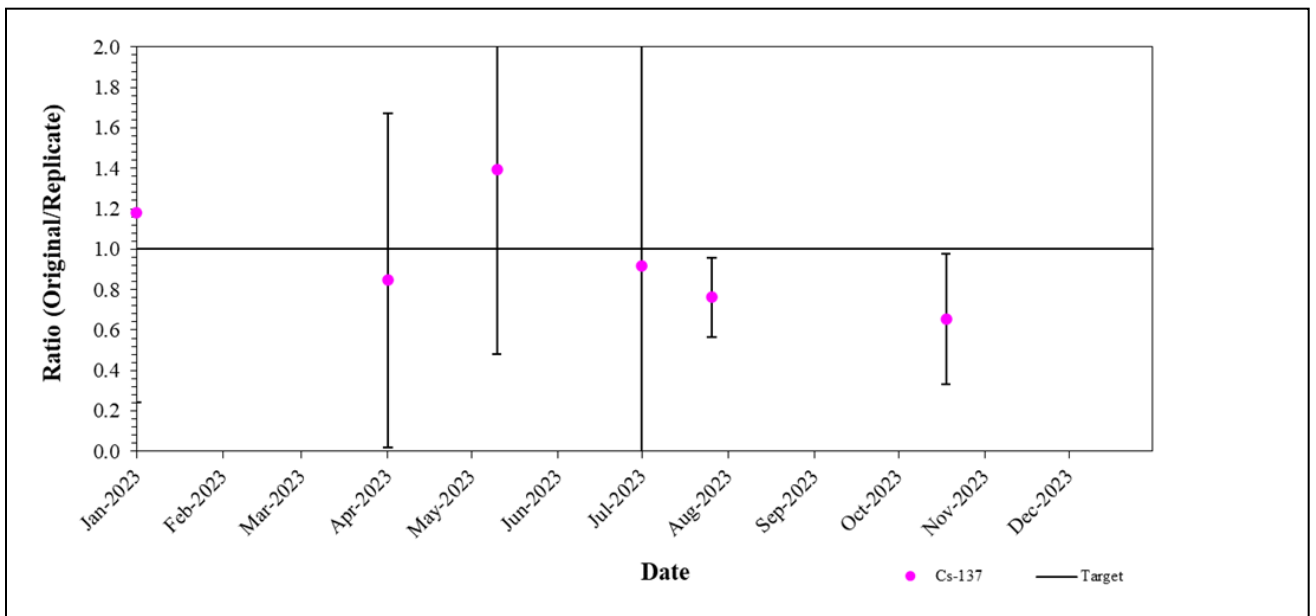


Image 7.10 : Performance du Cs-137 (AQ interne - Double/multiple) (couleur)

Assurance de la qualité interne, Suite

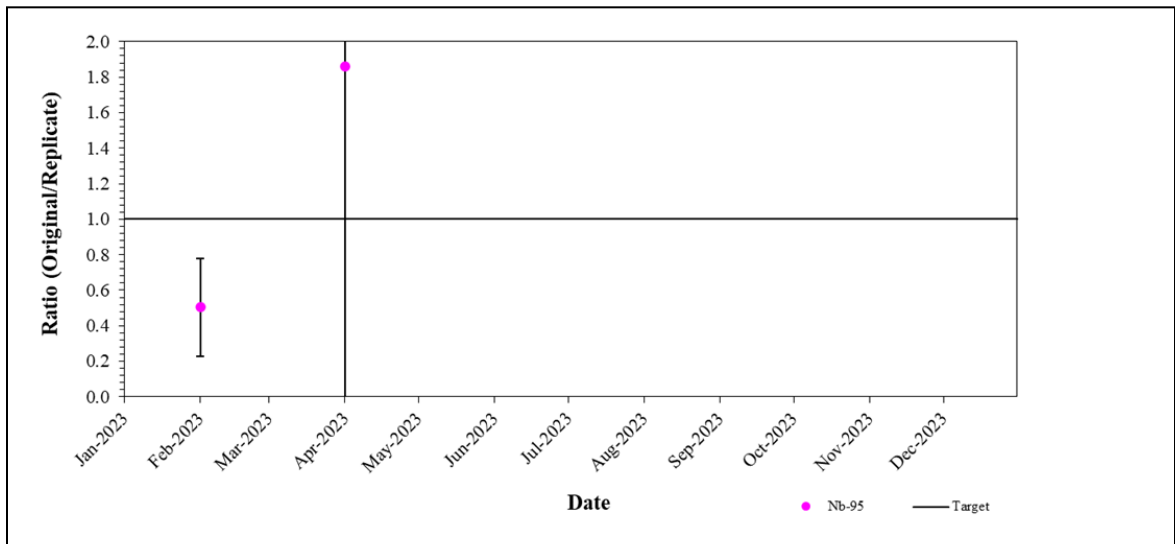


Image 7.11 : Performance du niobium-95 (AQ interne - Double/multiple) (couleur)

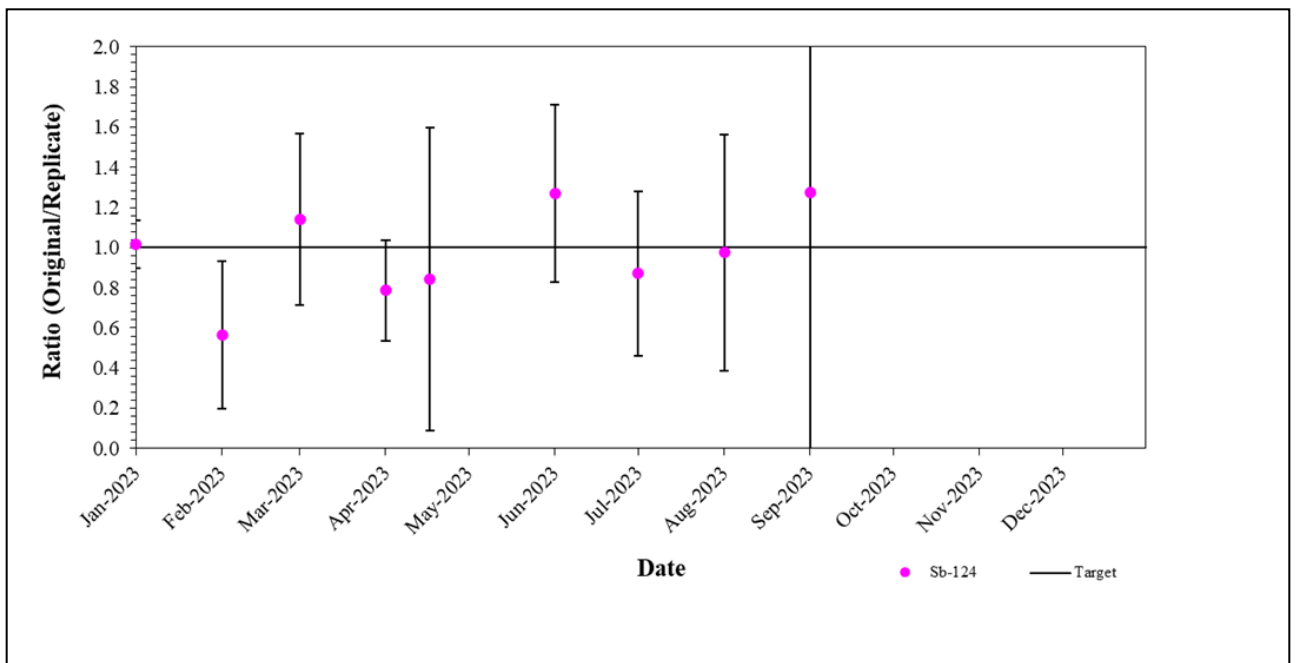


Image 7.12 : Performance du Sb-124 (AQ interne - double/multiple) (couleur)

7.3 Assurance de la qualité interne, Suite

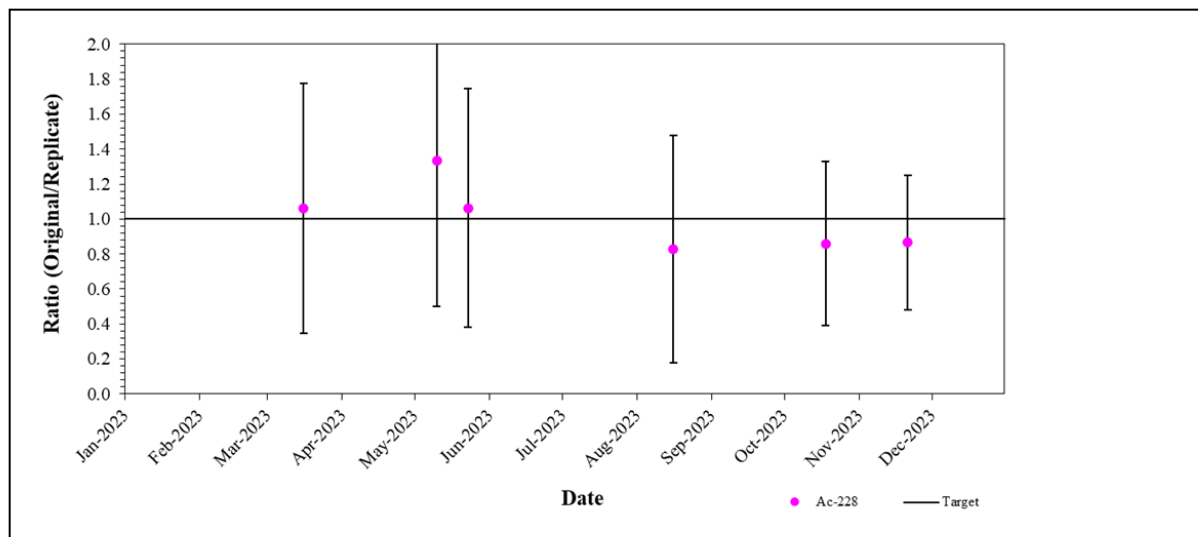


Image 7.13 : Performance de l'actinium-228 (AQ interne - double/multiple) (couleur)

Les échantillons que le personnel du laboratoire a intensifiés ont une importance mineure dans le programme d'AQ. Il est préférable d'acheter des échantillons destinés à l'AQ d'un laboratoire homologué en matière d'AQ. La seule exception est l'irradiation des DTL environnementaux. Le personnel de laboratoire irradie les DTL, qui sont ensuite analysés. Les résultats de la performance de ces échantillons fournissent un aperçu de la qualité des mesures. On juge qu'un rendement est acceptable lorsque les résultats se situent à $\pm 20\%$ des valeurs attendues.

Les quatre tests effectués ont été réussis (cinq DTL pour chaque test). Les résultats sont présentés à l'image 7.14.

De plus, une solution-mère de C-14 a été analysée à plusieurs reprises au cours de l'année. Les résultats sont présentés à l'image 7.15. Cette pratique permet d'augmenter le niveau de confiance dans le programme environnemental. On juge qu'un rendement est acceptable lorsque les résultats se situent à $\pm 20\%$ des valeurs attendues.

7.3 Assurance de la qualité interne, Suite

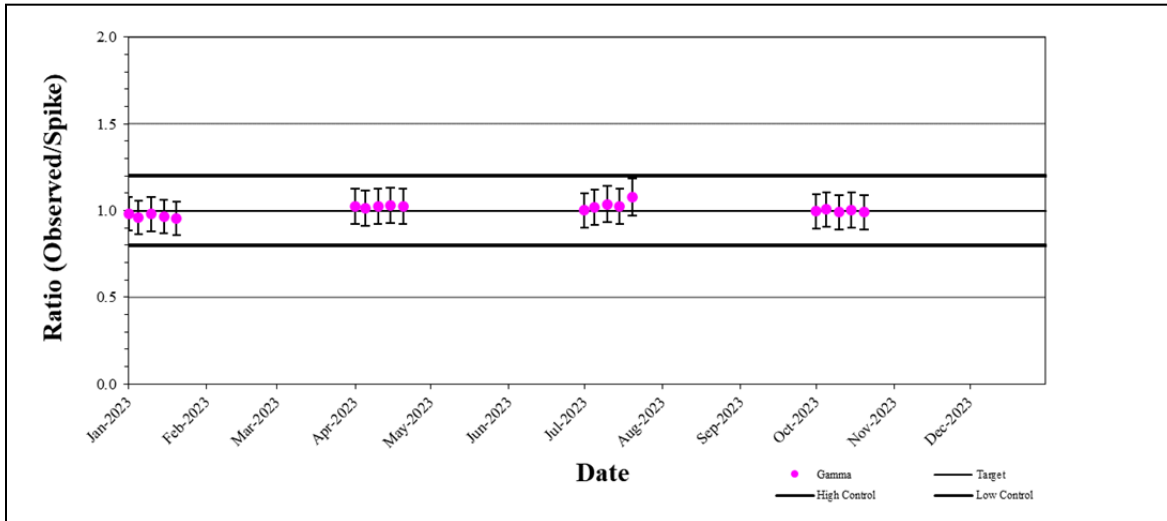


Image 7.14 : Performance du rayonnement gamma (AQ interne - pics) (couleur)

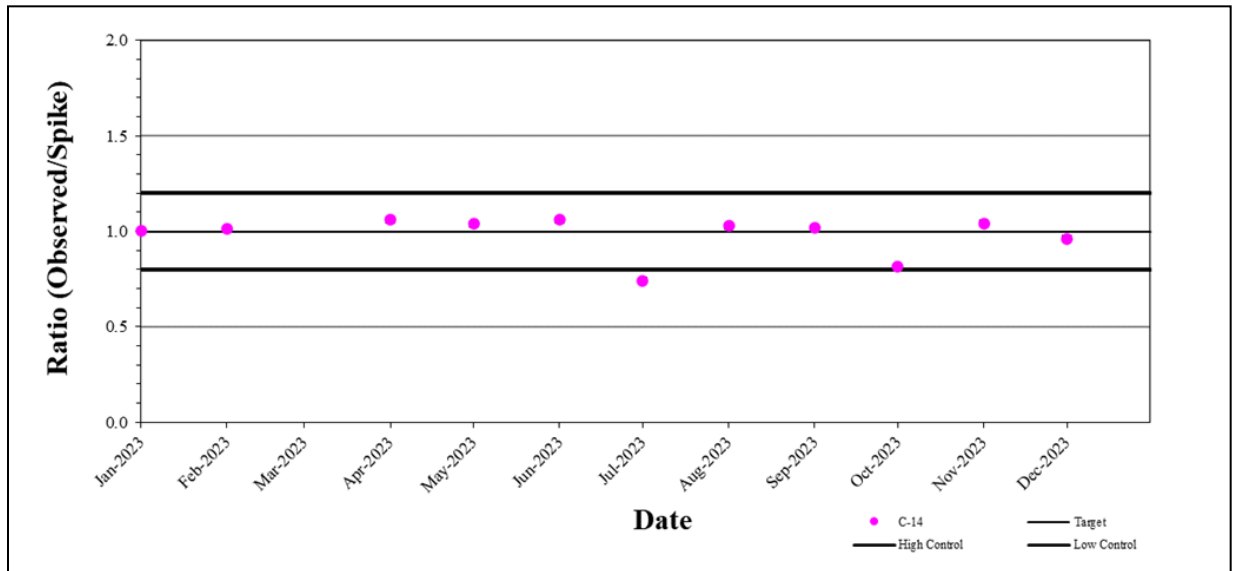


Image 7.15 : Performance du C-14 (AQ interne - pics) (couleur)

7.4 Vérification du programme

La fréquence des vérifications du PSER est maintenant établie à une fois tous les cinq ans, afin de respecter la norme de l'Association canadienne de normalisation (ACN). Le groupe de surveillance nucléaire et des programmes (GSPN) de la CNPL est le vérificateur principal, toutefois, d'autres groupes internes d'Énergie NB, de la CCSN ou d'autres organismes de services publics peuvent occuper ce rôle.

La CCSN a réalisé une inspection de surveillance environnementale de type II à la Centrale nucléaire de Point Lepreau (CNPL) du 8 au 10 août 2023. L'objectif de l'inspection était de vérifier la conformité aux normes *ACN N288.4-10, Programmes de surveillance de l'environnement aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium* et *REGDOC-2.9.1, version 1.2, Politiques, programmes et procédures de protection de l'environnement*. Toutes les lacunes repérées ont été ajoutées au programme de mesures correctives et ont fait l'objet d'un suivi.

L'équipe du groupe de surveillance nucléaire et des programmes (GSPN) de la centrale a réalisé un audit du processus *SU-2 Provide Environmental Services* de la centrale et du Système de gestion de l'environnement (ISO 14001) du 12 au 16 juin 2023. L'audit avait pour objectif d'évaluer la conformité aux normes *REGDOC-2.9.1 (2017)* et *ISO 14011:2015 (articles 4 à 10)*, ainsi qu'à certaines clauses de la norme *ACN 286.12 (R2017)*. De plus, les aspects environnementaux significatifs (AES) suivants ont été analysés :

- AES 1 : Les émissions radioactives dans l'eau provenant du bâtiment du réacteur, du bâtiment de l'entretien et du bâtiment des turbines.
- AES 2 : Les émissions radioactives dans l'air provenant du bâtiment du réacteur, du bâtiment de l'entretien et du bâtiment des turbines.

Toutes les conclusions de l'audit ont été ajoutées au programme de mesures correctives et ont fait l'objet d'un suivi.

7.5 Examen annuel

Le programme de surveillance du rayonnement dans l'environnement (PSRE) est conforme aux normes de l'Association canadienne de normalisation (ACN) *N288.4-10, Programmes de surveillance de l'environnement aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium*, et *N288.5-11, Programmes de surveillance des effluents aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium*. Dans le cadre de cette conformité aux normes, un examen annuel du programme a été complété le 9 septembre 2023. Il n'y avait aucune mesure à prendre à la suite de cet examen

annuel.

8.0 Surveillance et rapports concernant les émissions non radioactives

8.1 Substance appauvrissant la couche d'ozone

Au Canada, les autorités fédérales, provinciales et territoriales ont adopté des lois pour protéger la couche d'ozone et pour gérer les substances qui l'appauvrissent ainsi que leurs halocarbures de remplacement. L'utilisation et la manipulation de ces substances sont réglementées au moyen du *Règlement fédéral sur les halocarbures* (2022) et le *Règlement 97-132 du Nouveau-Brunswick, Loi sur l'assainissement de l'air – Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et autres halocarbures*. Les émissions d'halocarbures sont rapportées, et non seulement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

En 2023, il n'y a pas eu d'événement obligeant la centrale à communiquer avec Environnement et Changement climatique Canada.

8.2 Traitement des eaux usées domestiques (eaux usées) - Approbation d'exploitation S-2969

Les eaux usées domestiques sont réglementées au moyen des lois provinciales et territoriales, et au moyen du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées. La CNPL est gouvernée à l'échelon fédéral, et administrée à l'échelon provincial.

À la CNPL, on produit des rapports électroniques au moyen du Système d'information pour les rapports réglementaires sur les effluents (SIRRE). La fréquence des soumissions électroniques est déterminée en fonction de la conception et du débit de sortie quotidien de l'installation. La CNPL est soumise à une exigence de prélèvement d'échantillons et de rapports trimestriels. Le rapport électronique de la CNPL a été préparé trimestriellement, tel que prescrit.

Conformément à l'approbation d'exploitation, une lettre a été envoyée au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick pour décrire les rejets aux points de débordement et les urgences environnementales constatées durant l'année. Elle a été envoyée en février 2024. Cette lettre a aussi été envoyée au personnel de la CCSN, conformément à la procédure Orientation de l'article 3.5 du *REGDOC-3.1.1*.

8.2 Traitement des eaux usées domestiques (eaux usées) (approbation d'exploitation S-3271), Suite

Selon le document d'approbation, il faut obtenir un échantillon (prélèvement au hasard ou composite) mensuellement, mais au moins 10 jours après le prélèvement de tout autre échantillon. La CNPL prélève et analyse les effluents sur une base hebdomadaire afin de vérifier le rendement de l'installation.

La société Saint John Laboratory Services Ltd. assure le prélèvement et les analyses des échantillons. Elle détient l'agrément de la Canadian Association for Laboratory Accreditation Inc. (CALA).

Il n'y a eu aucun dépassement de pH ni d'ammoniac non ionisé à l'installation d'assainissement des eaux usées domestiques en 2023.

Tableau 8.01 : Soumission des données électroniques au SIRRE (2022)

2023	Nombre de jours associés au dépôt	Volume (m ³)	DBOC moyenne (mg/L)	SS moyens (mg/L)	Ammoniac non ionisé (mg/L)
ianv-mars	90	11 400	1,0	1,0	ND
avr-juin	91	9 360	1,0	1,0	ND
juill-sept	92	13 500	1,0	1,0	ND
oct-déc	92	10 300	1,1	1,3	ND

ND – Non disponible

8.3 Conformité des eaux usées (approbation d'exploitation I-11307)

Les rapports de conformité sur les eaux usées de la CNPL sont soumis au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, conformément aux conditions relatives à l'établissement de rapports indiquées dans l'approbation d'exploitation, comme suit :

Pour l'exploitation de son système de traitement des eaux usées industrielles, la CNPL a obtenu une approbation d'exploitation (no I-11307) émise en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau 82-126 du Nouveau-Brunswick*. Elle est valide du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2026. La condition 44 stipule ce qui suit : « Dans les 60 jours suivant la fin d'une année, le détenteur de l'approbation doit soumettre un rapport environnemental annuel au ministère.

Chaque jour, on prélève des échantillons et on les soumet à des analyses du pH, des matières en suspension et de l'hydrazine. On utilise les échantillons quotidiens pour préparer un composite mensuel et le soumettre à un dépistage de métaux lourds (arsenic, baryum, cadmium, chrome, cuivre, fer, plomb, mercure, nickel, vanadium et zinc) et d'hydrocarbures pétroliers totaux (HPT).

Chaque jour, on prélève des échantillons d'hydrazine au point de rejet du bassin et au fossé, puis on les analyse. On rend ensuite des comptes conformément à l'approbation d'exploitation I-11307 relative aux eaux usées stagnantes. Les émissions d'hydrazine provenant du drain de système font aussi l'objet d'un rapport dans le cadre de cette approbation. Les données démontrent que les niveaux d'hydrazine à l'ERC sont inférieurs à la limite de 0,075 mg/L établie par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick.

8.3 Conformité des eaux usées (approbation d'exploitation I-11307), Suite

L'analyse quotidienne des échantillons est effectuée par le Service de chimie, qui applique les procédures suivantes :

- *CAP-78200-PH01; pH Measurement by Glass Combination Electrode*
- *CLIP-78200-0074; Accumet Excel Model 25pH/Millivolt Meter*
- *CAP-78200-SU02; Suspended Solid*
- *CAP-78200-HY01; Hydrazine by P-Dimethylaminobenzaldehyde*
- *CLIP-78200-0022; Varian Cary 50 UV/VIS Spectrometer*
- *CMP-78200-0003; Varian UV/VIS Spectrometer Model Cary*

La société Saint John Laboratory Services Ltée assure le dépistage des métaux et des HPT. Elle détient l'agrément de la Canadian Association for Laboratory Accreditation Inc. (CALA).

Le rapport annuel est envoyé au personnel de la CCSN, conformément à la procédure Orientation du *REGDOC-3.1.1*.

8.4 Émissions atmosphériques non radioactives

On contrôle les émissions atmosphériques conventionnelles de la centrale afin de répondre aux exigences des règlements, prévenir la pollution, réduire les émissions et minimiser les répercussions sur l'environnement.

La consommation de carburant et les émissions de 2023 ont été suivies et calculées, à des fins possibles de signalement à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) ainsi qu'aux bases de données fédérale et provinciale sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), dans l'éventualité où les émissions auraient atteint les seuils de signalement. La consommation de carburant de la CNPL est basse; par conséquent, elle n'atteint pas les seuils exigeant un rapport auprès de l'INRP et des bases de données de GES.

Veillez vous référer à la *section 8.7* pour les données sur l'hydrazine dans l'air.

8.5 Chlore

Actuellement, on n'effectue aucune désinfection au chlore sur les lieux à la CNPL. On utilise un système à l'hypochlorite de sodium pour effectuer la maintenance de certaines sections des stations d'épuration des eaux usées domestiques.

8.6 Ammoniac

Il n'y a aucune source importante d'émissions d'ammoniac dans l'environnement découlant des activités de la CNPL.

8.7 Hydrazine

En plus de la quantité signalée au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, il y a aussi des émissions d'hydrazine provenant des chasses de chaudière (2,8 kg) et des pompes à effluents liquides (41,3 kg). L'hydrazine est également rapportée à l'INRP, tel qu'indiqué au tableau ci-dessous.

Tableau 8.02 : Autres substances de l'INRP (2023)

Substance	Seuil OPM (kg)	OPM (kg)	Exigence de rapport (o/n)	Émissions dans l'air (kg)	Émissions dans l'eau (kg)	Émissions dans les sols	Évacuations(kg)
Hydrazine	1000	1 148	O	81,2	51,7	0	57,41

8.8 Morpholine

En 2023, un total de 1419 kg de morpholine a été rejeté de manière contrôlée par le biais des chasses de chaudière.

8.9 Site d'enfouissement

En vertu de l'approbation (I-11675), *Post Closure Monitoring of the Decommissioned Point Lepreau Waste Disposal Facility*, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, la condition 21 stipule que « le titulaire de l'approbation doit, avant le 1^{er} décembre de chaque année et jusqu'à approbation, envoyer un rapport au Ministère sur la surveillance effectuée au cours de l'année. Le rapport doit contenir l'information sur le programme de surveillance en conformité avec la description et le calendrier contenus dans la section « Recommandations » du document intitulé *Former Point Lepreau Landfill Post-Construction Surface Water and Groundwater Monitoring December 2018 to September 2019 Maces Bay, New Brunswick*, document rédigé par Gemtec en date du 28 novembre 2019. Ces rapports ont été soumis le 30 novembre 2023.

Sur la base de ceux-ci, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick a approuvé la fermeture définitive du site d'enfouissement.

8.10 Surveillance et rapports, autres substances non radioactives de l'INRP

Chaque année, une évaluation des substances contenues dans l'INRP est réalisée afin de déterminer si un rapport doit être produit en vertu de la réglementation en vigueur. Quatre substances de l'INRP font l'objet d'une telle évaluation, soit les quatre qui se rapprochent de la limite au-delà de laquelle un rapport est nécessaire. Si un changement important survient par rapport à une substance donnée de l'INRP, la substance fait l'objet d'une évaluation supplémentaire pour déterminer si un rapport est requis par l'INRP. **Veillez vous référer** au tableau 8.02 pour l'INRP. Cette année, un rapport a été requis seulement pour l'hydrazine.

8.11

Conclusion

En fonction des données fournies dans les sections précédentes, les émissions non radioactives ciblées par le programme de surveillance de la conformité relative aux émissions sont d'une importance négligeable. La centrale nucléaire de Point Lepreau continue de faire les efforts nécessaires en ce qui concerne la protection de l'environnement et la santé et la sécurité de la population.

8.12

Vérification du programme des SGE

La CNPL s'est réinscrite à la norme ISO 14001:2015 en octobre 2022. Lors de l'audit de nouvelle inscription, le vérificateur n'a décelé aucun (0) élément majeur de non-conformité, et a identifié un (1) élément de non-conformité mineur (de nature administrative) et cinq (5) possibilités d'amélioration.

Un audit d'entretien a été effectué du 18 au 22 septembre 2023, et le vérificateur a relevé zéro (0) élément de non-conformité majeur, trois (3) éléments de non-conformité mineurs (tous de nature administrative) et quatre (4) possibilités d'amélioration. Tous ces écarts ont une importance mineure et font l'objet de suivis au moyen du programme interne de mesures correctives de la CNPL.

Un plan/programme d'audit a été établi pour les programmes de surveillance des effluents et de l'environnement (y compris des eaux souterraines). Ces programmes font l'objet d'un audit tous les cinq ans, le plus récent audit ayant été mené en février 2022. Le vérificateur n'a décelé aucun (0) élément majeur ou mineur de non-conformité, et a identifié sept (7) possibilités d'amélioration. Tous ces écarts ont une importance mineure et font l'objet de suivis au moyen du programme interne de mesures correctives de la CNPL.

Le plus récent audit de conformité de l'entreprise a eu lieu en février 2022. Celui-ci n'a décelé aucun (0) élément majeur ou mineur de non-conformité, ni aucune (0) possibilité d'amélioration.

9.0 Rapports et études

Cette centrale est conforme aux normes de l'Association canadienne de normalisation (ACN) *N288.4-10, Programmes de surveillance de l'environnement aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium*, *N288.5-11, Programmes de surveillance des effluents aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium*, et *N288.7-15, Programmes de protection des eaux souterraines aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium*. Les exigences et la documentation en matière de programmes n'ont fait l'objet d'aucun changement significatif en 2023.

Annexe A : Statistiques, limites de détection, et doses mesurées aux limites de détection

A1 Statistiques

Les conventions statistiques suivantes sont appliquées lors de l'analyse de chaque échantillon :

- On définit les limites de détection conformément à la méthode que décrit Joseph C. Lochamy dans la publication spéciale 456 du National Bureau of Standards, Measurements for the Safe Use of Radiation (US Department of Commerce, 1976). On a fixé la quantité minimale détectable (QMD) au niveau de confiance de 99 % à $6,58 S_b$, où S_b représente l'écart-type de la mesure appropriée du rayonnement de fond. Cette QMD correspond au niveau de radioactivité d'un échantillon qui permettra d'obtenir une mesure nette supérieure à $3,29 S_b$, mieux connue comme le niveau critique (NC), avec une probabilité de 99 %. Ainsi, la QMD désigne la capacité théorique du système à détecter un niveau donné de radioactivité, tandis que le NC sert à déterminer si une radioactivité mesurée est suffisante pour être jugée « détectée ». Toute mesure nette supérieure à $3,29 S_b$ est jugée détectée, au niveau de confiance de 99 %. Cette règle laisse place à une probabilité de 1 % d'affirmer que la radioactivité est présente alors qu'elle ne l'est pas (un faux positif). Si la radioactivité est détectée au niveau de la QMD ($6,58 S_b$), il existe une probabilité de 1 % d'affirmer que la radioactivité n'est pas présente, alors qu'elle l'est (un faux négatif).
- Le NC de $3,29 S_b$ et la QMD de $6,58 S_b$ s'appliquent aux systèmes d'analyse où les niveaux de fond ne sont pas bien définis, ou où il existe une relation entre les niveaux de fond et le signal détecté au-dessus du fond, comme dans le cas de la spectrométrie gamma au Ge. Lorsque les données de fond sont bien définies et indépendantes des données obtenues à partir des échantillons, comme dans le cas des données des DTL, le NC est de $2,33 S_b$ et la QMD est de $4,66 S_b$.
- À moins d'indication contraire, la précision des mesures indiquées ici est de $\pm 1,96 S_a$ (niveau de confiance de 95 %), où S_a représente l'écart-type de la radioactivité mesurée.
- Pour exprimer la valeur et l'écart-type, on utilise deux chiffres principaux et la notation scientifique modifiée (par exemple, 0,032 devient 3,2E-02).

Annexe A : Statistiques, limites de détection, et doses mesurées aux limites de détection

Les quantités minimales détectables (QMD) de tous les radionucléides dans les diverses sources d'échantillons sont affichées aux tableaux A.01 à A.10. La dose annuelle est exprimée par personne représentative. Les QMD reposent sur des données typiques. Dans les calculs de la QMD, on tient compte de la désintégration des radionucléides, à l'exception du H-3 et du C-14 (longues périodes radioactives). Selon les principales hypothèses, l'échantillon est prélevé à 1 km du point d'émission, et le niveau est maintenu durant l'année. On présume que les poissons et les homards sont pêchés au point de sortie du conduit de l'eau de refroidissement du condenseur (ERC), et qu'on prélève les sédiments, la dulse, l'eau de mer et les palourdes à Dipper Harbour.

L'ACN recommande, lorsque les techniques le permettent, que toutes les mesures correspondent à des QMD inférieures à celles qui produiraient une dose de 5 μSv par personne représentative. La plupart des radionucléides répondent à ce critère. Les exceptions importantes sont les gaz nobles. Pour détecter ce groupe, on utilise les mesures des DTL (dose de 20 μSv par personne représentative à la QMD). Toutefois, le spectromètre aux gaz nobles du DDRG permet de calculer une QMD très petite. Les autres exceptions sont le Ba-140 dans le sol, les aliments, l'eau et les sédiments (de 5 à 39 μSv); le Ru-106 dans l'eau, les aliments et les fruits de mer (de 6 à 22 μSv); le Ce-144 dans l'eau et les aliments (de 6 à 17 μSv); le La-140 dans les sédiments et le sol (de 12 à 15 μSv); le Zr-95 dans les sédiments (5 μSv); l'I-131 dans les aliments, l'eau, les sédiments et les fruits de mer (de 8 à 15 μSv); le Co-60, le Cs-134, le Zn-65 et le Cs-137 dans l'eau (de 5 à 11 μSv). Les analyses des déchets radioactifs liquides révèlent que ces radionucléides ne constituent pas les composantes principales des émissions. Une partie du processus d'AQ sert à définir les QMD ou les rayonnements qui n'atteignent pas cet objectif.

A1.01 Air

A1.01.01 Particules en suspension dans l'air

Les QMD habituelles sont obtenues à partir d'un échantillon de 2 400 m^3 qui est mesuré durant 5 000 s. On applique aux QMD une correction relative à la désintégration au point central entre le début et la fin de l'échantillonnage, à l'exception des résultats de la radioactivité brute alpha/bêta, qui demeure présente quelques jours après l'échantillonnage. On mesure la radioactivité brute alpha/bêta seulement dans le but de connaître les tendances.

A1.01.02 Particules radioactives d'iode en suspension dans l'air

Une QMD typique de I-131 est d'environ $9\text{E}-05 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$ (pour un échantillon de 2 400 m^3 , mesuré durant 50 000 s), à laquelle on applique une correction relative à la désintégration au point central entre le début et la fin de l'échantillonnage.

Annexe A : Statistiques, limites de détection, et doses mesurées aux limites de détection

A1.01.03 Particules de tritium en suspension dans l'air

La QMD est d'environ $1\text{E-}01 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$ d'air, pour un échantillon typique de 10 à 70 m³ (mesuré durant 100 min). En raison de la longue période radioactive et de la période relativement courte entre l'échantillonnage et l'analyse, on n'applique pas la correction relative à la désintégration.

A1.01.04 Particules de carbone -14 en suspension dans l'air

Une QMD typique est environ $4\text{E-}02 \text{ Bq}\cdot\text{m}^{-3}$ d'air pour un échantillon de 30 m³ (mesuré durant 100 min). En raison de la longue période radioactive et de la période relativement courte entre l'échantillonnage et l'analyse, on n'applique pas la correction relative à la désintégration.

A1.01.05 DTL

La QMD est environ 20 µSv. Pour obtenir des résultats trimestriels typiques dans l'intervalle de 150 200 %µSv, on peut effectuer des mesures à ± 10 %, avec un niveau de confiance de 95 %.

Annexe A : Statistiques, limites de détection, et doses mesurées aux limites de détection

Tableau A.01 : Dose annuelle de la QMD dans l'air

<i>Nucléide</i>	<i>QMD (Bq·m⁻³)</i>	<i>Dose de la QMD (μSv)</i>	<i>Concentration qui permet d'obtenir 5 μSv (Bq·m⁻³)</i>
H-3	9,6E-02	4,8E-02	9,9E+00
C-14	4,0E-02	1,9E+00	1,0E-01
Cr-51	5,8E-04	3,2E-03	9,2E-01
Mn-54	7,8E-05	9,2E-02	4,3E-03
Fe-59	1,7E-04	6,1E-02	1,4E-02
Co-58	8,0E-05	3,5E-02	1,2E-02
Co-60	8,2E-05	1,7E+00	2,4E-04
Zn-65	1,9E-04	3,3E-01	2,9E-03
Kr-85	2.0E+01 μSv	2,0E+01	5,0E+00 μSv
Kr-85m	2.0E+01 μSv	2,0E+01	5,0E+00 μSv
Kr-87	2.0E+01 μSv	2,0E+01	5,0E+00 μSv
Kr-88	2.0E+01 μSv	2,0E+01	5,0E+00 μSv
Zr-95	1,3E-04	1,1E-01	6,2E-03
Nb-95	9,4E-05	9,9E-02	4,7E-03
Ru-103	7,4E-05	8,1E-03	4,5E-02
Ru-106	6,0E-04	1,0E+00	2,9E-03
Ag-110m	6,2E-05	2,2E-01	1,4E-03
I-131	8,4E-05	1,6E-01	2,5E-03
Xe-131m	2.0E+01 μSv	2,0E+01	5,0E+00 μSv
Xe-133	2.0E+01 μSv	2,0E+01	5,0E+00 μSv
Xe-133m	2.0E+01 μSv	2,0E+01	5,0E+00 μSv
Xe-135	2.0E+01 μSv	2,0E+01	5,0E+00 μSv
Xe-135m	2.0E+01 μSv	2,0E+01	5,0E+00 μSv
Xe-138	2.0E+01 μSv	2,0E+01	5,0E+00 μSv
Cs-134	6,4E-05	4,3E-01	7,4E-04
Cs-137	6,6E-05	1,6E+00	2,0E-04
Ba-140	4,8E-04	8,9E-02	2,7E-02
La-140	2,0E-04	2,5E-03	4,1E-01
Ce-141	7,6E-05	4,8E-03	7,9E-02
Ce-144	2,2E-04	2,7E-01	4,0E-03

Annexe A : Statistiques, limites de détection, et doses mesurées aux limites de détection

A1.02 Eau

Les QMD du tableau A.2 s'appliquent au point central entre le début et la fin des prélèvements d'un échantillon de 3,6 L, mesuré durant 5 000 s pour en mesurer le rayonnement gamma, et d'un échantillon de 6 ml, mesuré durant 100 min pour en mesurer la concentration de tritium. Les résultats de la radioactivité brute alpha/bêta (un échantillon de 100-500 ml mesuré pendant 100 min) représentent la radioactivité qui demeure présente plusieurs jours après l'échantillonnage.

Les QMD reposent sur des données typiques de l'eau des précipitations. Puisque la désintégration des radionucléides est prise en compte lors des calculs de la QMD, l'eau de puits et les autres types d'échantillons d'eau afficheront des QMD inférieures. Selon les principales hypothèses, l'échantillon est prélevé à 1 km du point d'émission, le niveau est maintenu durant l'année, et le type d'échantillon représente la principale source d'eau potable. Certes, ce n'est pas le cas, mais on obtient ainsi un exemple de « pire scénario » facile à surveiller et à calculer.

Tableau A.02 : Dose annuelle de la QMD dans l'eau

<i>Nucléide</i>	<i>QMD (Bq·L⁻¹)</i>	<i>Dose de la QMD (μSv)</i>	<i>Concentration qui permet d'obtenir 5 μSv (Bq·L⁻¹)</i>
H-3	2,4E+01	3,4E-01	3,6E+02
Cr-51	5,4E+01	7,4E-02	3,7E+03
Mn-54	5,0E-01	1,7E-01	1,4E+01
Fe-59	1,3E+00	9,1E-01	7,1E+00
Co-58	5,6E-01	3,7E-01	7,5E+00
Co-60	4,6E-01	4,5E+00	5,1E-01
Zn-65	1,1E+00	2,3E+00	2,4E+00
Zr-95	9,8E-01	4,0E-01	1,2E+01
Nb-95	6,8E-01	4,0E-01	8,5E+00
Ru-103	6,4E-01	1,8E-01	1,8E+01
Ru-106	4,6E+00	1,7E+01	1,4E+00
Ag-110m	4,6E-01	6,2E-01	3,7E+00
I-131	2,4E+00	3,9E+00	3,1E+00
Cs-134	4,4E-01	4,8E+00	4,6E-01
Cs-137	5,2E-01	3,9E+00	6,6E-01
Ba-140	5,4E+00	2,7E+00	1,0E+01
La-140	2,2E+00	9,1E-01	1,2E+01
Ce-141	8,4E-01	3,4E-01	1,2E+01
Ce-144	2,4E+00	1,1E+01	1,1E+00

Annexe A : Statistiques, limites de détection, et doses mesurées aux limites de détection

A1.03 Aliments

Les QMD du tableau A.3 s'appliquent au moment du prélèvement des échantillons. On obtient des échantillons de différentes tailles, et on les mesure durant 5 000 s. Les QMD reposent sur des données typiques des légumes du potager.

Tableau A.03 : Dose annuelle de la QMD dans les aliments

<i>Nucléide</i>	<i>QMD (Bq·kg⁻¹)</i>	<i>Dose de la QMD (μSv)</i>	<i>Concentration qui permet d'obtenir 5 μSv (Bq·kg⁻¹)</i>
Cr-51	3,0E+01	5,9E-02	2,5E+03
Mn-54	3,4E+00	1,3E-01	1,3E+02
Fe-59	7,8E+00	8,4E-01	4,6E+01
Co-58	3,6E+00	3,0E-01	6,0E+01
Co-60	3,8E+00	3,9E+00	4,9E+00
Zn-65	9,0E+00	2,2E+00	2,1E+01
Zr-95	6,2E+00	3,3E-01	9,4E+01
Nb-95	4,0E+00	3,6E-01	5,6E+01
Ru-103	3,8E+00	1,7E-01	1,1E+02
Ru-106	3,0E+01	1,3E+01	1,1E+01
Ag-110m	3,0E+00	4,7E-01	3,2E+01
I-131	1,0E+01	6,9E+00	7,6E+00
Cs-134	3,0E+00	3,6E+00	4,2E+00
Cs-137	3,4E+00	2,9E+00	6,0E+00
Ba-140	2,4E+01	3,5E+00	3,5E+01
La-140	9,4E+00	1,2E+00	4,0E+01
Ce-141	4,2E+00	1,9E-01	1,1E+02
Ce-144	1,4E+01	4,9E+00	1,4E+01

Annexe A : Statistiques, limites de détection, et doses mesurées aux limites de détection

A1.04 Terre

Les QMD du tableau A.4 s'appliquent au moment du prélèvement des échantillons. On mesure des échantillons d'environ 200 g, durant 5 000 s.

Tableau A.04 : Dose annuelle de la QMD dans la terre

<i>Nucléide</i>	<i>QMD (Bq·kg⁻¹)</i>	<i>Dose de la QMD (μSv)</i>	<i>Concentration qui permet d'obtenir 5 μSv (Bq·kg⁻¹)</i>
Cr-51	4,0E+01	2,5E-01	7,9E+02
Mn-54	5,8E+00	1,2E+00	2,5E+01
Fe-59	1,2E+01	3,1E+00	1,9E+01
Co-58	5,0E+00	1,1E+00	2,2E+01
Co-60	5,8E+00	3,2E+00	9,1E+00
Zn-65	1,3E+01	1,7E+00	3,9E+01
Zr-95	1,0E+01	5,1E+00	9,9E+00
Nb-95	6,0E+00	9,9E-01	3,0E+01
Ru-103	4,8E+00	5,1E-01	4,7E+01
Ru-106	4,6E+01	1,9E+00	1,2E+02
Ag-110m	5,2E+00	2,7E+00	9,7E+00
I-131	6,8E+00	5,2E-01	6,6E+01
Cs-134	5,2E+00	1,5E+00	1,7E+01
Cs-137	5,6E+00	7,1E-01	3,9E+01
Ba-140	2,2E+01	1,1E+01	9,6E+00
La-140	7,2E+00	*	*
Ce-141	6,8E+00	1,2E-01	2,8E+02
Ce-144	2,4E+01	2,9E-01	4,2E+02
DTL	2,0E+01 LiSv	2,0E+01	5,0E+00 LiSv

*La dose de Ba-140 maintient un équilibre avec le La-140 (contribution des deux).

Annexe A : Statistiques, limites de détection, et doses mesurées aux limites de détection

A1.05 Eau de mer

Les QMD du tableau A.5 s'appliquent aux moments de prélèvement d'un échantillon de 3,6 L, compté durant 5 000 s pour en mesurer le rayonnement gamma, et d'un échantillon de 6 ml, compté durant 100 min pour en mesurer la concentration de tritium. La dose est petite tout simplement parce que les eaux froides de la baie de Fundy découragent l'immersion, et parce qu'il n'est pas possible de consommer de l'eau salée.

Tableau A.05 : Dose annuelle de la QMD dans l'eau de mer

<i>Nucléide</i>	<i>QMD (Bq·kg⁻¹)</i>	<i>Dose de la QMD (μSv)</i>	<i>Concentration qui permet d'obtenir 5 μSv (Bq·kg⁻¹)</i>
H-3	2,4E+01	9,2E-11	1,3E+12
Cr-51	2,2E+00	2,6E-10	4,3E+10
Mn-54	2,8E-01	7,9E-10	1,8E+09
Fe-59	6,2E-01	2,6E-09	1,2E+09
Co-58	2,8E-01	9,1E-10	1,5E+09
Co-60	3,2E-01	2,4E-09	6,8E+08
Zn-65	6,8E-01	1,3E-09	2,6E+09
Zr-95	5,2E-01	1,2E-09	2,2E+09
Nb-95	3,0E-01	9,3E-10	1,6E+09
Ru-103	2,8E-01	4,4E-10	3,2E+09
Ru-106	2,6E+00	1,6E-09	8,3E+09
Ag-110m	2,6E-01	2,3E-09	5,7E+08
I-131	3,6E-01	2,3E-09	8,0E+08
Cs-134	2,6E-01	1,3E-09	1,0E+09
Cs-137	3,0E-01	5,2E-10	2,9E+09
Ba-140	1,2E+00	2,6E-08	2,4E+08
La-140	4,6E-01	*	*
Ce-141	4,0E-01	1,1E-10	1,8E+10
Ce-144	1,6E+00	2,7E-10	3,0E+10

*La dose de Ba-140 maintient un équilibre avec le La-140 (contribution des deux).

Annexe A : Statistiques, limites de détection, et doses mesurées aux limites de détection

A1.06 Palourdes

Les QMD typiques relatives aux portions comestibles des palourdes sont présentées au tableau A.6, et la correction de la désintégration radioactive est effectuée au moment de l'échantillonnage. On mesure des échantillons de diverses tailles durant 5 000 s. Selon les principales hypothèses, l'échantillon est prélevé à Dipper Harbour et le niveau est maintenu durant l'année.

Tableau A.06 : Dose annuelle de la QMD dans les palourdes

<i>Nucléide</i>	<i>QMD (Bq·kg⁻¹)</i>	<i>Dose de la QMD (μSv)</i>	<i>Concentration qui permet d'obtenir 5 μSv (Bq·kg⁻¹)</i>
Cr-51	5,0E+01	2,0E-02	1,3E+04
Mn-54	7,0E+00	6,5E-02	5,4E+02
Fe-59	1,4E+01	3,1E-01	2,3E+02
Co-58	7,2E+00	1,3E-01	2,7E+02
Co-60	6,4E+00	1,8E+00	1,8E+01
Zn-65	1,4E+01	8,8E-01	7,8E+01
Zr-95	1,2E+01	1,5E-01	3,7E+02
Nb-95	6,6E+00	1,4E-01	2,3E+02
Ru-103	6,0E+00	5,5E-02	5,5E+02
Ru-106	5,8E+01	6,5E+00	4,5E+01
Ag-110m	5,8E+00	2,2E-01	1,3E+02
I-131	7,2E+00	9,5E-01	3,8E+01
Cs-134	6,6E+00	1,6E+00	2,1E+01
Cs-137	6,8E+00	1,5E+00	2,2E+01
Ba-140	2,4E+01	7,7E-01	1,6E+02
La-140	9,4E+00	2,2E-01	2,1E+02
Ce-141	7,4E+00	8,0E-02	4,6E+02
Ce-144	3,2E+01	2,6E+00	6,3E+01

Annexe A : Statistiques, limites de détection, et doses mesurées aux limites de détection

A1.07 Poisson

Les QMD typiques relatives aux portions comestibles des poissons sont présentées au tableau A.7, et la correction de la désintégration radioactive est effectuée au moment de l'échantillonnage. On mesure des échantillons de diverses tailles, pendant 5 000 s.

Tableau A.07 : Dose annuelle de la QMD dans le poisson

<i>Nucléide</i>	<i>QMD (Bq·kg⁻¹)</i>	<i>Dose de la QMD (μSv)</i>	<i>Concentration qui permet d'obtenir 5 μSv (Bq·kg⁻¹)</i>
Cr-51	1,3E+01	1,6E-02	4,0E+03
Mn-54	1,5E+00	5,1E-02	1,5E+02
Fe-59	3,8E+00	2,8E-01	6,8E+01
Co-58	1,5E+00	9,2E-02	8,0E+01
Co-60	1,4E+00	1,3E+00	5,4E+00
Zn-65	3,0E+00	7,0E-01	2,2E+01
Zr-95	2,2E+00	1,1E-01	1,0E+02
Nb-95	1,4E+00	1,1E-01	6,6E+01
Ru-103	1,5E+00	4,9E-02	1,5E+02
Ru-106	1,1E+01	4,4E+00	1,2E+01
Ag-110m	1,2E+00	1,7E-01	3,5E+01
I-131	7,8E+00	1,3E+00	3,1E+01
Cs-134	1,0E+00	1,2E+00	4,5E+00
Cs-137	1,4E+00	1,0E+00	7,1E+00
Ba-140	1,0E+01	7,8E-01	6,4E+01
La-140	4,6E+00	2,4E-01	9,6E+01
Ce-141	1,8E+00	6,0E-02	1,5E+02
Ce-144	5,8E+00	1,6E+00	1,8E+01

Annexe A : Statistiques, limites de détection, et doses mesurées aux limites de détection

A1.08 Homard

Les QMD typiques relatives aux portions comestibles du homard sont présentées au tableau A.8, et la correction de la désintégration radioactive est effectuée au moment de l'échantillonnage. On mesure des échantillons de diverses tailles, pendant 5 000 s.

Tableau A.08 : Dose annuelle de la QMD dans le homard

<i>Nucléide</i>	<i>QMD (Bq·kg⁻¹)</i>	<i>Dose de la QMD (μSv)</i>	<i>Concentration qui permet d'obtenir 5 μSv (Bq·kg⁻¹)</i>
Cr-51	3,0E+01	1,3E-02	1,2E+04
Mn-54	2,8E+00	2,1E-02	6,7E+02
Fe-59	9,0E+00	1,5E-01	2,9E+02
Co-58	3,2E+00	6,7E-02	2,4E+02
Co-60	3,8E+00	5,4E-01	3,5E+01
Zn-65	7,8E+00	3,4E-01	1,2E+02
Zr-95	5,4E+00	6,8E-02	4,0E+02
Nb-95	4,4E+00	9,0E-02	2,4E+02
Ru-103	4,0E+00	3,1E-02	6,4E+02
Ru-106	3,0E+01	2,4E+00	6,3E+01
Ag-110m	3,4E+00	8,8E-02	1,9E+02
I-131	1,7E+01	3,3E+00	2,6E+01
Cs-134	2,8E+00	6,4E-01	2,2E+01
Cs-137	3,4E+00	4,5E-01	3,8E+01
Ba-140	3,4E+01	1,2E+00	1,4E+02
La-140	1,2E+01	4,2E-01	1,4E+02
Ce-141	4,4E+00	4,3E-02	5,1E+02
Ce-144	1,3E+01	8,7E-01	7,4E+01

Annexe A : Statistiques, limites de détection, et doses mesurées aux limites de détection

A1.09 Dulse

Les QMD typiques relatives à la dulse sont présentées au tableau A.9, et la correction de la désintégration radioactive est effectuée au moment de l'échantillonnage. On mesure des échantillons de diverses tailles durant 5 000 s. Selon les principales hypothèses, l'échantillon est prélevé à Dipper Harbour et le niveau est maintenu durant l'année. Aucun échantillon n'a pu être prélevé en 2021.

Tableau A.09 : Dose annuelle de la QMD dans la dulse

<i>Nucléide</i>	<i>QMD (Bq·kg⁻¹)</i>	<i>Dose de la QMD (μSv)</i>	<i>Concentration qui permet d'obtenir 5 μSv (Bq·kg⁻¹)</i>
Cr-51	2,0E+01	2,4E-03	4,2E+04
Mn-54	3,4E+00	7,4E-03	2,3E+03
Fe-59	8,0E+00	4,4E-02	9,0E+02
Co-58	3,4E+00	1,5E-02	1,1E+03
Co-60	3,4E+00	2,1E-01	7,9E+01
Zn-65	8,2E+00	1,1E-01	3,9E+02
Zr-95	6,6E+00	1,6E-02	2,1E+03
Nb-95	3,6E+00	1,9E-02	9,5E+02
Ru-103	2,8E+00	7,1E-03	2,0E+03
Ru-106	2,6E+01	6,7E-01	2,0E+02
Ag-110m	3,0E+00	2,3E-02	6,4E+02
I-131	5,4E+00	3,0E-01	9,1E+01
Cs-134	2,8E+00	1,9E-01	7,3E+01
Cs-137	3,2E+00	1,3E-01	1,2E+02
Ba-140	1,6E+01	1,6E-01	4,9E+02
La-140	5,4E+00	2,8E-02	9,7E+02
Ce-141	3,4E+00	8,8E-03	1,9E+03
Ce-144	1,4E+01	2,4E-01	2,9E+02

Annexe A : Statistiques, limites de détection, et doses mesurées aux limites de détection

A1.10 Sédiments

Les QMD du tableau A.10 s'appliquent au moment du prélèvement des échantillons. On mesure des échantillons d'environ 200 g pendant 5 000 s. Selon les principales hypothèses, l'échantillon est prélevé à Dipper Harbour et le niveau est maintenu durant l'année.

Tableau A.10 : Dose annuelle de la QMD dans les sédiments

<i>Nucléide</i>	<i>QMD (Bq·kg⁻¹)</i>	<i>Dose de la QMD (μSv)</i>	<i>Concentration qui permet d'obtenir 5 μSv (Bq·kg⁻¹)</i>
Cr-51	1,7E+01	2,1E-01	4,2E+02
Mn-54	2,8E+00	7,9E-01	1,8E+01
Fe-59	6,2E+00	2,3E+00	1,3E+01
Co-58	2,6E+00	8,4E-01	1,5E+01
Co-60	2,8E+00	2,3E+00	6,1E+00
Zn-65	6,8E+00	1,3E+00	2,7E+01
Zr-95	4,8E+00	3,9E+00	6,1E+00
Nb-95	3,0E+00	7,2E-01	2,1E+01
Ru-103	2,4E+00	3,9E-01	3,1E+01
Ru-106	2,0E+01	1,5E+00	6,6E+01
Ag-110m	2,2E+00	2,1E+00	5,3E+00
I-131	3,4E+00	4,7E-01	3,6E+01
Cs-134	2,0E+00	1,2E+00	8,7E+00
Cs-137	2,8E+00	6,2E-01	2,3E+01
Ba-140	1,2E+01	1,0E+01	5,8E+00
La-140	3,8E+00	*	*
Ce-141	3,0E+00	8,9E-02	1,7E+02
Ce-144	1,1E+01	2,1E-01	2,7E+02
gamma meter	0,01 LiSvIr ¹	3,0E+00	1,7E-02
*La dose de Ba-140 maintient un équilibre avec le La-140 (contribution des deux).			

Annexe B : Techniques d'échantillonnage et d'analyse

B1 Techniques d'analyse

Tous les échantillons environnementaux sont analysés au Laboratoire de radioprotection de Fredericton. Les pages suivantes présentent un résumé des techniques d'analyse utilisées dans le laboratoire. On décrit brièvement l'échantillonnage, la préparation et l'analyse, mais les descriptions détaillées se trouvent dans les procédures du laboratoire.

Le tableau B.01 présente un résumé des principales techniques d'analyse et des instruments utilisés lors des analyses environnementales habituelles.

Tableau B.01 : Aperçu des techniques d'analyse

Technique d'analyse	Instrument
Spectrométrie gamma	% d'efficacité‡ de Canberra, dans une cavité de plomb graduée de 10 cm conçue au moyen de la technologie de physique appliquée; Canberra S-100 MCA
Scintillation liquide (Tritium et C-14)	Compteur de scintillation liquide PerkinElmer Tri-Carb 2910TR
Radioactivité alpha ou bêta brute (analyse chimique par voie humide du Sr-89 et du Sr-90)	Système de comptage WPC 9550 de Protean
Mesures de la radioactivité gamma	Gammamètre RadEye G-10 (allant de 50 nSv h ⁻¹ à 0.1 Sv h ⁻¹ pour 50 keV à 3 MeV photons).
Dosimétrie thermoluminescente	Compteurs Panasonic UD-7900U et UD-716AGL DTL et dosimètres UD-804A1 (CaSO ₄)

‡L'efficacité d'un détecteur à l'iodure de sodium de 3x3 pouces.

Lors de l'analyse par spectrométrie gamma, on définit toutes les pointes statistiquement significatives du spectre, soit au moyen d'une référence à une bibliothèque de bases de données d'environ 150 radionucléides, soit au moyen d'une référence manuelle aux compilations de tous les radionucléides connus. De plus, dans chaque échantillon, on cherche de façon spécifique environ 20 radionucléides sélectionnés, à l'exception des échantillons des particules d'iode en suspension dans l'air, où on sélectionne seulement le I-131. Parmi les radionucléides sélectionnés, on trouve ceux qui sont produits à la CNPL et qui sont facilement détectables en raison de leur abondance (rendement de fission élevé) et de leurs rapports de branchement élevés relatifs aux émissions gamma. Les émetteurs gamma d'origine naturelle, à l'exception du Be-7, du K-40 et de l'Ac-228, ne sont pas mentionnés dans le présent rapport. Ces radionucléides d'exception sont parfois utiles, car ils servent d'indicateurs généraux de l'uniformité des techniques d'analyse.

Annexe B : Techniques d'échantillonnage et d'analyse, Suite

Pour traiter les spectres, on utilise le programme de recherche de pointes et d'analyse APEX GAMMA. La bibliothèque de radionucléides utilise les données du Oak Ridge Laboratory. On évalue les trois catégories de radionucléides suivantes :

1. Les nucléides sélectionnés des produits de la fission principale et des produits de l'activation.
2. Tous les autres radionucléides observés, dont les radionucléides naturels.
3. Les pics d'énergie détectés qu'on ne peut définir dans l'immédiat.

Les trois catégories englobent toutes les éventualités possibles de l'analyse spectrale et garantissent qu'on n'oublie pas de tenir compte de radionucléides ou d'énergies photoniques d'importance.

L'analyse la radioactivité brute alpha/bêta sert principalement à découvrir des tendances et à déterminer s'il faut effectuer des analyses détaillées supplémentaires. On compare les valeurs consignées de la radioactivité brute alpha et bêta aux sources d'étalonnage de l'Am-241 et du Sr-Y-90 respectivement.

Pour effectuer l'analyse chimique par voie humide du Sr-89,90 dans les échantillons du DDRG et du DDRL, on suit une méthode mise au point par Eichrom Industries Inc.(20), qui consiste à utiliser une résine chromatographique spécifique au strontium. Cette méthode est similaire à la méthode d'essai 05811-95, proposée par l'American Society of Tests and Materials (ASTM).

Les échantillons liquides, autres que le lait, sont acidifiés à la réception, afin d'empêcher les radionucléides de se déposer sur les parois des contenants. Les échantillons périssables sont réfrigérés ou congelés.

B2 Échantillonnage et analyses

B2.01 Particules en suspension dans l'air

Pour prélever les particules en suspension dans l'air, on utilise un filtre en fibre de verre de type A au diamètre de 47 mm de Gelman, à travers lequel on aspire de l'air à environ 60 L-min⁻¹, durant une période continue de 28 jours. Pour mesurer le volume de l'échantillon d'air (environ 2 400 m³), on utilise un compteur à gaz par voie sèche à alignement intégré. Chaque mois, on remplace les filtres, et on envoie les filtres usagés au laboratoire à des fins d'analyse. L'échantillonnage se produit donc de façon continue, durant l'année.

Les filtres qui ont servi à recueillir les particules de l'air sont soumis à une analyse par spectrométrie gamma dès que possible après l'échantillonnage, afin d'assurer la détection de tout émetteur gamma dont la période radioactive est courte qui peut être présent, et afin de minimiser toutes corrections relatives à la désintégration. On mesure les échantillons durant 5 000 s, au moyen du détecteur au Ge.

Annexe B : Techniques d'échantillonnage et d'analyse, Suite

B2.01 Particules en suspension dans l'air, Suite

Environ trois jours après la fin de l'intervalle d'échantillonnage, chaque filtre est compté au moyen de l'un des compteurs alpha et bêta durant 100 minutes, afin de permettre la détection simultanée des radioactivités brutes alpha et bêta. On retarde le comptage afin de permettre aux produits de filiation du radon dont la période radioactive est courte de se désintégrer, autrement ils risquent de compliquer l'analyse.

Si on découvre que la radioactivité alpha/bêta atteint deux fois le niveau normal, on procède à des études supplémentaires au moyen de comptages gamma prolongés ou au moyen de dépistages du strontium radioactif.

Si des niveaux de Sr-89,90, qui indiquent 1 % de la LOD hebdomadaire, sont découverts lors de l'analyse chimique des filtres du DDRL, on soumet également les filtres de particules du poste de surveillance de la qualité de l'air à un dépistage de ces radionucléides.

B2.02 Particules radioactives d'iode en suspension dans l'air

Pour prélever les particules radioactives d'iode en suspension dans l'air, on utilise une cartouche de charbon activé placée en aval du filtre de particules. Les cartouches proviennent de F&J Specialty Products (TE3C 20x40 grillage TEDA). On prélève environ 2 400 m³ d'air de façon continue, durant 28 jours, à un débit d'environ 60 L·min⁻¹. Pour mesurer le volume de l'échantillon d'air, on utilise un compteur à gaz par voie sèche à alignement intégré.

L'iode-131 est le principal nucléide d'intérêt dans les cartouches de charbon. On crée des ensembles de quatre cartouches, et on les mesure durant 50 000 s au moyen du détecteur de spectrométrie gamma. On effectue les mesures le plus rapidement possible après l'échantillonnage, en raison de la période radioactive relativement courte de I-131 (huit jours). Si on détecte des particules radioactives d'iode, possiblement attribuables à la CNPL, on soumet les cartouches à une nouvelle analyse individuelle. Les particules radioactives d'iode produites par la fission, autres que celles de I-131, dont les périodes radioactives sont considérablement inférieures (des minutes ou des heures), se désintègrent avant d'atteindre le lieu d'échantillonnage, ou durant l'échantillonnage. Si on mesure des émissions élevées de particules radioactives d'iode en provenance de la centrale, durant cet intervalle, on change les échantillons et on les analyse le plus tôt possible afin de minimiser les erreurs attribuables aux corrections de la désintégration.

B2.03 Particules de tritium en suspension dans l'air

On fait circuler l'air dans un contenant à tamis moléculaire (matériau de tamisage de type 13X avancé, de Specialty Gas Equipment) afin d'extraire la vapeur d'eau de l'échantillon d'air. On mesure le volume de l'échantillon au moyen d'un régulateur de débit massique (RDM) (Alicat Scientific Inc. MC-1SLPM-0).

On effectue l'échantillonnage de façon continue à chaque emplacement, durant l'année. Puisque la quantité d'eau absorbée par le tamis moléculaire à partir d'un volume donné d'air dépend de l'humidité absolue, on utilise le RDM pour ajuster les débits afin d'éviter la saturation du matériau de tamisage et d'assurer un échantillonnage adéquat.

Pour effectuer l'analyse du tritium au moyen du comptage par scintillation liquide, on obtient 6 ml d'eau à partir du condensat du tamis moléculaire et on mesure cette eau durant 100 minutes.

Annexe B : Techniques d'échantillonnage et d'analyse, Suite

B2.04 Particules de carbone -14 en suspension dans l'air

Une pompe d'aquarium fait circuler des bulles d'air dans une solution 2N de NaOH (1 L), qui permet d'absorber le dioxyde de carbone et sa composante, le C-14. On reforme le dioxyde de carbone à partir du carbonate de sodium produit, grâce à l'acidification de la solution 2N de NaOH, puis on l'analyse afin de déterminer la radioactivité du C-14. On fait circuler le dioxyde de carbone dans une trappe de gel de silice afin d'éliminer l'humidité et le tritium, puis on le laisse être absorbé dans le mélange chimique Carbo-sorb® E jusqu'à obtention de la saturation. Après l'ajout du mélange de scintillation Permafluor® E⁺, on analyse l'échantillon durant 100 minutes au moyen d'un comptage par scintillation liquide.

B2.05 Rayonnement gamma environnemental (DTL)

La DTL environnementale est constituée de trois éléments de sulfate de calcium avec filtration au plomb de 700 mg-cm⁻². La plaque est scellée dans du plastique, placée dans un contenant de plastique avec bouchon à vis et suspendu à environ 1 m au-dessus du sol, durant trois mois. Cette disposition permet de mesurer la dose de rayonnement gamma ambiant, qu'il s'agisse de la radioactivité dans l'air ou dans le sol, ou de la radioactivité d'origine cosmique.

Pour effectuer les mesures, on utilise un lecteur automatique de Panasonic. Pour obtenir des résultats trimestriels typiques dans l'intervalle de 150 200 % μ Sv, on peut effectuer des mesures à ± 10 %, avec un niveau de confiance de 95 %.

B2.06 Terre

On prélève des échantillons de terre aux emplacements non perturbés, loin des bâtiments ou des arbres situés près de l'endroit. On préfère les zones plates, qui contiennent un peu de végétation. On place un échantillon représentatif (environ 1,6 kg) des 25 mm de la couche supérieure d'une aire de 20 cm par 20 cm du sol dans un sac jetable en plastique.

On fait sécher la terre à l'air durant la nuit. Si l'échantillon contient de l'humidité excessive, on le fait sécher sur une plaque jetable d'aluminium (à 100 °C). On retire les composés de matière organique et les roches. On mesure environ 0,25 kg de terre sèche, au moyen de la spectrométrie gamma durant 5 000 s.

B2.07 Aliments

Les légumes du potager et les baies, en provenance des emplacements d'échantillonnage ou des commerces, ne nécessitent aucune préparation particulière. On place la portion comestible dans un contenant étalonné, et on la pèse. L'échantillon est mesuré au moyen de la spectrométrie gamma durant 5 000 s.

Annexe B : Techniques d'échantillonnage et d'analyse, Suite

B2.08 Eau

On prélève un échantillon de 4 L d'eau de puits, d'eau d'étang, d'eau de lac ou d'eau des écoulements de surface, dans un contenant propre en polyéthylène.

On en retire une portion, qui servira au dépistage du tritium, et on acidifie le reste (15 ml d'acide nitrique à 70 % par échantillon de 4 L). De ce reste, on verse 3,6 L dans un bêcher Marinelli, puis on utilise la solution pour effectuer une analyse par spectrométrie gamma. Après l'analyse du rayonnement gamma, on place les échantillons d'eau de puits (125-500 ml, selon les contenus précédents de solides dissouts) sur des planchettes d'acier inoxydable; on laisse l'eau s'évaporer, puis on procède à une analyse de la radioactivité brute alpha/bêta (si nécessaire). Lors du dépistage du tritium, on analyse une aliquote de 6 ml au moyen d'un comptage par scintillation liquide. Lors de la spectrométrie gamma, on mesure l'échantillon durant 5 000 s. Pour connaître les quantités de tritium et la radioactivité brute alpha/bêta, on mesure les échantillons durant 100 min. Si on découvre que la radioactivité alpha/bêta atteint deux fois le niveau normal, on procède à des études supplémentaires au moyen de comptages gamma prolongés ou au moyen de dépistages du Sr-89,90.

Si nécessaire, on mesure la radioactivité brute alpha et bêta environ deux semaines après l'échantillonnage. Cette attente permet d'éviter que les produits de filiation du radon causent une interférence lors des analyses. Ces particules se désintègrent et ont une courte période radioactive d'environ 3,8 jours. Le radon et ses produits de filiation d'origine naturelle sont présents dans l'eau de puits partout, et sont reconnus pour atteindre des concentrations élevées à de nombreux emplacements au Nouveau-Brunswick.

B2.09 Végétation

Les seuls types de végétation prélevés et analysés de façon routinière sont le lichen corticole (lichen espagnol) et les divers lichens terricoles comme ceux des genres *Cladonia* et *Lycopodium*. Dans ces plantes, on trouve des concentrations d'une vaste gamme de radionucléides, autant d'origine naturelle que d'origine humaine. La végétation devient donc un excellent indicateur de la présence de radionucléides dans l'environnement, même si elle ne figure pas parmi les moyens d'exposition pour les humains. La même méthodologie décrite ci-dessous est utilisée pour les échantillons qui revêtent une importance particulière pour les Premières Nations. Dans certains cas, lorsque la masse d'un échantillon unique est très petite, des échantillons composites sont préparés (c'est-à-dire des échantillons qui sont mesurés ensemble). Dans le cas peu probable que des nucléides radioactifs d'origine non naturelle soient détectés dans les échantillons composites, des analyses individuelles sont alors effectuées.

On prélève environ 25 g, ou plus, de chaque échantillon, puis on les fait sécher à l'air avant d'effectuer les analyses. Aucune préparation particulière n'est nécessaire. On place l'échantillon dans un contenant étalonné, on le pèse et on le mesure au moyen de la spectrométrie gamma durant 5 000 s.

Annexe B : Techniques d'échantillonnage et d'analyse, Suite

B2.10 Précipitations

On prélève diverses formes de précipitation de façon continue, durant l'année.

On en retire une portion, qui servira au dépistage du tritium, et on acidifie le reste (15 ml d'acide nitrique à 70 % par échantillon de 4 L). Pour la spectrométrie gamma, on verse une portion de 3,6 L dans un bêcher Marinelli, puis on la mesure durant 5 000 s. Pour effectuer l'analyse du tritium au moyen des techniques de scintillation liquide, on mesure 6 ml durant 100 min.

B2.11 Sédiments et patrouilles des plages

On prélève les échantillons de sédiments des plages près de la ligne de marée basse, et on accorde la préférence à la couche supérieure de 10 mm de sédiments fins des vasières. On utilise un sac jetable en plastique pour prélever un échantillon d'environ 1 kg. De plus, on mesure l'intensité de la dose directe du rayonnement gamma à chaque emplacement des échantillons de sédiments au moyen d'un détecteur de rayons gamma RadEye G-10. On pointe le détecteur durant une minute vers un endroit à 1 m au-dessus de la surface intertidale. Après le prélèvement des échantillons de sédiments, on répète la procédure.

On transfère l'échantillon sur une plaque jetable en aluminium, puis on le laisse sécher à 80 °C. On utilise un mortier et pilon en porcelaine pour réduire les gâteaux de boue secs à leur forme granulaire initiale, puis on tamise le produit à travers un grillage de 0,5 mm afin de recueillir les particules fines, qui seront ensuite analysées (on utilise un grillage de 1 mm pour les sédiments de grande taille). On mesure environ 0,25 kg de sédiments secs, au moyen de la spectrométrie gamma durant 5 000 s. Annexe B : Techniques d'échantillonnage et d'analyse, Suite

B2.12 Fruits de mer

La pêche côtière, partout dans les Maritimes, a ralenti depuis la mise en œuvre du programme en 1982. Dans certains cas, on interdit toute forme de prise. Toutefois, on réussit à obtenir des échantillons des espèces locales de fruits de mer chez les pêcheurs locaux, lorsque ces espèces sont disponibles. On obtient principalement des échantillons de poisson, de homard, de saumon d'élevage et de palourdes. Dans certaines zones où la cueillette de palourdes est interdite, on prélève des échantillons avec la permission du ministère des Pêches et des Océans. D'autres espèces de fruits de mer sont mobiles, et on les trouve parfois partout dans la zone : crabe, bigorneaux, pétoncles, hareng, maquereau, aiguillat, morue, aiglefin, oursins, moules, et sole. En raison des restrictions sévères imposées à la pêche côtière ainsi que de l'appauvrissement des réserves, bon nombre de ces échantillons sont impossibles à obtenir, durant de longues périodes, et quelques fois, durant des années. Toutefois, lorsque ces échantillons sont disponibles, on fait tout pour en prélever la plus grande quantité possible. On prélève environ 0,5 kg de fruits de mer frais par échantillon.

On prépare environ 0,25 kg de chaque échantillon, qui sera mesuré au moyen de la spectrométrie gamma. Les homards sont d'abord cuits, et la viande comestible est prélevée puis analysée. On analyse les palourdes, les bigorneaux et le crabe en entier, et on applique un coefficient de majoration pour tenir compte de la masse de la coquille non comestible. Habituellement, on analyse la portion comestible des poissons, mais parfois on analyse les poissons au complet. On mesure les échantillons durant 5 000 s.

Annexe B : Techniques d'échantillonnage et d'analyse, Suite

B2.13 Plantes aquatiques

On prélève mensuellement des échantillons de dulse (*Rhodomenia palmata*), une algue comestible cueillie à des fins commerciales dans la région, lorsque l'algue est disponible. D'autres espèces d'algues contiennent une vaste gamme de radionucléides, autant d'origine naturelle que d'origine humaine. Ces plantes deviennent alors d'excellents indicateurs de la présence de radionucléides dans l'environnement, même si elles ne figurent pas parmi les moyens d'exposition pour les humains.

Lorsque qu'ils sont disponibles, on place une portion des échantillons d'algues ou de dulse dans un contenant étalonné, et on les pèse. Les échantillons sont mesurés au moyen de la spectrométrie gamma.

B2.14 Eau de mer

On prélève un échantillon de 4 L, dans un contenant propre en polyéthylène.

On en retire une portion, qui servira au dépistage du tritium, et on acidifie le reste (15 ml d'acide nitrique à 70 % par échantillon de 4 L). Pour la spectrométrie gamma, on verse une portion de 3,6 L dans un bûcher Marinelli, puis on la mesure durant 5 000 s. Pour effectuer l'analyse du tritium au moyen des techniques de scintillation liquide, on mesure 6 ml durant 100 min.

Si on détecte des niveaux de Sr-89,90, qui indiquent 1 % de la LOD mensuelle, durant l'analyse chimique du composite du DDRL, alors on soumet aussi l'eau de mer à un dépistage de ces radionucléides.

B2.15 Divers

Cette catégorie englobe tous les échantillons prélevés qui ne font pas partie des catégories mentionnées. Il s'agit d'un mécanisme qui permet au laboratoire de surveiller et d'évaluer des sources d'échantillons et de les inclure éventuellement au programme. Il permet également de donner au programme de la flexibilité et de la liberté, et cultive la curiosité scientifique du personnel du laboratoire. D'ailleurs, cette façon a permis d'inclure quelques-unes de sources actuelles d'échantillons au programme.

B2.16 Trous de forage

On pompe un échantillon de 4 L d'eau du trou de forage dans un contenant propre en polyéthylène.

On en retire une portion, qui servira au dépistage du tritium, et on acidifie le reste (15 ml d'acide nitrique à 70 % par échantillon de 4 L). Pour la spectrométrie gamma, on verse une portion de 3,6 L dans un bûcher Marinelli, puis on la mesure durant 5 000 s. Pour effectuer l'analyse du tritium au moyen des techniques de scintillation liquide, on mesure 6 ml durant 100 min.

Annexe B : Techniques d'échantillonnage et d'analyse, Suite

B2.17 Canal Parshall

Le personnel de la CNPL prélève un échantillon de 4 L d'eau des systèmes du canal Parshall.

On en retire une portion, qui servira au dépistage du tritium, et on acidifie le reste (15 ml d'acide nitrique à 70 % par échantillon de 4 L). De ce reste, on verse 3,6 L dans un bûcher Marinelli, puis on utilise la solution pour effectuer une analyse par spectrométrie gamma. Lors du dépistage du tritium, on mesure un échantillon de 6 ml d'eau durant 100 min au moyen des techniques de scintillation liquide. Lors de la spectrométrie gamma, on mesure l'échantillon durant 5 000 s.

B2.18 Enfouissement sanitaire régional de Hemlock Knoll

En décembre 1999, la CNPL a commencé à envoyer ses déchets non radioactifs à l'installation de la décharge publique. On a mis en place un programme de surveillance avant la première livraison. Dans le passé, les eaux issues du lixiviat, des puits de stockage et de divers étangs de retenue ont été analysées. Actuellement, des dosimètres sont installés à des emplacements clés.

À l'exception de précautions supplémentaires prises en raison du risque biologique potentiel que présentent certains de ces échantillons, ces derniers seraient analysés conformément aux procédures établies décrites plus haut.

Annexe C : Codes des emplacements

A08	Back Bay
A10R	Grand Manan
A12	St. Andrews

Annexe C : Codes des emplacements

A13R	Station de surveillance environnementale de St. Andrews	E06	École primaire Fundy Shores - Intérieur
ANA	Eckert & Ziegler Analytics (AQ)	E11	28, chemin Ridge, Dipper Harbour
B01	New River Beach - Zone intertidale	E12	22, chemin Ridge, Dipper Harbour
B02	Pocologan	E13	16, chemin Ridge, Dipper Harbour
B03	New River Beach - Parc	E14	10, chemin Ridge, Dipper Harbour
B10	Pennfield	E15	4, chemin Ridge, Dipper Harbour
BB	CNPL - Chasse de chaudière	F01	Welch Cove - Données du GPS - Lat. 45° 04.782N, Long. 66° 27.986 O
BD	CN Belledune	F03	190, chemin Welch Cove, Maces Bay
C01	Port de Lepreau - Zone intertidale	F07	68, chemin Ridge, Maces Bay
C03	Lepreau	G01	Indian Cove - Zone intertidale
CC	CN Coleson Cove	G02	Point Lepreau - Phare
CCW	CNPL - Conduit de l'eau de refroidissement du condenseur	G03	Zone extracôtère - À moins de 2 km du phare de Point Lepreau
COG	Kinectrics (Groupe des propriétaires CANDU)	GEM	CNPL - Détecteur des déchets radioactifs liquides
D01	Bassin Little Lepreau - Zone intertidale (restes d'une cabane à palourde)	H03	Duck Cove - Zone intertidale
D02	Little Lepreau	H04	CNPL - Côté opposé de la route, à l'ancien emplacement de l'édifice du Centre de renseignement.
D04	Bassin Little Lepreau - Zone intertidale (restes d'une épave)	H05	CNPL - Début du sentier naturel, près de l'ancien emplacement des roulottes du Centre de renseignement
E01	Maces Bay - Données du GPS - Lat. 45° 06.306 N, Long. 66° 28.651 O	I01	IGDRS de la CNPL Phase 1
E02	Maces Bay - Centre pour personnes âgées de Fundy	I02	IGDRS de la CNPL Phase 2
E03	Maces Bay - Zone intertidale	I03	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Zone générale de l'emplacement
E04	Cimetière de Maces Bay		
E05	École primaire Fundy Shores - Extérieur (Thompson/Trynor's Field)		

Annexe C : Codes des emplacements

I04	IGDRS Phase 3	I11K	IGDRS de la CNPL Phase 1 - Clôture est (centre)
I10A	IGDRS de la CNPL Phase 1 Trou de forage A (TFA)	I11L	IGDRS de la CNPL Phase 1 - Clôture est (côté sud)
I10B	IGDRS de la CNPL Phase 1 Trou de forage B (TFB)	I11M	IGDRS Phase 1 extérieur, Clôture O- N
I10C	IGDRS de la CNPL Phase 1 Trou de forage C (BHC)	I11N	IGDRS Phase 1 extérieur, Clôture O- NN
I10D	IGDRS de la CNPL Phase 1 à I01 Grange (trou de forage peu profond)	I11O	IGDRS Phase 1 extérieur, Clôture N- O
I10E	IGDRS de la CNPL Phase 1 à I01 Grange (trou de forage profond)	I11P	IGDRS Phase 1 extérieur, Clôture N- C
I10F	IGDRS de la CNPL Phase 1 Trou de forage au sud-est de la structure C	I11Q	IGDRS Phase 1 extérieur, Clôture N- E
I10G	FUTUR TROU DE FORAGE	I11S	IGDRS Phase 1 extérieur, Clôture ENN
I10H	FUTUR TROU DE FORAGE	I11T	IGDRS Phase 1 extérieur, Clôture E- N
I10I	FUTUR TROU DE FORAGE	I1A1	IGDRS de la CNPL Phase 1 - Cellule 1A1
I11A	IGDRS de la CNPL Phase 1 - Clôture sud (côté est)	I1A2	IGDRS de la CNPL Phase 1 - Cellule 1A2
I11B	IGDRS de la CNPL Phase 1 - Clôture sud (centre)	I20A	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 4 (peu profond) TF4
I11C	IGDRS de la CNPL Phase 1 - Clôture sud (côté ouest)	I20B	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 4 (profond) TF4
I11D	IGDRS de la CNPL Phase 1 - Clôture ouest (côté sud)	I20C	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 7 (peu profond) TF7
I11E	IGDRS de la CNPL Phase 1 - Clôture ouest (centre)	I20D	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 7 (profond) TF7
I11F	IGDRS de la CNPL Phase 1 - Clôture ouest (côté nord)	I20E	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 6 (peu profond) TF6
I11G	IGDRS de la CNPL Phase 1 - Clôture nord (côté ouest)	I20F	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 6 (profond) TF6
I11H	IGDRS de la CNPL Phase 1 - Clôture nord (centre)	I20G	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 5 (peu profond) TF5
I11I	IGDRS de la CNPL Phase 1 - Clôture nord (côté est)	I20H	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 5 (profond) TF5
I11J	IGDRS de la CNPL Phase 1 - Clôture est (côté nord)	I20I	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 2 (peu profond) TF2

Annexe C : Codes des emplacements

I20J	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 2 (profond) TF2	I21I	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Périphérie - Clôture nord (côté est)
I20K	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 3 (peu profond) TF3	I21J	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Périphérie - Clôture est (côté nord)
I20L	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 3 (profond) TF3	I21K	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Clôture est (centre)
I20M	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 1 (peu profond) TF 1	I21L	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Périphérie - Clôture est (côté sud)
I20N	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 1 (profond) TF1	I30A	IGDRS de la CNPL Phase 3, Puits 1
I20P	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Au nord du trou de forage 1	I30B	IGDRS de la CNPL Phase 3, Puits 2 Peu profond
I20Q	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Au sud du trou de forage 2 (peu profond)	I30C	IGDRS de la CNPL Phase 3, Puits 2 Profond
I20S	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Au sud du trou de forage 2 (profond)	I30D	IGDRS de la CNPL Phase 3, Puits 3
I20T	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Au nord du trou de forage 2	I30E	IGDRS de la CNPL Phase 3, Puits 4
I20U	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 8 peu profond (BH8)	I30F	IGDRS de la CNPL Phase 3, Puits 5 Peu profond
I20V	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Puits no 8 profond (BH8)	I30G	IGDRS de la CNPL Phase 3, Puits 5 Profond
I20W	IGDRS Phase 2, Milieu N-E peu profond	I30H	IGDRS de la CNPL Phase 3, Puits 6
I21A	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Périphérie - Clôture Sud (côté est)	I30I	IGDRS de la CNPL Phase 3, Puits 7
I21B	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Périphérie - Clôture sud (centre)	I30J	IGDRS de la CNPL Phase 3, Puits 8 Peu profond
I21C	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Périphérie - Clôture sud (côté ouest)	I30K	IGDRS de la CNPL Phase 3, Puits 8 Profond
I21D	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Périphérie - Clôture ouest (côté sud)	I31A	IGDRS Phase 3, Clôture S-E
I21E	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Périphérie - Clôture Ouest (centre)	I31B	IGDRS Phase 3, Clôture S-C
I21F	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Périphérie - Clôture ouest (côté nord)	I31C	IGDRS Phase 3, Clôture S-O
I21G	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Périphérie - Clôture nord (côté ouest)	I31D	IGDRS Phase 3, Clôture O-SS
I21H	IGDRS de la CNPL Phase 2 - Périphérie - Clôture nord (centre)		

Annexe C : Codes des emplacements

I31E	IGDRS Phase 3, Clôture O-S
-------------	----------------------------

Annexe C : Codes des emplacements

I31F	IGDRS Phase 3, Clôture O-SC	J01	CNPL - Puits de surveillance près de la centrale MW01-1, près de la cheminée
I31G	IGDRS Phase 3, Clôture O-NC	J20	CNPL - Sud 19° est, à 115 m de la cheminée, sur la clôture)
I31H	IGDRS Phase 3, Clôture O-N	J35	CNPL - Sud 34 °est, à 135 m de la cheminée, sur l'affiche)
I31I	IGDRS Phase 3, Clôture O-NN	K00	CNPL - Puits de surveillance près de la centrale MW01-3, au sud de RB
I31J	IGDRS Phase 3, Clôture N-O	K01	CNPL - À 95 m à l'ouest de la porte sud, en direction du phare
I31K	IGDRS Phase 3, Clôture N-E	K02	Station de pompage de l'eau de refroidissement de la CNPL - près de la cheminée d'équilibre
I31L	IGDRS Phase 3, Clôture N-C	K03	CNPL - Puits de surveillance près de la centrale MW01-4, au S-S-W du bâtiment du réacteur
I31M	IGDRS Phase 3, Clôture E-NN	K04	CNPL - Puits de surveillance près de la centrale MW01-5, à l'O-S-O du bâtiment du réacteur
I31N	IGDRS Phase 3, Clôture E-N	K10	Champ de tir
I31P	IGDRS Phase 3, Clôture E-NC	L01	CNPL - Emplacement de l'ancienne usine de ciment
I31Q	IGDRS Phase 3, Clôture E-OC	L03	CNPL - Édifice de la sécurité externe (porte principale)
I31R	IGDRS Phase 3, Clôture E-OC	L04	CNPL - Matériaux de construction
I31S	IGDRS Phase 3, Clôture E-O	L05	CNPL - Puits de surveillance près de la centrale MW01-6, à l'O-N-O du bâtiment du réacteur
I31T	IGDRS Phase 3, Clôture E-OO	L06	CNPL - Puits de surveillance près de la centrale MW01-7, stationnement asphalté pour les employés
I71	CNPL - Puits de surveillance près de la centrale MW01-10, au nord-est du bâtiment du réacteur	L07	CNPL - Surveillance près de la centrale Puits MW01-8, stationnement pour la construction
I86	CNPL - 2e poteau à partir de la voie d'accès de l'IGDRS vers la porte ext.	L08	CNPL - Puits de surveillance près de la centrale MW01-9, au N du feu
I87	CNPL - 3 e poteau à partir de la voie d'accès de l'IGDRS vers la porte ext.	LAB	Fredericton - Laboratoire de radioprotection
I88	CNPL - 4e poteau à partir de la voie d'accès de l'IGDRS vers la porte ext.	LEM	CNPL - Contrôleur des déchets radioactifs liquides
I89	CNPL - 5 e poteau à partir de la voie d'accès de l'IGDRS vers la porte ext.	M02	CNPL - Édifice de l'administration (2e étage)
J00	CNPL - Sud, à 180 m de la cheminée (sur la clôture)	MISC	Emplacements divers

Annexe C : Codes des emplacements

N01	Dipper Harbour - Données du GPS - Lat. 45° 05.399 N, Long. 66° 25.154 O
-----	--

Annexe C : Codes des emplacements

N02	Dipper Harbour - Données du GPS - Long. 45° 06.106 N, Lat. 66° 24.949 O
N03	Dipper Harbour - Données du GPS - Long. 45° 05.551 N, Lat. 66° 25.449 O
N04	Dipper Harbour - Zone intertidale
N05	Dipper Harbour - Plage derrière un restaurant
N06	Dipper Harbour - Zone extracôtière
P02	Little Dipper Harbour
Q01R	Lorneville
X03R	Fredericton - Laboratoire du complexe Chestnut
Y	Site d'enfouissement sanitaire régional d'Hemlock Knoll
MW-01	Près de l'entrée principale
MW-02	Champ de Duck Cove
MW-03	Indian Cove
MW-04	Entrepôt de construction
MW-05	Route de Duck Cove (au-delà des limites de la centrale)

Annexe D : Abréviations

ACN	Association canadienne de normalisation
AEI	Agence internationale de l'énergie atomique
AIEA	Aspect environnemental important
AQ	Assurance de la qualité
BRP	Bureau de la radioprotection
CCSN	Commission canadienne de sûreté nucléaire
CNPL	Centrale nucléaire de Point Lepreau
CNRC	Conseil national de recherches du Canada
COG	Groupe des propriétaires CANDU
CQ	Contrôle de la qualité
CSL	Compteur à scintillation liquide
DDRG	Détecteur des déchets radioactifs gazeux
DDRL	Détecteur des déchets radioactifs liquides
DPMC	Détermination des problèmes et mesures correctives
DRPE	Division de la radioprotection et de la protection de l'environnement
DTL	Dosimètre thermoluminescent
ERC	Eau de refroidissement du condenseur
IGDRS	Installation de gestion des déchets radioactifs solides
ISO	Organisation internationale de normalisation
LMH	Largeur à mi-hauteur
LOD	Limite opérationnelle dérivée
NC	Niveau critique
NIST	National Institute of Standards and Technology
NTS	Nuclear Technology Services
OMUNB	Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick
PSER	Programme de surveillance de l'environnement et des radiations
QMD	Quantité minimale détectable
RDM	Régulateur de débit massique
USDOE	United States Department of Energy

Document exclusif

ACR-07000-2020
Rév. 0

Annexe E : Échantillons d'espèces culturellement importants pour les Premières Nations

Verge d'or
Achillée millefeuille
Racine de bardane
Goémon
Sapin baumier
Millepertuis perforé
Bleuet sauvage
Andropogon eucomus
Vipérine commune
Molène
Chardon Marie
Brunelle commune
Salsepareille
Trèfle des prés
Plantain
Prêle
Thé du Labrador
Tête de quenouille
Racine de quenouille
Cornouiller stolonifère
Matricaire odorante (matricaire camomille)
Immortelle blanche
Fraise sauvage
Osmonde cannelle
Cèdre
Genièvre
Sphaigne
Herbe douce
Eucalyptus regnans
Branches d'épinette
Feuille de chicoutai
Gesse maritime
Cirse commun
Linaire commune
Spirée blanche